



Commission
européenne

Protéger **la santé et
la sécurité**
des travailleurs dans les
secteurs de l'agriculture,
de l'élevage, de l'horticulture
et de la sylviculture



L'Europe
sociale

La présente publication a été soutenue financièrement dans le cadre du programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale, Progress (2007-2013).

Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, et pour contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'EU-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter: <http://ec.europa.eu/progress>.

Guide de bonnes pratiques non contraignant visant
à améliorer l'application des directives relatives à la
**protection de la santé et de la
sécurité des travailleurs dans
les secteurs de l'agriculture,
de l'élevage, de l'horticulture
et de la sylviculture**

Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
Unité B.3

Manuscrit terminé en décembre 2011

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

© Photo de couverture: 123RF

Europe Direct est un service destiné à vous aider
à trouver des réponses aux questions que vous
vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès
aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique ainsi qu'un résumé figurent à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2012

ISBN 978-92-79-22674-8

doi:10.2767/54034

© Union européenne, 2012

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Luxembourg

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)



PRÉFACE

Cher agriculteur,

L'agriculture européenne est aujourd'hui confrontée à de plus en plus de difficultés et de problèmes. Certains facteurs, comme l'économie mondiale, le changement climatique, les conditions météorologiques extrêmes ou l'exode rural, sont impossibles à contrôler. En revanche, vous avez le pouvoir d'agir sur votre capacité de travail et votre aptitude à surmonter les problèmes de santé et de sécurité auxquels vous êtes confronté.

Il va sans dire que votre santé et votre sécurité, ainsi que celles de vos travailleurs, dans un environnement de travail sûr, sont des conditions essentielles à l'exercice d'une activité viable. L'établissement de normes adéquates en matière de santé et de sécurité dans votre entreprise requiert un effort constant de votre part. Il est également de votre responsabilité morale et juridique en tant qu'employeur de vous assurer que vos travailleurs sont en sécurité et en bonne santé.

La santé et la sécurité sont des facteurs que vous pouvez contrôler. Vous pouvez réduire le risque d'accident et de maladie, et ainsi éviter d'éventuelles pertes matérielles ou de production. Le présent guide est là pour vous aider.

Ce guide vous permettra de mieux comprendre les concepts de «santé» et de «sécurité», les aspects de votre activité qui y sont liés, les risques auxquels vous devez faire le plus attention et la manière dont vous pouvez vous organiser pour les maîtriser. Plus important encore, il vous offre un outil pour vous aider à détecter et à évaluer les dangers liés à votre activité: l'évaluation des risques. Nous avons dressé une liste contenant quelque 128 dangers courants, dont vous pourrez vous servir pour effectuer vos propres évaluations des risques. Nous avons tout fait pour vous faciliter la tâche, vous permettant ainsi d'économiser de l'argent, du temps et de l'énergie.

Prenez le temps d'examiner les suggestions contenues dans ce guide. Vous pourriez sauver une vie.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1: INTRODUCTION	10
1.1. Objet du présent guide	10
1.2. L'agriculture — Une industrie dangereuse	10
1.3. Les huit principales causes de décès dans le secteur de l'agriculture	11
1.4. Portée du guide	11
1.5. À qui ce guide est-il destiné?	11
1.6. Comment utiliser ce guide?	11
CHAPITRE 2: INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ	13
2.1. Définition de la santé et de la sécurité	13
2.2. La santé et la sécurité — Une obligation juridique	13
2.3. Organismes nationaux responsables de la santé et de la sécurité	14
2.4. Pourquoi la santé et la sécurité devraient-elles vous préoccuper?	14
CHAPITRE 3: ORGANISER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ	15
3.1. La gestion de la santé et de la sécurité	15
3.2. La connaissance de vos obligations juridiques	16
3.3. La consultation des travailleurs	16
3.4. La modernisation des infrastructures	17
3.5. La planification d'une activité	17
3.6. Le signalement des problèmes sanitaires et des accidents	17
CHAPITRE 4: ÉVALUATION DES RISQUES	19
4.1. Qu'est-ce que l'évaluation des risques?	19
4.2. Étapes de l'évaluation des risques	20
4.3. Conservation des évaluations	24
4.4. À vous de jouer!	24
Étude de cas	26
CHAPITRE 5: PLANIFICATION	27
5.1. L'importance de la planification	27
5.2. L'organisation et la programmation du travail	27
5.3. L'organisation des tâches	28
Étude de cas	29
CHAPITRE 6: FORMATION	30
6.1. Les types de formations	30
6.2. Les besoins en formation	30
6.3. Les permis	31
6.4. Les dossiers de formation	32
6.5. L'efficacité de la formation	32
Étude de cas	33

CHAPITRE 7: MAIN-D'ŒUVRE	34
7.1. L'exposition des travailleurs à des dangers	34
7.2. La participation des travailleurs	35
7.3. Les travailleurs vulnérables	35
7.4. Les installations	36
7.5. Des dispositions supplémentaires pour garantir le bien-être des travailleurs	36
7.6. La violence au sein du personnel	36
Étude de cas	37
CHAPITRE 8: GESTION DE LA SANTÉ	38
8.1. Les problèmes de santé	38
8.2. La surveillance de la santé	38
8.3. Les maladies zoonotiques	39
8.4. Les allergies	39
8.5. Les vaccinations	40
8.6. Les examens de l'audition et de la vue et les tests cardiovasculaires	40
8.7. L'asthme	40
8.8. Les troubles musculo-squelettiques	41
8.9. Les effets des conditions météorologiques sur la santé	42
8.10. Les affections cutanées	42
8.11. Les premiers soins	42
Étude de cas	43
CHAPITRE 9: ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	44
9.1. La sélection des EPI	44
9.2. L'utilisation et l'entretien des EPI	45
9.3. Les EPI les plus fréquemment utilisés	46
9.4. Les vêtements	47
Étude de cas	48
CHAPITRE 10: PRÉPARATION ET RÉACTION AUX SITUATIONS D'URGENCE	49
10.1. L'établissement du plan d'urgence	49
10.2. Les mesures supplémentaires pour les activités sylvicoles	50
10.3. Les mesures de prévention des incendies	51
10.4. La lutte contre les incendies	51
10.5. Les inondations et tempêtes	52
10.6. Le contact de machines avec des lignes électriques aériennes	52
Étude de cas	53
CHAPITRE 11: ENFANTS	54
11.1. Quels sont les enfants les plus susceptibles de se trouver dans l'exploitation?	54
11.2. Les causes les plus fréquentes d'accidents	54
11.3. Facteurs conduisant aux accidents	55
11.4. Quelques règles simples à respecter pour assurer la sécurité des enfants	56
Étude de cas	57

CHAPITRE 12: VISITEURS ET TIERS	58
12.1. Les types de visiteurs	58
12.2. Les entrepreneurs de travaux agricoles/représentants gouvernementaux/travailleurs des services publics/travailleurs de la construction et opérateurs de maintenance	58
12.3. L'information des tiers	59
12.4. Les mesures de prévention	59
12.5. Les touristes, les écoliers et les chambres d'hôtes dans l'exploitation	60
Étude de cas	61
CHAPITRE 13: INFRASTRUCTURES	62
13.1. La protection du périmètre et l'accès au site	62
13.2. La propreté et l'entretien	63
13.3. L'installation électrique	64
13.4. L'approvisionnement en eau et les réservoirs d'eau	65
13.5. Les travaux en hauteur	66
13.6. Les travaux au sol — Les terrassements	68
13.7. Les espaces confinés	68
13.8. Les réserves, entrepôts, empilements et ateliers	69
13.9. Les réserves de carburant et la prévention des incendies	70
13.10. L'amiante	70
13.11. Les boutiques et chambres d'hôtes dans l'exploitation	71
Étude de cas	72
CHAPITRE 14: MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	73
14.1. Les dangers liés aux machines	73
14.2. L'achat de machines	75
14.3. La première utilisation des machines	75
14.4. Les consignes de sécurité pour l'utilisation de machines	75
14.5. Les enfants et les machines	76
14.6. Les accessoires	76
14.7. L'entretien et les réparations	77
14.8. L'élimination	78
14.9. Les outils et ateliers	78
Étude de cas	79
CHAPITRE 15: TRANSPORT ET VÉHICULES	80
15.1. Les véhicules dans l'agriculture	80
15.2. L'utilisation sûre des tracteurs	80
15.3. Les véhicules tout-terrain	81
15.4. Les machines automotrices à roues	82
15.5. Le chargement et le déchargement	82
15.6. La préparation du trajet	83
15.7. Les causes d'accidents de la route	83
15.8. Les compétences et le comportement humains	84
15.9. Les urgences	84

15.10. L'entretien des véhicules	84
15.11. Le transport du bétail	85
15.12. Les conditions de circulation sur le site	85
15.13. Les animaux utilisés pour le transport	86
15.14. Le transport par eau	86
Étude de cas	87
CHAPITRE 16: SUBSTANCES DANGEREUSES	88
16.1. Les substances dangereuses dans les exploitations agricoles	88
16.2. Quels dommages les substances dangereuses peuvent-elles causer?	88
16.3. Les voies de contact	88
16.4. L'entreposage	89
16.5. Les fiches de données de sécurité	89
16.6. Que faire en cas de contact avec des substances dangereuses?	89
16.7. L'utilisation de substances dangereuses	90
16.8. L'utilisation d'équipements de protection individuelle	90
16.9. L'étiquetage et la signalisation	90
16.10. Les carburants et les huiles	91
16.11. La poussière de grains/de blé/de céréales/d'aliments pour animaux	91
16.12. Le lisier et les fluides sécrétés par les animaux	91
16.13. L'amiante	92
Étude de cas	93
CHAPITRE 17: SIGNALISATION	94
17.1. L'importance de la signalisation	94
17.2. Les considérations liées à la signalisation	95
17.3. Les signaux audio	96
17.4. Les panneaux d'avertissement	96
17.5. Les signaux gestuels	97
Étude de cas	98
CHAPITRE 18: CULTURE DE PRODUITS	99
18.1. Les phases du cycle de culture des produits	99
18.2. Les types de cultures	99
18.3. La préparation du terrain et du sol	99
18.4. La plantation/l'ensemencement	100
18.5. La culture	100
18.6. La taille	101
18.7. La récolte	101
Étude de cas	103
CHAPITRE 19: BÉTAIL	104
19.1. Des troupeaux en bonne santé	104
19.2. Le comportement des animaux	104
19.3. Le contact avec les animaux	105

194. Les zoonoses	106
195. L'alimentation	107
196. Le traitement du fumier	107
197. Le transport des animaux	107
198. La consommation de produits d'origine animale	108
199. Les nuisibles	108
19.10. Les risques de troubles musculo-squelettiques	109
19.11. Les problèmes respiratoires	109
19.12. Les produits chimiques	109
19.13. Les points supplémentaires à prendre en considération	110
19.14. Les animaux et le public	110
Étude de cas	111
CHAPITRE 20: SERRES	112
20.1. Les dangers liés aux serres	112
20.2. Les dangers liés au matériel	113
20.3. Les conditions de travail dans les serres	113
20.4. Les systèmes de conditionnement d'air	113
20.5. La manutention manuelle et les tensions musculaires	114
20.6. Comment réduire les risques musculo-squelettiques?	114
20.7. Les pesticides et les engrais	114
20.8. Les activités d'entretien des serres	115
20.9. Les points supplémentaires à prendre en considération	115
Étude de cas	116
CHAPITRE 21: SYLVICULTURE	117
21.1. La planification	117
21.2. La gestion des ressources humaines	118
21.3. La plantation d'arbres	118
21.4. Le campement	119
21.5. L'entretien des forêts	119
21.6. L'exploitation du bois	119
21.7. Les arbres à demi tombés, les glissements d'arbres	120
21.8. Le transport du bois	120
21.9. La tronçonneuse	120
21.10. Les signaux gestuels	122
21.11. Les câbles et le matériel d'ascension	122
21.12. Les dispositions de premiers secours et d'urgence	122
21.13. Les feux de forêt	122
Étude de cas	123

La numérotation des annexes suit la numérotation des chapitres auxquels elles se réfèrent.

ANNEXE 1.1: GLOSSAIRE	124
ANNEXE 1.2: RÉFÉRENCES	125
ANNEXE 2.1: ORGANISMES NATIONAUX RESPONSABLES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	127
ANNEXE 2.2: DIRECTIVES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	129
ANNEXE 4.1: INSTRUCTIONS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DES RISQUES	132
ANNEXE 4.2: FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES RISQUES	134
ANNEXE 4.3: EXEMPLES DE DANGER	138
ANNEXE 4.4: MODÈLES D'ÉVALUATION DES RISQUES	161
ANNEXE 4.5: ACTIVITÉS DANGEREUSES	164
ANNEXE 5.1: FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE DE SÉCURITÉ	168
ANNEXE 19.1: ZONNOSES	171

CHAPITRE 1

Introduction

Il n'existe pour l'instant aucune directive européenne traitant spécifiquement de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs dans tous les secteurs de l'agriculture, notamment l'élevage, l'horticulture et la sylviculture. Cependant, ces secteurs d'activité sont couverts par la directive-cadre 89/391/CEE ainsi que par plusieurs directives distinctes. Il convient également de souligner que les particularités de ces métiers — le fait de travailler dans un endroit isolé, en plein air ou dans des serres, avec des machines lourdes, des animaux ou des produits chimiques et phytopharmaceutiques, parfois sans véritable formation — augmentent les risques auxquels les travailleurs sont exposés, comme le montre le taux d'accident supérieur à la moyenne d'autres secteurs.

1.1. Objet du présent guide

Le présent **guide** a pour objectif de vous **fournir** des conseils pratiques et des orientations pour vous aider à garantir la **santé** et la **sécurité** dans votre exploitation.

Il n'a en aucun cas pour but de dresser la liste de vos obligations juridiques ou de se substituer à d'autres exigences juridiques auxquelles vous devez éventuellement vous conformer. Il vise plutôt à vous informer et à attirer votre attention sur les dangers potentiels auxquels vous devez prendre garde. Il contient également des suggestions pour vous aider à améliorer le niveau de sécurité dans votre exploitation.

Considérez ce guide comme un outil pour vous aider à :

- **prendre conscience** des problèmes de santé et de sécurité qui se posent dans votre exploitation;
- **trouver des solutions** à ces problèmes;
- **améliorer les conditions de travail;**
- **tirer le meilleur parti de votre exploitation.**

N'oubliez pas que même le plus petit des changements peut faire une énorme différence.

1.2. L'agriculture — Une industrie dangereuse

Agriculteur n'est pas un métier facile. En réalité, il s'agit même de l'une des professions les plus dangereuses. L'agriculture et la sylviculture occupent systématiquement la troisième ou la quatrième place du classement des professions les plus dangereuses dans l'Union européenne.

C'est ce qui ressort de l'analyse des accidents et des maladies signalés aux autorités locales. Si l'on tient compte du grand nombre d'accidents, de maladies, voire de décès, qui surviennent régulièrement sans être signalés, la situation est sans doute encore bien pire dans la réalité. Les exploitations agricoles étant généralement à la fois un lieu de travail et de résidence, les enfants et les personnes âgées qui y vivent sont exposés à des risques inutiles et sont confrontés à des situations dangereuses supplémentaires.

1.3. Les huit principales causes de décès dans le secteur de l'agriculture

Quelles sont les causes de décès les plus fréquentes dans ce secteur?

- accidents de transports (personnes écrasées par des véhicules ou renversement de ces derniers);
- chutes de hauteur (d'un arbre, à travers une toiture);
- chutes d'objets ou contact avec des objets en mouvement (machines, constructions, ballots, troncs d'arbres);
- noyade (dans des réservoirs d'eau, des citernes à purin, des silos à grains);
- manipulation d'animaux (personnes attaquées ou écrasées par des animaux, maladies zoonotiques);
- contact avec des machines (pièces mobiles non protégées);
- coincement (sous des structures effondrées);
- électrocutions.



1.4. Portée du guide

Le présent guide couvre:

- **l'agriculture;**
- **l'horticulture/le travail en serre;**
- **l'élevage;**
- **la sylviculture.**

Il s'adresse à toutes les micro-, petites et moyennes exploitations de l'Union européenne.

1.5. À qui ce guide est-il destiné?

Ce guide vous est destiné si:

- **vous êtes un agriculteur;**
- **vous travaillez dans la filière sylvicole ou horticole;**
- **vous dirigez votre propre exploitation;**
- **vous êtes un gestionnaire ou un ouvrier.**

1.6. Comment utiliser ce guide?

Ce guide est divisé en 21 chapitres. Si vous le lisez sur un ordinateur, vous pouvez vous rendre directement au chapitre souhaité **en cliquant** sur son titre dans la table des matières. Chaque chapitre contient des informations sur un thème spécifique, **met en lumière les dangers les plus courants** et propose différentes solutions pour y faire face. Bon nombre de ces dangers dépendent de plusieurs facteurs ou peuvent être abordés sous plusieurs angles (par exemple les machines, les véhicules, les animaux). C'est pourquoi, dans certains chapitres, vous trouverez des **références croisées** qui vous renverront à un autre chapitre du guide contenant de plus amples informations sur le sujet.



Les bonnes pratiques sont signalées par une coche verte, les mauvaises pratiques, par une croix rouge.

Le présent guide comprend notamment les ressources suivantes:

- 1) des exemples de dangers rencontrés dans les secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage et de la sylviculture (**annexe 4.3, «Exemples de danger»**);
- 2) des méthodes d'évaluation des risques pour vous aider à réaliser vos propres évaluations (**chapitre 4, «Évaluation des risques»**);
- 3) un glossaire auquel vous pouvez vous référer si vous avez des doutes sur la signification d'une abréviation ou d'un terme technique (**annexe 1.1, «Glossaire»**);
- 4) une section contenant une liste de références/bibliographie (**annexe 1.2, «Références»**);
- 5) une liste des organismes nationaux responsables de la santé et de la sécurité (**annexe 2.1, «Organismes nationaux responsables de la santé et de la sécurité»**).

Vous pouvez lire ce guide dans sa totalité afin de vous familiariser avec les différents aspects de la santé et de la sécurité, ou vous pouvez choisir de ne consulter que certains chapitres spécifiques liés à des activités ou à des thèmes qui vous intéressent.

CHAPITRE 2

Introduction à la santé et à la sécurité

2.1. Définition de la santé et de la sécurité

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), **la santé au travail vise à promouvoir et à maintenir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans toutes les professions.** Autrement dit, il s'agit de s'assurer que vous restez en forme, physiquement et mentalement.

La sécurité au travail est le fait de pouvoir travailler sans encourir de risques ou de préjudices inacceptables. Il est donc primordial de remplir ces conditions afin de réduire autant que faire se peut la probabilité de survenance d'un dommage.

2.2. La santé et la sécurité — Une obligation juridique

Le domaine de la santé et de la sécurité au travail est un secteur réglementé dans toute l'Europe, régi par le droit national et européen (<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm> et <http://osha.europa.eu/fr/legislation/directives/directives-intro>).

La législation européenne fixe des exigences minimales, que chaque État membre doit ensuite adopter ou développer s'il y a lieu. L'Union européenne a adopté un certain nombre de directives, qui portent sur:

- des normes minimales pour les lieux de travail;
- les vibrations;
- les champs électromagnétiques;
- la manutention manuelle de charges;
- les agents biologiques, chimiques et physiques;
- les travailleuses enceintes et les jeunes travailleurs;
- les équipements de travail;
- les terminaux à écran;
- les équipements de protection individuelle;
- le bruit;
- la signalétique;
- l'amiante;
- les chantiers mobiles (construction).

(Annexe 2.2, «Directives européennes en matière de santé et de sécurité»)

La législation en matière de santé et de sécurité vise à **améliorer les conditions de travail, à réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles** ainsi qu'à **rendre les lieux de travail plus sûrs et plus sains pour les personnes qui les fréquentent.**

Bien que le principe sous-jacent soit le même dans tous les États membres de l'Union, les législations et les réglementations nationales peuvent varier en fonction des besoins, des spécificités et des expériences de chaque État.



23. Organismes nationaux responsables de la santé et de la sécurité

Les responsabilités gouvernementales en matière de santé et de sécurité sont généralement confiées à l'inspection du travail, aux services sanitaires ou à un organisme équivalent. Il est important que vous sachiez quelle est l'autorité nationale compétente dans votre cas. Prenez contact avec votre bureau local pour obtenir des conseils et de plus amples informations sur vos responsabilités (**annexe 2.1, «Organismes nationaux responsables de la santé et de la sécurité»**).

24. Pourquoi la santé et la sécurité devraient-elles vous préoccuper?

La santé et la sécurité sont des questions dont vous devez vous **occuper activement**, parce qu'un accident grave ou un décès sur votre propriété peut entraîner de lourdes conséquences.

Il peut s'agir d'une **perte financière** ou de **souffrances pour vous, votre famille** ou **vos travailleurs**.

Si vous êtes employeur ou travailleur indépendant, vous voudrez réduire ou éviter certains coûts:

- les frais médicaux (premiers soins inclus) et pharmaceutiques;
- les frais d'assurance;
- les frais de justice découlant d'actions civiles ou de procédures pénales;
- les frais liés à l'interruption de l'activité et à la fermeture de l'entreprise;
- les frais liés aux dégâts infligés aux machines et aux infrastructures;
- les frais liés au recrutement et à la formation de nouveaux travailleurs et de travailleurs de remplacement;
- les frais liés à la mauvaise publicité et à la perte de réputation;
- les frais liés à la perte de production.

Si vous êtes salarié ou travailleur indépendant, vous pouvez être confronté aux situations suivantes:

- des souffrances, douleurs et blessures;
- une hospitalisation;
- des frais médicaux;
- une incapacité de travail (temporaire ou permanente);
- une invalidité permanente;
- la perte des moyens de subsistance pour vous et votre famille.



Un accident peut avoir de graves répercussions sur votre aptitude à travailler.

CHAPITRE 3

Organiser la santé et la sécurité

D'après des données compilées par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, toutes les 3 minutes et demie, une personne dans l'Union européenne meurt de causes liées au travail. Les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture sont parmi les plus touchés.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Gestion de la santé et de la sécurité
- Connaissance de vos obligations juridiques
- Consultation des travailleurs
- Modernisation des infrastructures
- Planification d'une activité
- Signalement des problèmes sanitaires et des accidents

Il ne suffit pas d'espérer qu'aucun accident ne se produira.

3.1. La gestion de la santé et de la sécurité

Même si, pour l'instant, la santé et la sécurité **ne sont peut-être pas** votre priorité absolue, **le temps et l'argent** consacrés à ce domaine **doivent être considérés comme un investissement, et non comme des dépenses inutiles.**

Les sommes que vous investirez dans la prévention seront nettement inférieures à ce qu'il vous faudra déboursier pour payer les frais médicaux, les travailleurs de remplacement, les indemnisations ou les amendes dans le cas où un accident surviendrait dans votre exploitation.

Pour **organiser votre exploitation de manière à y garantir la santé et la sécurité de vos travailleurs**, vous devez:

- connaître vos **obligations juridiques**;
- déterminer de quelle manière et dans quelle mesure vous souhaitez **associer vos travailleurs**;
- connaître les normes acceptables pour les **infrastructures/installations et machines** utilisées dans votre exploitation;
- mettre en place une stratégie pour **planifier** et **exécuter** vos tâches quotidiennes.

Soyez proactif — n'attendez pas qu'un accident se produise; planifiez votre travail.



Consultez vos travailleurs régulièrement.



32.

La connaissance de vos obligations juridiques

Il est important que vous connaissiez la loi et que vous sachiez ce qu'on attend de vous en matière de santé et de sécurité. Vous pouvez être concerné par plusieurs lois et réglementations, certaines plus évidentes que d'autres. La législation est fréquemment révisée. Vous devez vous tenir informé des dernières modifications apportées à la législation existante et des nouvelles lois ou réglementations adoptées. Contactez votre association sectorielle ou l'autorité de réglementation dont vous dépendez afin d'obtenir de plus amples informations. Amorcez et maintenez le contact avec ces organismes. Prenez note de toutes les choses dont vous n'étiez pas au courant. Ces connaissances et les mesures de contrôle que vous prendrez vous aideront à prévenir les accidents et les maladies dans votre entreprise et pourraient vous protéger contre d'éventuelles actions en justice dans le cas où de tels incidents surviendraient quand même.

33.

La consultation des travailleurs

Même si vous dirigez une entreprise unipersonnelle recourant à la main-d'œuvre familiale ou occasionnelle, **vous devez consulter toutes les personnes qui travaillent dans votre exploitation** au sujet des questions de santé et de sécurité. **Il est important que vous et vos travailleurs œuvriez ensemble à la réalisation d'un objectif commun: que la production s'effectue dans des conditions optimales de sécurité.**

Ces discussions sont donc dans l'intérêt de tous et ne devraient pas générer de désaccords ni de conflits. La consultation suppose un **échange de points de vue** qui peut s'avérer bénéfique pour chacun d'entre vous. **Écoutez l'opinion de vos travailleurs**, prenez note des problèmes qu'ils soulèvent et demandez-leur de vous aider à trouver des solutions.

Vos travailleurs sont sans doute les mieux placés pour recenser les problèmes de santé et de sécurité qui se posent dans votre exploitation, puisqu'ils y sont confrontés au quotidien. Associez vos travailleurs **à la détermination et à l'évaluation des dangers**. Si votre législation nationale l'exige (et en fonction de la taille de votre exploitation), encouragez **l'élection de délégués à la sécurité**, formez des **comités de sécurité**, organisez des **réunions** et conservez le **procès-verbal de ce qui a été dit**. Tirez-en le meilleur parti.

34. La modernisation des infrastructures

Il est possible que vos installations doivent être quelque peu adaptées. Si vous savez déjà quelles modifications sont nécessaires, élaborer un plan d'action afin de les mettre en œuvre. **Dans le cas contraire, le présent guide est là pour vous aider.** En suivant la procédure d'évaluation des risques décrite au **chapitre 4, vous découvrirez quelles sont les modifications qui doivent être apportées.** L'évaluation des risques vous permettra de dresser une «**liste des choses à faire**», reprenant tous les points que vous devez améliorer dans votre exploitation. Vous devrez également réfléchir aux questions suivantes:

- la **propreté** et l'**ordre** dans votre exploitation;
- la **séparation entre la circulation**, les activités de travail, les personnes et les zones à forte fréquentation;
- la **signalisation**;
- **si vous avez du personnel, vous devrez prévoir des installations sanitaires** et des **lieux de repos** (en fonction des opérations), une source d'**eau potable**, des cantines ou des **espaces de restauration et de pause**, des **toilettes**, des **douches** et des **vestiaires**, des installations pour les **femmes enceintes et allaitantes**, des **moyens de communication** et une **politique en matière de tabagisme**;
- les dispositions à prendre en **cas d'urgence et d'évacuation**, les premiers soins, le **transport** jusqu'à un établissement médical (en cas de nécessité).

Ces sujets et bien d'autres seront abordés dans les chapitres qui suivent.

35. La planification d'une activité

Toutes les activités doivent être planifiées. Cela ne doit pas nécessairement être fait de manière formelle: avant de commencer à travailler, prenez un moment pour vous poser les questions suivantes:

- Est-ce que je dispose des **outils et équipements adéquats**?
- Quels sont les **problèmes susceptibles de survenir**?
- Existe-t-il un moyen **plus sûr** et **plus efficace** d'effectuer la tâche?
- Quelles sont les **mesures à prendre avant de commencer le travail**?
- **Mes travailleurs savent-ils** ce qu'ils font?
- **Mes travailleurs disposent-ils des compétences et de la formation nécessaires** pour effectuer la tâche?

Lorsque le travail est terminé, posez-vous les questions suivantes:

- Tout s'est-il déroulé comme prévu?
- Que puis-je faire pour améliorer le processus à l'avenir?
- Mes travailleurs et moi-même sommes-nous satisfaits d'avoir accompli le travail en réduisant au minimum les risques pour la santé et la sécurité?

Tirez les leçons
de vos expériences.

36. Le signalement des problèmes sanitaires et des accidents

Le droit européen **vous impose de signaler tout accident de travail ou toute maladie professionnelle** aux services d'inspection de la santé et de la sécurité ou à toute autre autorité nationale équivalente.

En cas d'accident, vous devez, après avoir pris soin des personnes blessées:

- **signaler** l'accident aux autorités, comme l'exige la législation nationale;
- **procéder à une enquête** sur les circonstances de l'accident afin d'en établir les causes;
- **élaborer un rapport écrit** sur l'accident, comme l'exige la législation nationale;
- **consigner** l'accident dans un registre.

Il est conseillé de relever également les situations dans lesquelles un accident a été évité de justesse, dans la mesure où celles-ci mettent en lumière les domaines où un accident est susceptible de survenir à l'avenir.

Le signalement des accidents et des maladies professionnelles permet de renforcer les connaissances communes en la matière et de procéder à des analyses statistiques à partir desquelles des conclusions peuvent être tirées. Ainsi, de nouvelles orientations et mesures de contrôle spécifiques peuvent être mises en place afin d'améliorer les lieux de travail pour l'ensemble des travailleurs.

CHAPITRE 4

Évaluation des risques

4.1. Qu'est-ce que l'évaluation des risques?

Pour pouvoir garantir un environnement de travail sain et sûr, vous devez d'abord **commencer par procéder à une évaluation des risques**. L'évaluation des risques **constitue le fondement de la gestion de la santé et de la sécurité**. C'est aussi **l'une de vos obligations juridiques**.

L'évaluation des risques est un **processus qui consiste à évaluer les risques pour la santé et la sécurité découlant de dangers présents sur le lieu de travail et susceptibles de vous concerner vous, vos travailleurs et les membres de votre famille**. Il s'agit d'un examen systématique de tous les aspects du travail, en vue d'établir:

- les causes éventuelles d'accidents ou de blessures,
- les solutions possibles pour éliminer les dangers et, s'il n'y en a pas,
- les mesures de prévention ou de protection qui sont ou devraient être mises en place afin de maîtriser les risques (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail: <http://osha.europa.eu/fr>).

L'évaluation des risques doit être réalisée sous forme écrite.

Évaluation des dangers

		Gravité		
		ÉLEVÉE	MODÉRÉE	FAIBLE
Probabilité	ÉLEVÉE	Risque élevé	Risque important	Risque modéré
	MODÉRÉE	Risque important	Risque modéré	Risque minimal
	FAIBLE	Risque modéré	Risque minimal	Risque négligeable

Interprétation des résultats

Niveau de risque	Mesures correctives et délai de mise en œuvre
16-25 Élevé	CESSEZ l'activité jusqu'à ce que des mesures aient été prises et que le niveau de risque ait été réduit (consultez d'autres ressources spécialisées)
10-15 Important	Sécurisez la situation en une semaine — entre-temps, prenez des mesures temporaires
7-9 Modéré	Sécurisez la situation en un mois
4-6 Minimal	Sécurisez la situation en un an
1-3 Négligeable	Poursuivez la mise en œuvre des mesures de protection et de prévention existantes — surveillez la situation

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Évaluation des risques
- Étapes de l'évaluation des risques
- Recensement et enregistrement des dangers
- Évaluation des dangers afin de déterminer le niveau de risque
- Détermination des mesures de prévention et de protection
- Mise en œuvre des mesures
- Suivi et réexamen
- Conservation des évaluations
- Premiers pas
- Étude de cas

4.2.

Étapes de l'évaluation des risques

L'évaluation des risques se déroule généralement en cinq étapes:

- ÉTAPE 1 Recensement et enregistrement des dangers
- ÉTAPE 2 Évaluation des dangers afin de déterminer le niveau de risque
- ÉTAPE 3 Détermination des mesures de prévention et de protection
- ÉTAPE 4 Mise en œuvre des mesures
- ÉTAPE 5 Suivi et réexamen

Pour pouvoir éliminer les dangers qui vous guettent, VOUS et VOS TRAVAILLEURS, il faut d'abord savoir quels sont ces dangers.

ÉTAPE 1 Recensement et enregistrement des dangers

Vous devez **recenser tous les dangers** présents dans votre exploitation, ainsi que les **personnes susceptibles d'y être exposées**. Veillez à **prendre en considération tous les facteurs et tous les aspects** de votre activité.

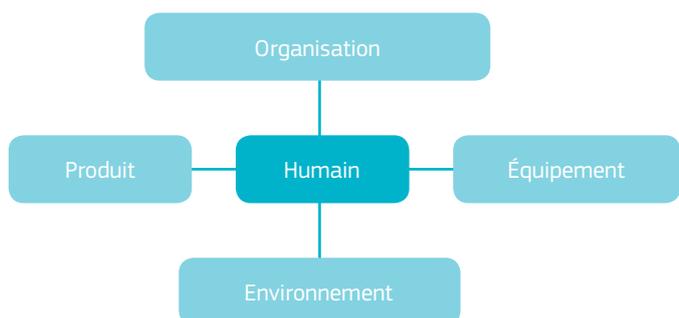
On entend par «danger» tout aspect du travail pouvant être cause de préjudices, que ce soit des dommages matériels, des blessures et des maladies bénignes, ou des blessures entraînant une invalidité, un mauvais état de santé, voire le décès.

Pour éviter d'omettre certains dangers ou de vous concentrer sur un aspect de votre activité au détriment d'un autre, le **concept HEEPO** (humain, équipement, environnement, produit et organisation) vous aide à avoir une vue d'ensemble de votre activité.

Examinez chacun des facteurs suivants dans le contexte de votre exploitation:

- **Humain:** insuffisance des capacités physiques ou mentales; manque de connaissances ou d'aptitudes; inadéquation des compétences, de l'attitude ou du comportement.
- **Équipement:** machines, outils à main, logiciels et matériel informatique, tables et chaises.
- **Environnement:** luminosité, bruit ambiant, conditions météorologiques, température, vibrations, qualité de l'air ou poussière.
- **Produit:** substances dangereuses, charges lourdes et objets chauds ou tranchants.
- **Organisation:** agencement du lieu de travail, tâches, heures de travail, pauses, systèmes de travail posté, formation, méthodes de travail, communication, travail d'équipe, contact avec les visiteurs, accompagnement social ou autonomie (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail).

Le concept HEEPO



Faites le tour de votre exploitation et recensez:

- les bonnes et les mauvaises pratiques de vos travailleurs;
- les machines et les équipements sûrs et ceux susceptibles d'être dangereux (non entretenus);
- les endroits dangereux;
- les endroits où la terre est meuble ou instable;
- les trous dans le sol et les pentes abruptes;
- les faiblesses ou les dommages structurels;
- les points d'accès pour le public;
- les personnes menacées (travailleurs, fournisseurs, sous-traitants, visiteurs, membres de votre famille);
- les produits chimiques utilisés et la manière dont ils sont stockés et manipulés;
- les véhicules et la manière dont ceux-ci circulent.

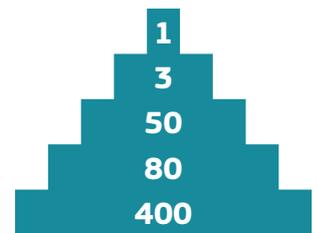
Pensez à chacune des zones de votre exploitation et réfléchissez aux activités qui s'y déroulent (annexe 4.5, «Activités dangereuses»).

- **Certaines activités complexes devront peut-être être décomposées** en tâches plus simples afin de pouvoir recenser les dangers de manière plus détaillée.
- Discutez des **dangers** possibles avec les **personnes qui participent aux activités menées sur le site**. Elles sont sans doute les mieux placées pour repérer les dangers et proposer des solutions. Ces personnes incluent vos travailleurs salariés, vos fournisseurs et sous-traitants, voire aussi les membres de votre famille.
- Ne vous arrêtez pas à vos activités principales. **Pensez aussi aux activités auxiliaires**, telles que les travaux d'entretien, le nettoyage et les activités de préparation, les inventaires ou encore le forage de puits, qui peuvent se révéler d'autant plus dangereuses qu'elles ne sont pas réalisées fréquemment.
- N'oubliez pas non plus les **activités qui se déroulent en dehors de vos installations**, comme le transport des récoltes et des animaux.
- Si **les travailleurs et leur famille vivent sur le site** ou si l'exploitation est également le lieu de résidence de votre famille, il vous faudra attacher une attention toute particulière à leur santé et à leur sécurité, ainsi qu'à leurs besoins quotidiens.
- Si vous recevez la **visite d'écoles, de touristes ou de consommateurs**, gardez à l'esprit que ces personnes sont encore plus vulnérables étant donné qu'elles ne connaissent pas le site. Vous êtes responsables de leur sécurité.
- Les **enfants**, les **femmes enceintes**, les **personnes âgées** et les personnes malades courent plus de risques et peuvent avoir des besoins spéciaux.
- Ne négligez pas non plus les **travailleurs migrants** et le **personnel saisonnier**.



La pyramide des accidents

Accident mortel ou grave
Blessures graves
Premiers soins nécessaires
Dommages matériels
Accident évité de justesse (pas de blessure ni de préjudice)



Avant chaque accident mortel, on dénombre 400 accidents évités de justesse n'ayant pas reçu l'attention appropriée.

Source: Tye et Pearson (1974/75), «Accident investigation and reporting».

Réfléchissez aux problèmes et aux incidents survenus dans le passé, ainsi qu'à leurs conséquences.

Sur le plan statistique, les accidents évités de justesse sont considérés comme des accidents. Tirez les enseignements de vos expériences passées et appuyez-vous sur celles de vos collègues et voisins.

L'**annexe 4.1, «Instructions pour la réalisation d'une évaluation des risques»**) contient des recommandations quant aux questions à se poser et aux aspects à prendre en considération pour recenser les dangers. L'**annexe 4.2** contient un modèle de formulaire d'évaluation des risques que vous pouvez utiliser pour enregistrer les dangers. L'**annexe 4.3** contient quant à elle des exemples de dangers sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour effectuer votre évaluation des risques.

Enregistrement des dangers

Une fois que vous avez recensé tous les dangers: Dresser une liste des dangers vous permet:

- **dressez-en la liste;**
- **numérotez-les.**
- **d'éviter les oublis;**
- **d'éviter les doublons;**
- **de poursuivre l'évaluation des risques.**

Demandez-vous
quels sont les
problèmes
susceptibles de
survenir.

ÉTAPE 2 Évaluation des dangers afin de déterminer le niveau de risque

Une fois que vous avez dressé la liste des dangers, il vous faut les évaluer afin de déterminer le niveau de risque. Celui-ci dépend de plusieurs facteurs:

- la **probabilité** que le danger survienne;
- la **gravité** de ses conséquences;
- la **fréquence** et la durée de l'exposition;
- la **population** — le nombre de personnes exposées.

Pour des raisons pratiques, on se concentre généralement sur **deux** de ces facteurs (paramètres d'évaluation): la **probabilité** et la **gravité**.

La probabilité désigne la possibilité qu'un événement se produise. Elle varie en fonction des mesures de sécurité et de précaution déjà mises en place. Par exemple, si le fenil est équipé d'une balustrade, la probabilité de chute diminue.

La gravité représente l'ampleur des conséquences (blessure, maladie, perte, dommage matériel). Elle varie en fonction de la nature du danger. Faites la liste des conséquences possibles de chaque danger afin d'en déterminer la gravité. Par exemple, les chutes de hauteur doivent automatiquement être considérées comme très graves, étant donné qu'elles peuvent entraîner la mort.

C'est la **combinaison** des facteurs sélectionnés qui détermine le risque. Deux modèles d'évaluation des risques sont présentés à l'**annexe 4.4**.

Le risque de blessure en cas de renversement d'un tracteur varie en fonction des équipements de protection (mis à la disposition du conducteur)

L'évaluation des risques n'a rien de compliqué. Nous en réalisons une mentalement chaque fois que nous traversons la rue. Nous savons tous que nous courons des risques différents selon que nous traversons une route de campagne ou une rue très fréquentée du centre-ville.



Tracteur sans protection pour l'opérateur

Risque élevé



Tracteur avec structure de protection contre le retournement

Risque modéré



Tracteur avec cabine

Risque faible

ÉTAPE 3 Détermination des mesures de prévention et de protection

Le niveau de risque détermine l'urgence des mesures à prendre, comme montré à l'**annexe 4.4, «Modèles d'évaluation des risques»**.

Déterminez les mesures à prendre afin de réduire les risques au minimum. L'**annexe 4.3** contient des suggestions de mesures préventives associées à chaque danger. Au moment de décider des mesures à prendre, veillez à tenir compte des principes généraux suivants:

- 1) **atténuation des risques, dans l'ordre suivant:**
 - a) élimination de la source de danger,
 - b) remplacement de la source de danger,
 - c) réduction des dangers découlant de la source,
 - d) isolement de la source de danger,
 - e) protection du personnel au moyen d'équipements de protection individuelle ou d'autres équipements;
- 2) **réduction au minimum du risque d'erreur humaine;**
- 3) **surveillance de la santé.**

Désignez des **personnes chargées** de mettre en œuvre les mesures de contrôle et fixez un **délai** pour leur réalisation.

ÉTAPE 4 Mise en œuvre des mesures

Appliquez les mesures convenues de la manière prévue. **Vérifiez régulièrement** les progrès accomplis avec les personnes responsables. Veillez à ce que les problèmes qui ne peuvent être éliminés définitivement dans l'immédiat soient résolus au moyen de mesures provisoires jusqu'à ce qu'une solution définitive puisse être trouvée.

Le risque de blessure liée à la manipulation d'une tronçonneuse dépend des caractéristiques de la machine ainsi que des équipements de protection individuelle disponibles



Opérateur de tronçonneuse non formé sans équipement de protection individuelle

Risque élevé



Opérateur de tronçonneuse formé avec équipement de protection individuelle

Risque faible

ÉTAPE 5 Suivi et réexamen

N'oubliez pas que, **s'il est impossible d'éliminer tous les dangers**, vous avez tout de même la possibilité de les garder sous contrôle. Le **risque résiduel** est celui qui demeure après l'instauration de mesures de contrôle appropriées. Une fois que les mesures de contrôle ont été mises en œuvre, les dangers doivent être réévalués à la lumière de la nouvelle situation. La probabilité que le danger se réalise devrait normalement être réduite grâce aux mesures qui ont été prises. La gravité reste quant à elle inchangée puisque, si le danger se concrétise, les conséquences seront toujours les mêmes.

Quand ce processus peut-il être considéré comme terminé? Jamais. Ces mesures doivent faire l'objet d'un suivi et d'un réexamen permanents. Les personnes changent, les installations s'usent, les machines et les équipements sont remplacés, des accessoires sont ajoutés aux véhicules et la technologie progresse. Par conséquent, vous devrez **régulièrement procéder à de nouvelles évaluations des risques**. Certains dangers disparaîtront automatiquement dès que leur source aura été supprimée (par exemple, si un vieux tracteur est remplacé par un plus moderne). Cependant, de nouveaux dangers peuvent apparaître. Ils peuvent également varier en fonction des saisons. Ce qui est sans risque pendant l'été peut être dangereux l'hiver (par exemple des surfaces glissantes ou une infestation parasitaire). **Vous devez vous adapter aux circonstances actuelles.** Réexaminez et réévaluez les dangers et les risques potentiels après chaque changement important. Il y aura toujours de nouveaux paramètres à prendre en considération dès lors que vous avez des personnes qui exécutent une activité, aussi simple soit-elle.

4.3. Conservation des évaluations

Conservez une trace écrite des évaluations réalisées. Celles-ci seront utiles pour:

- évaluer les dangers que vous avez recensés et déterminer les risques et les mesures de contrôle correspondantes;
- communiquer les informations et les connaissances acquises aux personnes concernées;
- évaluer les besoins en formation de vos travailleurs lorsque la formation constitue l'une des mesures de contrôle adoptées;
- vérifier périodiquement que les mesures de contrôle nécessaires sont bien appliquées;
- fournir des preuves aux autorités;
- démontrer que vous avez fait preuve de diligence raisonnable si vous devez être entendu par la justice;
- enregistrer de nouveaux dangers en cas de changement des circonstances.

L'**annexe 4.2, «Formulaire d'évaluation des risques**, contient une grille dans laquelle vous pouvez inscrire les dangers relevés. Le CD qui accompagne ce guide vous permettra de procéder à l'analyse des risques, de l'enregistrer sous forme électronique et ainsi de conserver une trace de toutes les évaluations réalisées.

4.4. À vous de jouer!

Pour commencer votre évaluation des risques:

- utilisez le modèle de formulaire d'évaluation des risques (**annexe 4.2**);
- sélectionnez une activité dans la liste des activités dangereuses (**annexe 4.5**);
- sélectionnez les dangers correspondants dans la liste des exemples de dangers (**annexe 4.3**), faites une croix dans la colonne correspondante et recopiez-les dans votre formulaire en indiquant également leurs conséquences ainsi que les mesures de contrôle suggérées;
- évaluez les dangers à l'aide du modèle qualitatif proposé à l'**annexe 4.4**;
- sélectionnez les mesures de contrôle parmi celles suggérées, désignez une personne chargée de les mettre en œuvre et fixez un délai pour leur réalisation;
- ne procédez à l'évaluation du risque résiduel qu'une fois les mesures de contrôle mises en œuvre.

Le présent guide est accompagné d'un **CD qui vous aidera à créer votre évaluation des risques sous forme électronique.**

Quelque 128 dangers ont déjà été évalués de façon à constituer une base de données initiale. En choisissant l'option «Mon exploitation/Mon entreprise», vous pourrez:

- sélectionner votre secteur (facultatif);
- sélectionner l'**activité** qui vous intéresse;
- voir quels sont, parmi les 128 **dangers** évalués, ceux associés à cette activité;
- choisir ceux qui s'appliquent à votre situation;
- procéder à toutes les **modifications** que vous jugez nécessaires (par exemple du degré de probabilité ou des mesures de contrôle à prendre);
- ajouter de **nouveaux** dangers ou de nouvelles activités;
- **élaborer votre propre fiche de synthèse.**

Lorsque vous avez terminé, n'oubliez pas d'enregistrer votre travail avant de passer à une autre activité. Cet outil vous permet de réaliser des analyses de risque pour autant d'activités que vous le souhaitez.

Vous pouvez également **consulter et examiner** les **128 dangers déjà évalués**:

- **par secteur** — agriculture, sylviculture, horticulture, élevage;
- **par source de danger** — équipements et machines, outils, véhicules, infrastructures, travail de terrain, travaux forestiers, substances dangereuses, animaux, main-d'œuvre, visiteurs;
- **par niveau de risque** — insignifiant, minimal, modéré, important, élevé.

Mon évaluation des risques

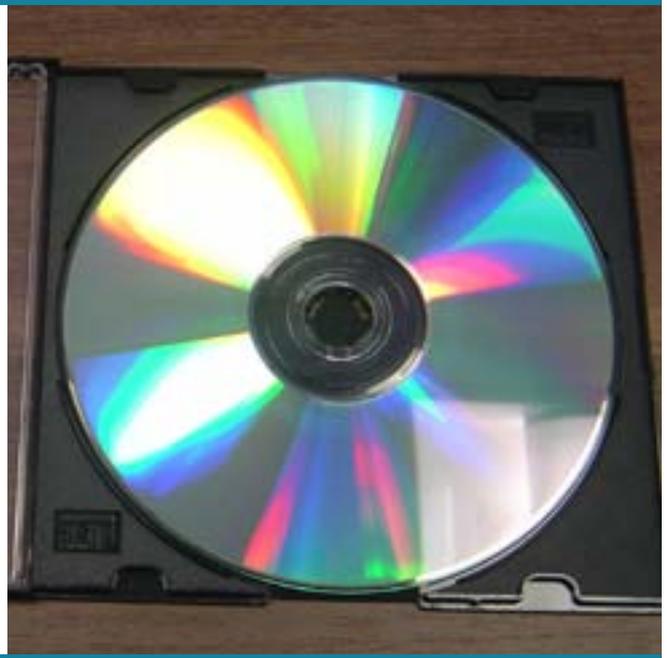
Suivez les instructions pour accéder au CD.

Si vous utilisez Excel version 2003:

- lorsque le logiciel vous demande votre mot de passe, cliquez sur «OK»;
- une nouvelle fenêtre d'avertissement s'ouvre, cliquez sur «OK»;
- cliquez sur «Activer les macros» lorsque vous y êtes invité.

Si vous utilisez Excel version 2007:

- ouvrez la feuille de calcul: une fenêtre apparaîtra dans le coin supérieur gauche, vous avertissant que **«Les macros sont désactivées»**;
- cliquez ensuite sur le bouton **«Options»** et sélectionnez l'option **«Activer ce contenu»**;
- cliquez sur **«OK»**. Il est possible que les macros ne fonctionnent pas, car le niveau de sécurité défini sur votre ordinateur est trop élevé. Dans ce cas, il vous faudra baisser le niveau de sécurité.



Étude de cas

Un enfant de 6 ans est venu rendre visite à ses grands-parents pendant les vacances d'été. Il a toujours aimé accompagner son grand-père car il l'emmène dans les champs, le laisse se promener autour de la ferme, s'asseoir sur le tracteur, arracher des pommes de terre ou jouer avec les poules et les lapins élevés par sa grand-mère. Mais alors qu'il joue près de l'étang, hors de la vue de ses grands-parents, l'enfant glisse, tombe dans l'étang et se noie. L'étang n'était pas clôturé.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques dans ses installations afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- noyade dans l'étang;
- empêchement dans les pièces mobiles de certaines machines;
- accident impliquant un tracteur ou d'autres véhicules et équipements;
- ingestion de substances non comestibles/dangereuses;
- chutes de hauteur en grimpant.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- la curiosité de l'enfant;
- le fait qu'il ne connaît pas bien le site;
- le manque de surveillance.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessures, décès.

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre pour réduire les risques?

L'agriculteur aurait dû:

- clôturer l'étang et les autres zones dangereuses;
- expliquer à l'enfant les dangers que recèle la ferme et fixer quelques règles simples;
- ne pas laisser l'enfant sans surveillance.

CHAPITRE 5

Planification

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Importance de la planification
- Organisation et programmation du travail
- Organisation d'une tâche
- Étude de cas

5.1. L'importance de la planification

La planification est un élément essentiel pour assurer la santé et la sécurité des personnes sur le lieu de travail. Il s'agit de la première étape devant permettre de s'assurer que le travail peut être effectué en toute sécurité. Une planification efficace vous aide à anticiper les risques et à prévenir les accidents. Elle met en lumière les mesures à prendre avant le début des travaux et permet de réduire le stress et d'éviter les problèmes de dernière minute, qui conduisent souvent à l'adoption de solutions inadaptées, à la prise de risques et à une précipitation inutile, qui sont toutes des causes fréquentes d'accidents.

5.2. L'organisation et la programmation du travail

Organisez votre travail en fonction de vos ressources humaines, de vos équipements, de vos installations et des caractéristiques de votre site.

Programmez votre travail en tenant compte des facteurs extérieurs que vous ne pouvez pas contrôler (par exemple la météo, la saisonnalité, la disponibilité de main-d'œuvre, certaines caractéristiques du site ou encore les encombrements sur les routes).

Ressources humaines

Tenez compte des facteurs suivants:

- les compétences requises pour effectuer le travail;
- la disponibilité de travailleurs qualifiés;
- les heures de travail;
- la rotation des postes;
- les pauses;
- les pauses déjeuner.

Équipements

- Recensez les équipements nécessaires [outils, machines et équipements de protection individuelle (EPI)].
- Veillez à ce que ces équipements soient adaptés et disponibles.
- Vérifiez qu'ils sont en bon état de fonctionnement, qu'ils sont bien entretenus et qu'ils sont accompagnés des permis et des certificats adéquats.
- Assurez-vous que leur transport jusqu'au site se fait en toute sécurité.
- Assurez-vous que l'opérateur est disponible et agréé.

Installations

Mettez à la disposition de vos travailleurs:

- une source d'eau potable;
- des toilettes et des installations sanitaires;
- des repas;
- des locaux pour les repas et les pauses;
- des vestiaires et des séchoirs;
- des moyens de transport;
- des moyens de télécommunications.

Caractéristiques du site

Posez-vous les questions suivantes:

- Le site est-il fixe?
- Les travailleurs sont-ils obligés de se déplacer fréquemment?
- Tous les travailleurs sont-ils familiarisés avec le milieu environnant?
- Ce milieu présente-t-il des particularités potentiellement dangereuses (falaises, carrières désaffectées, pentes abruptes, rivières, étangs, lacs, endroits sujets à des coulées de boue ou à des glissements de terrain, terrain accidenté, présence de champs de tir ou de campements)?
- Le site est-il facilement accessible?
- La zone abrite-t-elle une faune ou une flore pouvant constituer une source de danger (végétation dense, animaux sauvages, insectes, serpents, etc.)?

Programmez votre travail en tenant compte:

- des conditions météorologiques susceptibles d'entraver vos activités (par exemple températures extrêmes, vitesse du vent, visibilité, temps pluvieux/orageux, rayonnement solaire);
- du nombre d'heures de clarté disponibles et du meilleur moment de la journée ou de la nuit pour réaliser le travail;
- de la saisonnalité (par exemple plantation, récolte, saison de la chasse, période de reproduction et d'accouplement du bétail ou des animaux sauvages).

Prévoyez un plan d'urgence:

- À quel type de situations d'urgence êtes-vous susceptible d'être confronté (par exemple une personne égarée, blessée ou malade, une tempête, un glissement de terrain, un incendie)?
- Comment gérerez-vous la situation?
- Comment assurerez-vous les communications d'urgence?
- Comment procéderez-vous au transport/à l'évacuation d'urgence?

La planification d'urgence est abordée plus en détail au **chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»**.

5.3. L'organisation des tâches

Certaines tâches peuvent se révéler plus complexes ou plus dangereuses que d'autres et requièrent donc une planification plus structurée, ainsi que l'élaboration d'une déclaration de méthode de travail en sécurité.

Quelques exemples:

- travaux de réfection de la toiture;
- travaux de construction;
- enlèvement des déchets;
- transport d'animaux;
- remplissage des réservoirs de carburant;
- construction de routes forestières;
- travaux de réparation de serre;
- transport de machines et de produits.

Une **déclaration de méthode de travail en sécurité** est un document qui décrit la manière dont une tâche doit être exécutée de façon à garantir une sécurité maximale. Vous pouvez élaborer votre propre déclaration afin de:

- préciser les différentes étapes, la séquence, les équipements ou les précautions nécessaires pour exécuter la tâche;
- mettre en place une procédure sûre pour effectuer le travail et en informer les travailleurs.

Déclaration de méthode de travail en sécurité

Description de l'activité

Date d'émission: Nom de l'émetteur:.....

1. Éléments à prendre en considération lors de la planification					
Aspects du travail	Paramètres du travail				Notes
Emplacement	Où?	Proche ou éloigné?	Accès facile ou difficile?	Terrain plat ou accidenté?	
Délai	Quand?	Trop court, trop long?	Pression extrême?		
Météo	Quel temps fait-il?	Chaud ou froid?	Conditions extrêmes?	Calamités?	
Équipements et machines nécessaires	Quels sont-ils?	Achat ou location?	Entretenus ou non?	Doivent-ils être réparés?	
Ressources humaines	Qui?	Effectif suffisant?	Formé ou non?	Expérimenté ou non?	
EPI	Quels sont-ils?	Nombre suffisant?	Aptes à l'usage?	Les travailleurs savent-ils comment les utiliser?	

Une déclaration de méthode de travail en sécurité contient des informations détaillées sur:

- l'emplacement;
- le délai;
- les considérations météorologiques;
- les équipements et les machines;
- les ressources humaines, la formation, les compétences, les limites;
- les caractéristiques propres au travail (travail solitaire, travail dans des espaces confinés, etc.);
- les équipements de protection individuelle nécessaires;
- la planification d'urgence;
- l'évaluation des risques propres à la tâche;
- les différentes étapes à suivre pour réaliser la tâche.

Une fois le travail terminé, vous pouvez apporter des corrections ou des améliorations à la déclaration, en fonction de l'expérience acquise. La déclaration de méthode de travail en sécurité ainsi révisée fournira une base de connaissances pouvant être réutilisées dans des situations similaires. L'**annexe 5.1**, à la fin du présent guide, contient un **formulaire** prêt à l'emploi pouvant servir de base à l'élaboration d'une **déclaration de méthode de travail en sécurité**.

Étude de cas

Une équipe composée de douze travailleurs forestiers part couper du bois dans la forêt, après une semaine de tempêtes et de pluies torrentielles. N'ayant rien pu faire la semaine précédente à cause des conditions météorologiques extrêmes, ils se précipitent au travail afin de récupérer le temps perdu. Mais soudain, ils sont surpris par un glissement de terrain. Trois d'entre eux décèdent, ensevelis sous plusieurs tonnes de boue et de rochers.



Qu'auraient dû faire les travailleurs forestiers?

Ils auraient dû procéder à une simple évaluation des risques du site afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- glissements de terrain;
- arbres tombés;
- terrain instable du fait de la tempête.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- les conditions météorologiques extrêmes qui ont perduré plusieurs jours;
- les caractéristiques du terrain/paysage.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessures, décès.

Quelles mesures de contrôle les travailleurs forestiers auraient-ils dû prendre, s'ils avaient évalué la situation au préalable?

Ils auraient dû:

- évaluer l'état du terrain;
- reporter le travail jusqu'à ce que le site soit sûr.

En pareilles circonstances:

- les équipes doivent **planifier** leurs travaux et élaborer des plans d'urgence pour éviter de travailler dans des zones à hauts risques après une tempête;
- les travailleurs forestiers doivent être formés de manière à pouvoir détecter les signes avant-coureurs d'un glissement de terrain (ou de toute autre catastrophe naturelle); avant un glissement de terrain:
 - des changements visibles se produisent dans l'environnement, comme une légère solifluxion, des mouvements de terrain, de petits glissements, des écoulements, une inclinaison progressive des arbres,
 - de l'eau peut remonter à la surface à de nouveaux endroits,
 - un grondement peut être entendu (d'abord léger, il devient de plus en plus fort au fur et à mesure que le glissement s'amorce),
 - des sons inhabituels se font entendre, par exemple des craquements dans les arbres.

CHAPITRE 6

Formation

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Types de formations
- Besoins en formation
- Obligations de permis pour les conducteurs et les opérateurs
- Dossiers de formation
- Efficacité de la formation
- Étude de cas

La formation est essentielle pour garantir que vous et vos travailleurs disposiez des compétences nécessaires (autrement dit, vous et vos travailleurs devez avoir suivi une formation adéquate de manière à développer les connaissances, la compréhension, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour effectuer le travail correctement et en toute sécurité dès le début). Lorsqu'elles disposent de la formation et des compétences appropriées, les personnes qui travaillent dans votre exploitation (vous inclus) sont moins susceptibles de se blesser ou de provoquer des accidents que des opérateurs non formés et inexpérimentés.

6.1. Les types de formations

La formation peut se présenter sous deux formes:

- des **cours magistraux (théorie)**, lors desquels vous et vos travailleurs assistez à des conférences ou à des présentations sur le sujet concerné;
- une **formation sur le terrain (pratique)**, dans le cadre de laquelle vous et vos travailleurs apprenez à utiliser des machines ou à effectuer une tâche concrète.

6.2. Les besoins en formation

Vous devez vous assurer que vous et vos travailleurs connaissez tous les **dangers liés au travail** et savez comment les contrôler ou les éliminer. Cette formation peut être formelle ou informelle. Elle peut prendre la forme de courtes sessions présentées par des conseillers extérieurs ou, si vous êtes compétent en la matière, vous pouvez dispenser la formation vous-même. Elle peut également être effectuée de manière moins formelle, par exemple en discutant quelques minutes avec les travailleurs après leur pause, avant qu'ils ne partent effectuer une tâche spécifique (par exemple en ce qui concerne le contrôle des mouvements et de la vitesse des véhicules, la nécessité d'entretenir et de maintenir la propreté du lieu de travail, etc.).



Formation informelle sur des sujets spécifiques.

De nombreuses directives européennes prévoient l'obligation de dispenser aux travailleurs une formation spécialisée sur certains aspects de la santé et de la sécurité, comme la manutention manuelle, le bruit, les vibrations, les substances cancérigènes ou mutagènes, ou encore l'amiante.

Formez les jeunes travailleurs, qui manquent généralement d'expérience. Il arrive fréquemment que de jeunes travailleurs inexpérimentés soient victimes d'accidents graves, et parfois mortels, en voulant prouver leurs capacités à leur employeur. Expliquez-leur les risques liés à chaque activité qu'ils seront chargés d'exécuter ou à laquelle ils seront amenés à participer. Ordonnez-leur de ne jamais prendre de risques et de consulter immédiatement leur superviseur ou vous-même au moindre

problème. Mais il est également essentiel de **rafraîchir** les connaissances des **travailleurs ayant plus d'ancienneté**: veillez à ce qu'une **formation de remise à niveau** soit régulièrement dispensée à l'ensemble des travailleurs.

Mettez un point d'honneur à former les travailleurs:

- avant qu'ils ne commencent à travailler sur le site;
- à l'importance d'**entretenir les lieux** et de respecter les **règles du site**;
- aux mesures de précaution à prendre lors du **levage de charges**;
- à **intervalles réguliers**;
- à l'utilisation des **équipements de travail**;
- s'ils exécutent une tâche pour la **première fois**;
- si vous avez décidé d'appliquer un système de **rotation des postes**.

Sélectionnez des travailleurs compétents et formez-les:

- à l'utilisation de **tronçonneuses** ou de **scies à bois**;
- aux **techniques de soudure**;
- à l'**utilisation d'échelles** et d'équipements similaires, au travail sur des plateformes surélevées, au travail sur toiture et au **travail en hauteur** d'une manière générale;
- à la manière d'utiliser les machines de façon à prévenir les accidents et à réduire les troubles **musculo-squelettiques**;
- aux techniques d'abattage des arbres, y compris les arbres à demi tombés;
- à la **coupe du bois**.

Apprenez à vos travailleurs à réagir en **cas d'urgence** et organisez des **exercices de simulation** au moins une fois par an afin que ceux-ci puissent mettre en pratique la théorie (**chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»**). Cela vous permettra de vérifier si vos travailleurs et les membres de votre famille ont bien compris les tâches qui leur ont été confiées et si votre plan d'urgence est réalisable et efficace.

6.3. Les permis

Les **conducteurs** de véhicules et les **opérateurs** de certains types de machines (par exemple les appareils de levage) sont tenus de posséder un permis. Vérifiez que tous les conducteurs et les opérateurs possèdent un permis pour la catégorie de véhicules ou d'équipements qu'ils utilisent. Vérifiez également la durée de validité de ces permis et prévoyez leur renouvellement. Les pulvérisateurs (pour les pesticides), ainsi que d'autres équipements, peuvent nécessiter une inspection et une certification. Renseignez-vous auprès de votre inspection locale. Veillez à conserver tous les certificats à portée de main en cas d'inspection.

En fonction de la législation nationale, il est possible que les **travailleurs amenés à manipuler certains types de pesticides** soient eux aussi dans l'obligation de détenir un permis. La nécessité d'obtenir un permis dépend du type de pesticide utilisé, de la manière dont il est appliqué, de sa toxicité ainsi que d'autres caractéristiques.



Formation des jeunes travailleurs.

Les conducteurs de véhicules et les opérateurs de certains types de machines (par exemple les appareils de levage) sont tenus de posséder un permis.



64. Les dossiers de formation

Il est généralement recommandé de conserver des preuves de la formation suivie par les travailleurs, sous quelque forme que ce soit:

- un certificat officiel délivré par l'organisme de formation;
- une lettre de confirmation signée par le formateur;
- un registre des présences pour les formations organisées sur place, indiquant le thème de la formation et signé par les participants.

CERTIFICAT

Par la présente, il est certifié que

M. ABC

a achevé avec succès une séance de formation portant sur

«l'utilisation d'appareils de levage»

organisée le 21 février 2008

Formateur

Directeur

65. L'efficacité de la formation

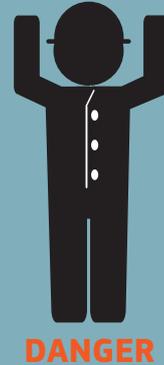
Si vous décidez de recourir à des formateurs ou à des fournisseurs extérieurs pour former vos travailleurs:

- vérifiez que le formateur est compétent et que l'organisme de formation est agréé, le cas échéant;
- assurez-vous que toutes vos questions et celles de vos travailleurs reçoivent une réponse avant la fin de la formation et rentabilisez au maximum l'argent et le temps investi.

Dans tous les cas, assurez-vous que vos **travailleurs** et vous-même **avez bien compris tout ce qui a été dit au cours de la formation.**

Étude de cas

Un agriculteur a loué un chariot élévateur télescopique (avec opérateur) afin de mettre un réservoir d'eau en plastique sur son toit. Le bâtiment étant bordé par un fossé, l'engin ne peut être placé le long du mur et doit être stationné un peu plus loin. Le chariot élévateur peut atteindre l'emplacement souhaité, mais celui-ci est hors du champ de vision de l'opérateur. L'agriculteur se propose de guider l'opérateur en se plaçant à un endroit visible et en le dirigeant au moyen de cris et de gestes. Lorsqu'au cours de la manœuvre, le réservoir commence à se rapprocher de câbles électriques aériens, l'agriculteur, pris de panique, agite les bras pour tenter d'avertir l'opérateur. Malheureusement, l'opérateur ne comprend pas les signes de l'agriculteur et le réservoir touche le câble électrique. L'opérateur du chariot élévateur est électrocuté.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- les gestes utilisés par l'agriculteur peuvent ne pas être compris par l'opérateur;
- le risque de contact avec des lignes électriques aériennes;
- le renversement possible du chariot élévateur.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné que:

- l'accès à l'emplacement est difficile;
- l'opérateur du chariot élévateur n'est pas en mesure de voir l'emplacement du réservoir;
- l'opérateur du chariot élévateur doit être guidé par des gestes;
- l'opérateur et l'agriculteur ne se sont pas mis d'accord sur les gestes à utiliser;
- les deux hommes n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant;
- des lignes électriques aériennes traversent la zone.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessures, électrocution, décès.

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre, s'il avait évalué la situation au préalable?

L'agriculteur aurait dû:

- choisir un emplacement plus facile d'accès pour placer son réservoir d'eau;
- demander à l'entreprise à laquelle il a loué le chariot élévateur de prévoir un assistant dûment formé pour guider l'opérateur;
- se mettre d'accord avec l'opérateur sur la signification des gestes à utiliser.

CHAPITRE 7

Main-d'œuvre

La force d'une entreprise réside pour beaucoup dans sa main-d'œuvre. C'est pourquoi il est essentiel non seulement de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, mais aussi de veiller à ce que tous les travailleurs soient heureux, en bonne santé et en sécurité. Dans de nombreuses exploitations, la main-d'œuvre se limite à l'agriculteur lui-même, son conjoint, ses enfants et d'autres membres de la famille. Lors des périodes de forte activité, certains font appel à des travailleurs rémunérés en fonction des besoins, tandis que d'autres prévoient des arrangements plus permanents. Quoi qu'il en soit, les liens familiaux et les modalités d'emploi sont sans importance lorsqu'il s'agit d'assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Exposition des travailleurs à des dangers
- Participation des travailleurs
- Travailleurs vulnérables
- Installations
- Dispositions supplémentaires pour garantir le bien-être des travailleurs
- Violence au sein du personnel
- Étude de cas

7.1.

L'exposition des travailleurs à des dangers

Les personnes les plus exposées à des dangers sont celles qui exécutent les tâches liées à l'activité de votre exploitation, autrement dit vous et vos travailleurs.

Lorsque les dangers ne sont pas sous contrôle, vous ou vos travailleurs courez le risque:

- d'être blessés dans un accident;
- de contracter une maladie;
- de devenir infirmes;
- de mourir.

Même si l'accident survient par la **faute du travailleur**, cela ne dégage en aucun cas l'agriculteur de la **responsabilité** qui lui incombe de prendre, avant l'accident, toutes les mesures possibles pour assurer un environnement de travail sain et sûr.

L'agriculture est l'une des industries les plus dangereuses de l'Union européenne, avec 400 à 500 accidents mortels par an.



Faites participer vos travailleurs.

Les travailleurs sont exposés à de multiples dangers:

- conditions météorologiques extrêmes;
- travail manuel répétitif;
- manipulation de véhicules et de machines;
- exposition à des agents biologiques;
- contacts avec des substances dangereuses;
- chutes, écrasement et bien d'autres dangers encore.

Prenez le temps de réfléchir aux moyens d'améliorer les conditions de travail. **Des travailleurs en bonne santé sont plus productifs** que des travailleurs surchargés, stressés, malmenés ou blessés.

7.2. La participation des travailleurs

Sensibilisez vos travailleurs aux questions de santé et de sécurité et informez-les des **risques auxquels ils sont exposés**. **Associez vos travailleurs** à la procédure de recensement et d'enregistrement des dangers (**chapitre 4, «Évaluation des risques»**), **organisez régulièrement des réunions** avec eux, écoutez leurs problèmes et demandez-leur de vous faire part de leurs avis et de leurs suggestions (**chapitre 3, «Organiser la santé et la sécurité»**). Consulter les travailleurs est une obligation juridique.

7.3. Les travailleurs vulnérables

7.3.1. Les jeunes travailleurs manquent généralement d'expérience et ont tendance à être plus impulsifs. Ils doivent être formés et suivis de près jusqu'à ce qu'ils aient atteint un niveau de compétence suffisant (**chapitre 6, «Formation»**).

7.3.2. Les travailleurs âgés sont plus sensibles aux conditions météorologiques, à la fatigue et au stress. Ils peuvent présenter des limitations dues à leur âge ou peuvent souffrir de maladies chroniques. Leur vue, leur ouïe, leur force, leurs réflexes, leur rapidité de mouvement et même leur capacité productive peuvent décliner. Il convient de leur assigner des tâches adaptées et d'assurer un suivi permanent en vue de contrôler les risques auxquels ils sont exposés. La santé de ces travailleurs doit également faire l'objet d'une surveillance appropriée (**chapitre 8, «Gestion de la santé»**).

7.3.3. Les membres de la famille peuvent souhaiter vous aider ou être tenus de le faire, mais il est important que vous teniez compte de leurs compétences en rapport avec chaque tâche, dans la mesure où **il se peut qu'ils n'aient pas encore été formés** et qu'ils courent dès lors plus de risques que les autres travailleurs.

7.3.4. Les travailleuses enceintes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il convient d'évaluer quelles sont les activités qu'elles peuvent effectuer en toute sécurité, sans risque de fausse couche ou de toute autre complication pour la mère ou le fœtus.

7.3.5. Les travailleurs handicapés doivent se voir confier des tâches correspondant à leurs capacités. Des considérations supplémentaires peuvent devoir être prises en compte, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités.

7.3.6. Le travail des enfants est interdit (chapitre 11, «Enfants»). Si vous laissez vos enfants vous accompagner au travail, vous devez recenser tous les dangers et les risques auxquels ils seront exposés, les leur expliquer, le cas échéant, et prendre des mesures pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit exposé à des risques inacceptables.

7.3.7. Les travailleurs immigrés doivent souvent faire l'objet d'une attention supplémentaire.

- Les **difficultés de communication** dues à l'utilisation de langues différentes peuvent conduire à des incompréhensions, à des malentendus ainsi qu'à des accidents ou à des maladies. Dans ce cas, les informations et les instructions qui revêtent une importance critique pour la santé et la sécurité doivent être traduites dans la langue parlée par les personnes effectuant le travail. Vous pouvez également recourir à des démonstrations pratiques sur le lieu de travail, à des animations, à des dessins, à des ordres simples ou à la langue des signes. Veillez à donner des instructions simples et évitez de crier ou de montrer des signes d'énervement ou de mécontentement s'ils ne comprennent pas quelque chose.
- Les **différences culturelles** sont un autre aspect dont vous devez tenir compte. Faites l'effort de vous renseigner un minimum sur la culture de vos travailleurs. Cela pourra vous éviter des surprises désagréables et des malentendus par la suite. Certaines cultures ont des règles strictes en ce qui concerne le régime alimentaire et la consommation d'alcool. Certains gestes peuvent être mal interprétés.
- La **religion** peut occuper une place importante dans la vie de vos travailleurs. Certaines religions sont plus exigeantes que d'autres, aussi il vous faudra essayer de prendre des dispositions spécifiques pour permettre à vos travailleurs de respecter leurs obligations religieuses.

Les travailleurs sont souvent les mieux placés pour trouver des solutions pratiques et efficaces aux dangers présents sur le lieu de travail.



Les travailleurs immigrés résident parfois sur le site avec leur famille. Dans ce cas, **vous avez l'obligation de leur fournir un logement décent, ainsi qu'un accès à de l'eau potable et à des soins médicaux.** Vous devez recenser tous les dangers susceptibles de poser un risque pour leur santé ou leur sécurité, et prendre des mesures en vue de les éliminer. Vos travailleurs seront davantage disposés à coopérer avec vous et à suivre vos instructions en matière de santé et de sécurité s'ils savent que leur famille est en sécurité et qu'on en prend soin.

74. Les installations

Vos travailleurs doivent avoir en permanence accès à des toilettes et à des installations sanitaires appropriées, comprenant entre autres:

- des cuvettes propres;
- des arrivées d'eau chaude et d'eau froide;
- du savon et des serviettes en papier jetables (ou tout autre mécanisme équivalent) pour se laver et se sécher les mains;
- des douches et des vestiaires, si nécessaire;
- des installations séparées pour les hommes et les femmes si vous avez des travailleurs des deux sexes.

75. Des dispositions supplémentaires pour garantir le bien-être des travailleurs

Le cas échéant, veillez à ce que les travailleurs puissent communiquer de manière satisfaisante avec leur famille, surtout si celle-ci est loin et que le travailleur ne peut pas souvent lui rendre visite.

- Fournissez les informations, les instructions, les formations et un suivi approprié sous une forme qui puisse être comprise.
- Garantisiez l'accès à des soins médicaux en cas de besoin.
- Mettez gratuitement à la disposition des travailleurs des équipements de protection individuelle (**chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»**).
- Fournissez toutes les informations dont ils ont besoin pour exécuter les tâches qui leur ont été confiées.
- Si les travailleurs vivent sur le site, offrez-leur des divertissements appropriés (par exemple la télévision par satellite).
- Prévoyez un temps de repos suffisant et comprenez que les travailleurs puissent être fatigués (la fatigue peut accroître le risque d'accident).
- Respectez les besoins des travailleurs — discutez avec eux et n'ignorez jamais leurs préoccupations.
- Demandez l'avis de vos travailleurs chaque fois que cela peut être utile (**chapitre 3, «Organiser la santé et la sécurité»**).



76. La violence au sein du personnel

Enfin, il se peut que des incidents violents éclatent entre les travailleurs. Il arrive que des travailleurs soient impliqués dans des bagarres ou soient accusés de brimades, de harcèlement sexuel, de viol ou d'agression. Apprenez à bien connaître vos travailleurs. Discutez avec eux des problèmes ou des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. De cette manière, vous pourrez détecter tout conflit ou différend survenant entre eux et serez en mesure d'éviter que la situation ne s'envenime. **Votre comportement, votre attitude et votre degré de supervision peuvent influencer, en bien comme en mal, la manière dont vos travailleurs se comportent.**

Étude de cas

Un travailleur d'un élevage porcin s'est vu confier la tâche de nettoyer les silos servant à entreposer la nourriture des animaux, afin que ceux-ci puissent être remplis dès le lendemain. Il est censé effectuer ce travail avec un collègue, mais ce dernier étant subitement tombé malade, le travailleur décide d'entreprendre la tâche seul. En descendant à l'intérieur du silo, il chute et se cogne la tête contre la paroi. Son corps est découvert 7 heures plus tard.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- le travailleur peut se blesser en travaillant dans le silo;
- le travailleur peut se retrouver coincé dans le silo, sans que personne ne soit là pour lui prêter secours;
- le travailleur peut faire une chute de hauteur.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné que:

- le travailleur opère seul.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessures, coma, décès.

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre, s'il avait évalué la situation au préalable?

L'agriculteur aurait dû:

- faire remplacer le travailleur malade;
- élaborer une déclaration de méthode de travail en sécurité et la communiquer aux travailleurs;
- surveiller les travaux à intervalles rapprochés.

CHAPITRE 8

Gestion de la santé

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Effets sur la santé
- Surveillance de la santé
- Maladies zoonotiques
- Allergies
- Vaccinations
- Examens de l'audition et de la vue et tests cardiovasculaires
- Asthme
- Troubles musculo-squelettiques
- Effets des conditions météorologiques sur la santé
- Affections cutanées
- Premiers soins
- Étude de cas

*Lorsqu'il est question de santé et de sécurité, les aspects relatifs à cette dernière tendent à prédominer, les risques pour la santé étant souvent relégués au second plan. Cela est généralement dû au fait que le manque de précautions en matière de sécurité peut conduire à des accidents entraînant immédiatement des blessures ou le décès, tandis que les problèmes de santé s'aggravent souvent progressivement et ne sont pas forcément visibles lorsqu'ils en sont à un stade précoce. Les problèmes de santé qui découlent de l'activité professionnelle devraient être considérés comme des **accidents à retardement** ayant souvent des répercussions graves, et **parfois même plus graves que nombre des accidents les plus courants.***

81. Les problèmes de santé

En général, les problèmes de santé:

- se développent progressivement;
- sont difficiles à déceler;
- sont de longue durée;
- peuvent difficilement être reliés à une cause précise;
- ne sont pas diagnostiqués officiellement.

La santé des travailleurs agricoles peut être dégradée par:

- un excès de stress;
- des maladies zoonotiques;
- des allergies;
- des troubles musculo-squelettiques;
- l'exposition à des conditions météorologiques extrêmes;
- le contact avec la terre, la flore, la faune, des agents biologiques (affections cutanées) et des animaux.

82. La surveillance de la santé

La surveillance de la santé des travailleurs est réglementée. Cela signifie que, si la loi l'exige, les employés doivent passer une visite médicale à des intervalles déterminés à l'avance afin d'être examinés aux frais de leur employeur. L'objectif de cet exercice est de vérifier que les activités professionnelles ne causent pas un problème de santé chez le travailleur ou n'aggravent pas un problème existant. Le travailleur passe des examens afin de déceler les pathologies qu'il est susceptible de présenter compte tenu des tâches qu'il



Les travailleurs agricoles sont souvent amenés à faire des efforts physiques intenses, dangereux pour la santé ou inutilement fatigants.

effectue. Par ailleurs, la surveillance de la santé permet de déterminer si un travailleur est apte à exécuter les tâches qui lui sont confiées. Par exemple, un travailleur asthmatique ne devrait pas être chargé de manipuler le foin ou les aliments pour animaux, tandis qu'un travailleur souffrant de troubles cardiovasculaires ou de déficience visuelle grave ne devrait pas être employé en tant que chauffeur.

La surveillance de la santé doit se faire de manière proactive. Elle permet de déceler d'éventuels problèmes de santé avant qu'ils ne causent de graves préjudices au travailleur. Tous les problèmes de santé liés au travail doivent être signalés immédiatement à un médecin, et des mesures appropriées doivent être prises.

On recommande aux agriculteurs de conserver un dossier pour chacun de leurs travailleurs, contenant des informations sur toute maladie chronique, toute allergie ou tout problème de santé susceptible de s'aggraver, ainsi que sur les médicaments pris.

8.3. Les maladies zoonotiques

Les personnes en contact avec des animaux courent toujours le risque de contracter une maladie zoonotique. Les maladies animales ne sont pas toutes transmissibles à l'homme, mais bon nombre d'entre elles le sont — voir le tableau des **maladies zoonotiques** à l'**annexe 19.1**.

Vous pouvez réduire le risque de contamination en améliorant vos pratiques d'élevage, en prévoyant une ventilation efficace, en procédant à une vaccination régulière des animaux, en mettant en quarantaine les animaux malades et en ayant une bonne hygiène personnelle.

Si vous pensez avoir contracté une zoonose, contactez immédiatement votre médecin.

8.4. Les allergies

Les allergies aux piqûres d'insectes et aux morsures de reptiles peuvent provoquer diverses réactions, allant d'un léger gonflement à un choc anaphylactique et au décès. De nombreuses personnes ne sont **pas conscientes des allergies qu'elles ont peut-être** depuis la naissance ou qu'elles peuvent avoir développées au cours de leur vie. En cas d'incident, même si les effets sont légers, **consultez un médecin**, qui vous dira comment vous soigner et vous recommandera de passer des tests allergiques, le cas échéant.

Malheureusement, toutes les allergies ne peuvent pas être détectées au moyen de tests, et il est impossible de prévoir comment votre corps réagira à une piqûre ou à une morsure, même si cela vous est déjà arrivé auparavant.

Si la piqûre ou la morsure nécessite un traitement, il est essentiel que le médecin ou l'infirmière sache quel est le type d'insecte ou de reptile responsable afin d'administrer le bon antidote. Vous devez aussi savoir que l'antidote doit être administré à la victime dans un certain délai. Demandez conseil à votre médecin.

La plupart des serpents sont inoffensifs. Cependant, il est utile de savoir reconnaître les serpents venimeux qui vivent dans votre région.

Les pesticides et les substances dangereuses en général peuvent, en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par la peau, provoquer des allergies, un choc anaphylactique et même le décès. **Les symptômes peuvent être plus ou moins graves.** Ils peuvent être **immédiats** ou **se développer progressivement et entraîner une forte dégradation de l'état de santé au fil du temps.**



Les travailleurs exécutant des activités impliquant une exposition à certains produits chimiques doivent faire l'objet d'une surveillance médicale adéquate.



Une piqûre d'abeille peut avoir des conséquences graves chez les personnes allergiques aux insectes.

85. Les vaccinations

Consultez votre médecin si vous n'êtes pas encore vacciné contre le tétanos, l'hépatite ou toute autre maladie potentiellement mortelle.

86. Les examens de l'audition et de la vue et les tests cardiovasculaires

L'exposition à des niveaux élevés de bruit et à des vibrations excessives devrait être réduite autant que possible. Lorsque l'exposition est inévitable en raison de la nature du travail (par exemple utilisation d'une tronçonneuse, d'un véhicule ou d'une machine), les effets possibles sur la santé doivent être contrôlés et évalués à la fréquence préconisée par un spécialiste. Renseignez-vous auprès de vos autorités nationales afin de connaître les limites maximales applicables à la durée et à l'intensité de l'exposition. Pour évaluer l'exposition au bruit et aux vibrations, vous devez prendre en considération:

- l'intensité;
- la fréquence (d'émission);
- la durée de l'exposition (continue ou discontinue);
- la proximité par rapport à la source;
- les effets combinés de plusieurs sources.

Chuchotement	30	dB
Conversation normale	60-70	dB
Tonalité du téléphone	80	dB
Bruit du trafic urbain depuis l'intérieur d'une voiture	85	dB
Rame de métro	95	dB
Niveau à partir duquel une exposition fréquente ou prolongée peut entraîner une perte d'audition irréversible	85	dB
Motocycle	100	dB
Scie mécanique	110	dB
Concert de rock	115	dB
Seuil de douleur	125	dB
Marteau-piqueur	125	dB
Réacteur d'avion	140	dB
Surdité	180	dB

À titre indicatif, une tondeuse à moutons génère 80 décibels (dB), un véhicule tout-terrain, un tracteur ou une moissonneuse 85 dB, une foreuse 95 dB, une pompe d'irrigation 100 dB et une tronçonneuse 110 dB.

Les examens de la vue et du système cardiovasculaire revêtent une importance capitale, surtout si vos activités impliquent la manipulation de machines, la conduite d'un véhicule ou des travaux en hauteur. La baisse de l'acuité visuelle est habituellement progressive et tend à être sous-estimée.

87. L'asthme

Les travailleurs qui souffrent d'asthme devraient éviter de travailler:

- au contact de foin, d'aliments pour animaux, de semences et de fleurs;
- au contact de volailles;
- dans un endroit poussiéreux;
- par temps très chaud et excessivement ensoleillé;
- dans des endroits dégageant une forte odeur;
- dans des silos et autres espaces confinés.



Mieux vaut prévenir que guérir.

Gardez toujours vos médicaments sous la main.

88.

Les troubles musculo-squelettiques

S'étirer pour cueillir des fruits, se pencher pour planter, désherber ou récolter des fruits ou des légumes sur des arbustes ou des plants de petite taille; soulever et porter des charges lourdes; manipuler des machines; conduire sur de longues distances; effectuer diverses activités nécessitant de tirer et de pousser — ce sont là autant de tâches qui conduisent presque toujours à l'apparition de troubles musculo-squelettiques, qu'il s'agisse de douleurs lombaires, de foulures ou d'entorses à la colonne vertébrale, aux jambes, aux mains, aux épaules et au cou.

Les cueilleurs de tabac, par exemple, développent souvent des problèmes aux poignets dus aux mouvements continus que ceux-ci doivent effectuer pour récolter les feuilles de tabac. Il en va de même pour les producteurs laitiers, dont le poignet souffre beaucoup, même en cas de traite mécanique.

Lorsque vous devez soulever des charges, de nombreux aspects sont à prendre en considération:

- Avant toute chose, évaluez le poids de l'objet que vous vous apprêtez à soulever.
- En fonction du poids, de la forme et de l'emballage de l'objet, demandez-vous si vous êtes capable de le soulever seul ou s'il est préférable de demander de l'aide à un collègue qualifié ou de recourir à une aide mécanique.
- Avant de soulever quoi que ce soit, vous devez d'abord déterminer l'endroit où vous allez placer l'objet et le moyen le plus sûr de le déplacer.
- Si possible, réglez les surfaces de travail à une hauteur qui vous permette de lever, de manipuler et de poser plus facilement les charges.
- Utilisez des aides mécaniques chaque fois que cela est possible (par exemple diables, chariots, chargeurs télescopiques ou tracteurs équipés d'accessoires permettant le levage de charges).
- Recourez à un système de traction chaque fois que cela est possible.
- D'une manière générale, réduisez autant que possible la part du travail consistant à soulever des charges.
- Si cette activité constitue une partie inévitable du travail, formez les travailleurs afin de leur apprendre les bonnes techniques et postures à adopter pour soulever et porter des charges.
- Portez des vêtements appropriés de façon à pouvoir vous approcher le plus possible des objets à soulever (par exemple une combinaison).
- **N'essayez jamais de soulever des objets que vous savez trop lourds pour vous.**

Lorsque vous devez soulever des charges:

- gardez le dos droit et pliez les genoux;
- transférez votre poids sur vos jambes;
- amenez la charge le plus près possible de votre corps;
- distribuez la charge de manière équitable entre vos deux bras;
- si la texture de la charge est rugueuse, protégez vos mains à l'aide de gants;
- si possible, tirez ou poussez la charge au lieu de la soulever;
- les charges munies de poignées sont généralement plus faciles à soulever;
- les charges situées à une hauteur comprise entre le coude et l'épaule sont les plus faciles à soulever;
- pour les charges plus lourdes, demandez l'aide d'un collègue qualifié et répartissez le poids entre vous;
- si possible, divisez les charges lourdes en plus petites unités;
- prenez de courtes pauses.



La manipulation manuelle de charges lourdes peut entraîner de graves problèmes au dos, aux épaules et au cou.



Utilisez des appareils de levage lorsque vous devez manipuler des charges lourdes.

D'après Eurostat, l'agriculture est le secteur dans lequel on recense le plus de troubles musculo-squelettiques liés au travail.

89. Les effets des conditions météorologiques sur la santé

L'exposition à des conditions météorologiques extrêmes lors du travail dans les champs peut provoquer une **hypothermie**, des **engelures**, une **insolation**, un **coup de chaleur**, une **déshydratation** et un **cancer de la peau**.

Que faire pour réduire les risques?

- **Programmez vos activités** de façon à optimiser les conditions de travail.
- **Habillez-vous de manière appropriée**, en fonction de la météo.
- S'il fait chaud et ensoleillé, **portez un chapeau et des lunettes de soleil, enduisez-vous de crème solaire, buvez suffisamment d'eau et reposez-vous à l'ombre**.
- S'il fait froid et humide, **habillem- vous chaudement, portez une combinaison imperméable, prenez un bain chaud et changez de vêtements immédiatement après avoir terminé le travail**.
- Planifiez vos activités de manière à **réduire au minimum votre exposition** à des conditions météorologiques extrêmes.
- **Reportez à plus tard** les activités qui peuvent représenter un risque en cas de conditions météorologiques défavorables.



Les cueilleurs de tabac, qui récoltent les feuilles à la main, peuvent développer des infections de la peau du fait de leur contact permanent avec la terre, des pesticides, des engrais et la nicotine.

810. Les affections cutanées

Les infections de la peau sont très fréquentes dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture.

Le contact régulier avec des agents biologiques, la terre, la flore, des pesticides et des engrais, des débris, des animaux, du fumier et du bois peut causer des infections, des gonflements, des cicatrices et le développement de champignons. **Portez des gants pour protéger vos mains dans la mesure du possible** et consultez votre médecin en cas d'anomalies persistantes.

De nombreuses maladies zoonotiques, telles que l'anthrax, la teigne et l'ecthyma contagieux, sont associées à une contamination de la peau.

811. Les premiers soins

Conservez en permanence une trousse de premiers secours sur le site et veillez à ce que celle-ci soit facilement accessible. Les pharmaciens vendent des troussees toutes prêtes et peuvent aussi vous fournir une liste des éléments que doit absolument contenir votre trousse, si votre législation nationale prévoit de telles obligations.

Il est recommandé que vous, un membre de votre famille ou l'un de vos travailleurs suiviez une **formation en secourisme** et soyez capable de fournir une aide immédiate en cas de besoin.

Conservez une liste des numéros de téléphone d'urgence, incluant le numéro:

- des services d'urgence — 112;
- de l'hôpital le plus proche;
- de votre médecin;
- d'un centre antipoison.

Étude de cas

A. J. a travaillé de nombreuses années pour un producteur de pommes de terre. Son travail consistait à ramasser les pommes de terre, à les disposer dans des boîtes et à placer les boîtes sur des camions. Elle a fait ce travail pendant quinze ans. Aujourd'hui, elle souffre de problèmes de colonne vertébrale et réclame une indemnisation à son ancien employeur, qu'elle juge responsable de ses problèmes de santé actuels.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques liés à la récolte des pommes de terre afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- douleurs chroniques au niveau de la colonne vertébrale, des muscles et du dos.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné que l'activité implique:

- de soulever et de porter des charges;
- de se pencher fréquemment;
- de travailler dans une mauvaise posture;
- de longues heures de travail.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- douleurs chroniques au niveau de la colonne vertébrale, des muscles et du dos.

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre, s'il avait évalué la situation au préalable?

L'agriculteur aurait dû:

- automatiser le processus autant que possible;
- prévoir des conteneurs ergonomiques si ceux-ci devaient être soulevés par des travailleurs;
- éliminer du processus toute activité impliquant le levage de charges ou la torsion du corps;
- évaluer la capacité et l'aptitude de chaque travailleur;
- prévoir des pauses régulières et un temps de repos suffisant;
- former ses travailleurs aux techniques adéquates pour lever les charges;
- veiller à ce que les poids soulevés par les travailleurs et leurs heures de travail n'excèdent pas leur capacité;
- assurer une surveillance de la santé — **l'état de santé des travailleurs aurait dû être contrôlé à intervalles réguliers.**

CHAPITRE 9

Équipements de protection individuelle

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Sélection des EPI
- Utilisation et entretien des EPI
- EPI utilisés dans l'agriculture
- Autres types de vêtements
- Étude de cas

Lorsqu'il est question des précautions à prendre en matière de santé et de sécurité, **les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérés comme une solution de dernier recours** et ne doivent être envisagés que lorsque tous les autres moyens de contrôler le risque ont été épuisés. En effet, les EPI ne font que protéger le travailleur, sans pour autant empêcher la survenance de l'accident. Pire encore, ils n'offrent souvent qu'une protection partielle et ne font donc que réduire la gravité des conséquences de l'accident.

9.1. La sélection des EPI

Au moment de **sélectionner les EPI**, vous devez **vous poser les questions** suivantes:

- En quoi consiste la **tâche** à exécuter?
- Contre quels **dangers** devez-vous vous protéger?
- Quelles sont les **parties du corps** que vous souhaitez protéger?
- À quelles **spécifications** les EPI doivent-ils répondre (faites une liste)?
- Qui sont les **utilisateurs** (veillez à ce que les EPI soient adéquats et adaptés aux utilisateurs — type d'équipement et taille)?



Il est important que les EPI utilisés soient adaptés à la tâche à effectuer.

Avant d'**acheter des EPI**, vérifiez que les **spécifications** de ces équipements **correspondent** à celles que vous aviez fixées.

Prenons l'exemple de la tâche consistant à pulvériser des pesticides sur des pommiers à l'aide d'un pulvérisateur portable (également appelé «pulvérisateur à dos»). Les dangers sont les suivants:

- projections ou écoulement du pesticide durant la préparation, le mélange ou le nettoyage;
- contact avec la peau ou avec les yeux;
- inhalation ou ingestion de pesticide pendant la pulvérisation;
- manutention manuelle et chutes d'objets.
- écran facial complet — préférable aux lunettes de protection, qui ne protègent que les yeux;
- chapeau lavable à large rebord, pour protéger la tête.

Par ailleurs:

Les EPI doivent répondre aux spécifications suivantes:

- gants souples, non doublés, en PVC — les gants en cuir ou en toile sont à proscrire en raison de leur forte perméabilité, et les gants jetables ne sont appropriés que pour certaines tâches;
- bottes en PVC couvrant le mollet avec embout en acier, pour se protéger des écoulements et des chutes d'objets;
- veillez à ce que les équipements aient la taille appropriée;
- communiquez avec le fabricant ou le fournisseur local afin de vous assurer que tous les EPI achetés répondent aux spécifications fixées;
- il convient de revêtir tous les EPI avant l'ouverture des conteneurs de pesticides, et toute personne ne portant pas les EPI appropriés devrait être tenue à l'écart d'un périmètre de danger préalablement défini.

L'utilisation et l'entretien des EPI

Les équipements de protection individuelle ne protégeront l'utilisateur qu'à la condition que les règles suivantes soient respectées.

- Les EPI sont adaptés à la tâche à effectuer.

Par exemple, lorsque vous achetez des chaussures de sécurité, pensez à toutes les activités que vous serez amené à effectuer.

Pulvérisation de produits chimiques

- Embout de protection
- Semelles antidérapantes
- Semelles intercalaires antiperforation
- Résistance à l'abrasion et aux coupures
- Résistance aux produits chimiques (carburants, huiles, graisses, solvants, acides faibles et dilués, produits phytosanitaires)

Opérations de maintenance

- Embout protecteur ABG
- Semelles antidérapantes
- Renforcement antiabrasion sur les jambes
- Doublure antitranspiration
- Semelle injectée pour permettre l'aération du pied et la gestion de la transpiration

Soudure

- Hydrofuges
- Semelles antidérapantes
- Résistance aux étincelles
- Semelles en caoutchouc résistantes aux hydrocarbures et à la chaleur par contact
- Boucles à ouverture rapide

Travail dans des zones très froides

- Doublure isolante
- Respirantes
- Semelles antidérapantes
- Semelles isolantes contre le froid
- Polyuréthane/nitrile résistant au froid jusqu'à - 40 °C
- Légèreté
- Semelle intérieure en acier
- Embout non métallique
- Absorption des chocs

Par exemple, lorsque vous utilisez une tronçonneuse pour couper du bois, réfléchissez au type d'EPI dont vous avez besoin.

- Un **casque** avec écran facial complet et protège-oreilles intégrés pour se protéger contre le retour, les chutes de branches, les projections de bois et de gravillons, ainsi que contre le bruit.
- Des **jambières de sécurité résistantes aux coupures**, fabriquées dans un tissu spécial (choisi en fonction de la vitesse maximale de la chaîne).
- Des **gants de protection pour tronçonneuse**, fabriqués dans un tissu anticoupures.
- Des **bottes pour tronçonneuse**, fabriquées dans un tissu spécial et munies d'embouts de protection en acier.



Assurez-vous que:

- tous les EPI sont certifiés «CE»;
- les instructions du fabricant sont respectées;
- tous les EPI utilisés ont la bonne taille/sont adaptés à l'utilisateur;
- les EPI ne sont pas utilisés plus longtemps que la période indiquée par le fabricant;
- les EPI sont convenablement nettoyés et entretenus;
- l'utilisateur a été formé à l'utilisation de l'EPI approprié;
- la date limite d'utilisation n'a pas expiré (même les casques de sécurité et les lunettes de protection possèdent une date limite d'utilisation);
- les EPI ne sont pas employés à d'autres fins que celles prévues par le fabricant;
- les EPI ne sont pas utilisés en combinaison avec d'autres EPI incompatibles.



Les chaussures de sécurité avec des embouts en acier protègent les pieds contre d'éventuelles blessures.

Demandez toujours conseil à votre fournisseur local, au fabricant ou à un spécialiste. N'essayez pas d'acheter des EPI dans un magasin où vous ne pouvez pas obtenir l'avis d'un spécialiste.

Les EPI sont généralement prévus pour un seul utilisateur, puisqu'ils sont choisis en fonction de la taille, du confort et d'autres caractéristiques propres à chaque personne. Si un EPI doit être utilisé par d'autres, celui-ci doit d'abord être **nettoyé et désinfecté**. **Il est important que les travailleurs sachent comment manipuler, nettoyer, entretenir et entreposer leurs EPI de manière que ceux-ci conservent leur efficacité.**

Les EPI doivent être fournis gratuitement par l'employeur. Ce dernier doit associer les travailleurs à la sélection des EPI et tenir un relevé de tous les choix qui ont été faits. Il doit former le travailleur et lui donner des instructions appropriées pour une utilisation sûre.

En général, les EPI ne doivent pas être utilisés à des fins non professionnelles: il est préférable de **ranger les EPI dans des casiers** sur le site plutôt que d'autoriser les travailleurs à les ramener à leur domicile. Si les travailleurs sont autorisés à reprendre les EPI chez eux, il est envisageable de leur demander de contribuer aux coûts. Les personnes qui sont amenées à se déplacer souvent, comme les travailleurs forestiers, conservent généralement leurs EPI dans leur véhicule.

93. Les EPI les plus fréquemment utilisés

Les équipements de protection individuelle suivants comptent parmi les plus fréquemment utilisés:

- Des **gants** pour protéger les mains du contact avec des substances dangereuses, des surfaces chaudes ou froides, des textures rugueuses ou des outils tranchants, ou des piqûres.
- Des **gants à usage unique** pour soigner les animaux malades et intervenir lors de la mise bas.
- Des **chaussures** ou **bottes de sécurité**, qui, en fonction de leurs caractéristiques, protègent contre les chutes d'objets, le piétinement des animaux, les morsures de serpents, les mauvaises herbes, les surfaces glissantes, l'électricité statique, la pénétration d'objets tranchants ou la pénétration d'eau.
- Des **lunettes de protection** pour protéger les yeux des fumées et des particules en suspension — lors du désherbage, du soudage, de la coupe, des travaux en atelier ou lorsqu'il pourrait y avoir des éclaboussures d'huile.
- Des **bouchons d'oreilles** ou des **casques antibruit** pour protéger vos oreilles contre le bruit émis par certaines machines, comme les tronçonneuses, ou par des animaux, par exemple les porcs, en stabulation.



- Un **écran facial** qui doit être utilisé lors du soudage afin de protéger les yeux, le nez et la bouche des fumées, de la chaleur et des projections métalliques.
- Un **masque de protection** qui doit être porté lorsque le travailleur mélange, vaporise ou applique des produits chimiques, utilise des solvants, ponce du métal ou coupe du bois.
- Un **casque de sécurité** pour éviter les blessures causées par la chute d'objets.
- Un **appareil respiratoire** pour travailler dans des espaces confinés tels que des silos.
- Des **harnais**, qui devraient être utilisés pour les travaux en hauteur. Cependant, ces harnais ne sont utiles que s'ils sont attachés à un point capable de supporter le poids du travailleur, le protégeant contre le risque de chute verticale ainsi que contre les chocs latéraux. N'utilisez jamais de harnais lorsque vous travaillez seul. N'oubliez jamais qu'une personne suspendue dans son harnais doit être secourue dans un délai maximal de 30 minutes. Au-delà de celui-ci, la suspension peut être fatale pour le travailleur. C'est pourquoi il est primordial que vous établissiez un plan d'urgence pour les personnes qui **utilisent un harnais**. Le traumatisme de suspension, également appelé «syndrome du harnais» (SDH), est un effet qui se produit lorsque le corps humain est suspendu verticalement sans mouvement pendant un certain temps (par exemple une personne accrochée dans un harnais). Si la personne perd connaissance mais reste en position verticale, son cerveau ne reçoit plus l'oxygène dont il a besoin, ce qui peut entraîner la mort.
- Des **vêtements de protection destinés à protéger le travailleur contre certaines substances chimiques** adaptés au type de produits pulvérisés, manipulés ou utilisés par le travailleur (référez-vous à la fiche de données de sécurité fournie par le fabricant ou le fournisseur).



94. Les vêtements

Les vêtements ne peuvent être considérés comme des équipements de protection individuelle que s'ils ont été conçus, testés et homologués pour assurer une protection contre des dangers prédéterminés.

Par exemple, les vestes portées par les personnes qui travaillent dans des environnements à basse température (tels que des chambres de congélation) offrent une protection dans une gamme spécifique de températures, tandis que les pantalons de bûcheron protègent les travailleurs contre les risques de lacération liés à l'utilisation d'une tronçonneuse.

Dans tous les cas, les vêtements et les accessoires jouent un rôle important pour votre sécurité au quotidien.

Optez pour:

- ✓ des vêtements de couleur claire, un chapeau et des lunettes de soleil par temps chaud et ensoleillé, afin de refléter la chaleur et d'éviter un éblouissement excessif;
- ✓ des vêtements chauds lorsque vous devez travailler dans un environnement froid;
- ✓ une combinaison imperméable pour travailler sous la pluie ou dans la neige.



Les vêtements (et même les EPI) peuvent représenter un risque supplémentaire lorsqu'ils ne sont pas correctement sélectionnés.

- ✗ Évitez de porter des gilets de haute visibilité amples, des chemises amples, des manteaux, des manches longues et des bretelles lorsque vous manipulez une machine pour écarter tout risque d'entraînement.
- ✗ Si vos cheveux sont longs, attachez-les vers l'arrière.
- ✗ Ne portez pas de vieux vêtements trop larges ou inadaptés — optez plutôt pour une combinaison ajustée ou tout autre vêtement similaire.
- ✗ Enlevez vos bijoux.
- ✗ Ne portez pas de gants ou de masques inappropriés, car ceux-ci peuvent en fait augmenter les risques que vous encourez lorsque vous manipulez ou vaporisez des pesticides.

Étude de cas

Un agriculteur est en train de préparer le pesticide avec lequel il s'apprête à traiter son verger. Il suit les instructions du fabricant à la lettre, car il sait que ces substances sont hautement toxiques. Il utilise toujours des gants pour protéger ses mains lorsqu'il manipule des produits chimiques. Sa préférence va aux gants à usage unique qu'il peut jeter après chaque utilisation. Il a acheté au supermarché une boîte de gants médicaux d'excellente qualité. Cependant, quelques heures plus tard, il présente une grave éruption cutanée sur les mains: rougeurs, douleurs, chaleur et gonflement.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- irritation de la peau;
- ingestion;
- inhalation d'embruns;
- exposition à la toxicité.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- le choix inadapté des gants et des équipements de protection individuelle en général.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- irritation, inflammation, maladie, choc anaphylactique, décès.

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre pour réduire le risque?

L'agriculteur aurait dû:

- lire et respecter les informations de sécurité figurant sur l'emballage et consulter la fiche de données de sécurité;
- choisir des gants appropriés en tenant compte de leurs spécifications, notamment en ce qui concerne le taux de perméabilité, le délai de rupture et les conditions de décomposition;
- choisir et utiliser tous les EPI appropriés (écran facial, gants, chaussures et combinaison).

CHAPITRE 10

Préparation et réaction aux situations d'urgence

Plus votre site est **éloigné**, moins les **télécommunications** seront **fiables**. Plus vos activités sont **dangereuses** et plus vous avez besoin de planifier et de préparer les **situations d'urgence**.

10.1. L'établissement du plan d'urgence

Au moment d'établir votre plan en cas d'urgence, posez-vous les questions qui suivent.

À quels types d'urgences suis-je susceptible d'être confronté?

Il existe deux types de situations d'urgence:

- les **catastrophes naturelles**, comme les inondations, les tempêtes, les sécheresses, les glissements de terrain, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques;
- les **accidents dus à des facteurs humains**, comme les incendies, les noyades, les pannes d'électricité, les déversements ou les fuites, les accidents impliquant des véhicules ou des machines, le contact avec des lignes électriques aériennes, le coincement dans un espace confiné ou les attaques par des animaux agités.

Que puis-je faire pour m'y préparer?

Anticipez: établissez un plan d'action et soyez prêt à l'appliquer.

Dressez la liste des mesures à prendre et des personnes chargées de les appliquer. Qui donne le signal de mise en œuvre du plan d'urgence? Qui doit appeler les autorités? Qui est chargé de couper le courant, d'éteindre ou d'isoler les machines? Dressez la liste de toutes les tâches et choisissez avec vos travailleurs une personne responsable pour chacune d'entre elles. Parez à toute éventualité. Par exemple, désignez un suppléant qui prendra le relais si la personne responsable d'une tâche n'est pas disponible.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Établissement du plan d'urgence
- Mesures supplémentaires pour les activités sylvicoles
- Mesures de prévention des incendies
- Lutte contre les incendies
- Inondations et tempêtes
- Contact de machines avec des lignes électriques aériennes
- Étude de cas



Prévoyez les situations d'urgence avant qu'elles ne surviennent.



Ayez toujours
un extincteur à portée
de main.

De quoi ai-je besoin?

Le **plan d'action** vous indiquera ce dont vous avez besoin. **Tous les espaces intérieurs, y compris les espaces destinés à l'élevage du bétail, les granges, les silos, les entrepôts et les ateliers, doivent posséder des sorties de secours facilement accessibles. En fonction de la nature de vos activités, vous aurez peut-être besoin de systèmes de détection et d'alarme.** Le dispositif d'alarme doit être audible partout sur le site. Vous pouvez également le programmer de façon qu'il fasse sonner votre téléphone portable. Il est possible que vous deviez placer des éclairages de secours, des signaux et des barres antipanique du côté intérieur des portes. Déterminez un point de rassemblement en cas d'évacuation. Vous devez pouvoir compter sur les télécommunications. Sont-elles fiables dans votre secteur? Avez-vous besoin d'un téléphone par satellite en cas d'urgence? Souhaitez-vous que votre dispositif d'alarme soit relié à la caserne des pompiers locale? Avez-vous placé une liste des numéros de téléphone d'urgence à divers endroits facilement accessibles? Cela vaut-il la peine d'installer des équipements anti-incendie automatiques? Dans tous les cas, vous devez mettre des extincteurs à des endroits stratégiques. Savez-vous vous en servir? Vous avez besoin de trousse de premiers secours et, si possible, d'une formation en secourisme. Avez-vous besoin d'un groupe électrogène d'appoint? Celui-ci est-il correctement installé?

Mon plan est-il réalisable?

Testez si votre plan d'urgence est réalisable en organisant un exercice: mesurez le temps nécessaire à vos travailleurs pour se rassembler, vérifiez que les personnes responsables ont compris ce qu'elles devaient faire et contrôlez la disponibilité des équipements. Ces exercices devraient être organisés à **intervalles réguliers** (au moins une fois par an), et tous les travailleurs doivent y participer. Selon la taille et l'étendue de votre exploitation, ces exercices peuvent également se faire avec la participation des **services d'urgence**. Assurez-vous que les extincteurs sont régulièrement contrôlés et remplis par le fabricant. Tirez les leçons des exercices, effectuez les changements nécessaires et ajustez votre plan d'urgence. C'est la seule façon de vous garantir que votre plan d'urgence fonctionnera en cas de besoin.

Y a-t-il eu des changements?

Modifiez votre plan au fur et à mesure que les personnes, les infrastructures, les équipements et les dangers changent. Rappelez aux personnes les tâches qu'elles doivent exécuter en cas d'urgence. Vous devez être certain que ces personnes prendront leur rôle au sérieux, sans quoi votre plan s'effondrera. Tirez les leçons de chaque incident et de chaque situation où vous avez dû utiliser un extincteur ou prodiguer les premiers soins. Que s'est-il passé? Cela aurait-il pu être pire? Le plan d'urgence a-t-il bien fonctionné? Peut-il être amélioré?

102.

Les mesures supplémentaires pour les activités sylvicoles

Si vous travaillez dans la forêt et changez constamment d'emplacement, vous devez élaborer un plan afin de déterminer comment communiquer en cas d'urgence, comment faciliter la localisation et comment organiser l'évacuation. N'oubliez pas que votre plan d'urgence devra sans doute être adapté quotidiennement, en fonction de la direction du vent, du nombre de personnes présentes sur le site, des machines utilisées, de votre emplacement et de la topographie de l'endroit.

Assurez-vous de disposer de moyens de communication fiables:

- si vous utilisez un téléphone portable, vérifiez que celui-ci capte le signal de manière constante ou que vous pouvez appeler le 112 (services d'urgence) même lorsqu'il n'y a pas de signal;
- si vous utilisez une radio, vérifiez que tous les utilisateurs se trouvent dans la zone de transmission;
- utilisez un téléphone par satellite lorsque les signaux sont faibles ou peu fiables.

Conservez toujours une trousse de premiers secours à portée de main afin de pouvoir faire face à tout incident imprévu. Organisez-vous avec les autorités locales ou des services d'urgence privés afin de déterminer les modalités concernant le traitement des urgences ou l'accès des services de secours (par exemple utilisation d'un hélicoptère) (**chapitre 21, «Sylviculture»**).

Si vous travaillez seul, demandez-vous qui contacter en cas d'urgence et par quel moyen.

103. Les mesures de prévention des incendies

Vous pouvez prévenir le déclenchement d'un incendie:

- en maintenant le **site propre** et en veillant à ce qu'il soit exempt de débris, de mauvaises herbes et de matériaux inflammables;
- en entreposant les produits chimiques et les réserves de carburant dans un **endroit sûr et verrouillé**;
- en installant des **détecteurs de fuites** de carburant;
- en instaurant des procédures de ravitaillement;
- en installant des **détecteurs de fumée et de chaleur**;
- en **entreposant** le grain, le foin, les matières organiques et autres matières inflammables **bien à l'écart de toute source d'ignition** (par exemple l'atelier, les opérations de soudage ou l'utilisation de machines);
- en instaurant une **interdiction de fumer** sur le site;
- en **clôturant votre exploitation** pour empêcher les intrusions;
- en **inspectant régulièrement vos installations** et tableaux **électriques** afin de prévenir le risque de surchauffe;
- en prenant des mesures pour **empêcher la surchauffe des équipements**;
- en veillant à **ne pas obstruer les orifices de ventilation**;
- en **évacuant régulièrement le fumier**;
- en utilisant, si possible, des **matériaux** de construction **ignifuges**;
- en créant une **zone de sécurité** en désherbant et en déblayant le périmètre de votre exploitation: faites en sorte que cette zone soit la plus large possible (jusqu'à 10 mètres) en fonction de la taille de votre terrain;
- en installant un **paratonnerre**.



104. La lutte contre les incendies

Si nécessaire, **installez des équipements anti-incendie automatiques** [par exemple des extincteurs à eau ou au dioxyde de carbone (CO₂)] en fonction des matériaux et des autres caractéristiques de votre site. **N'oubliez pas que l'eau ne convient pas toujours.**

Installez des extincteurs et assurez-vous qu'ils sont appropriés. Il existe différents types d'extincteurs — à eau, à mousse, à poudre et au CO₂. Faites votre choix en tenant compte de la source possible d'incendie et des caractéristiques du site. Les extincteurs à eau, par exemple, ne conviennent pas pour les incendies causés par des liquides inflammables ou en présence d'électricité. Fixez des extincteurs au mur à des endroits facilement accessibles. Placez des panneaux pour indiquer leur emplacement et **assurez-vous que les travailleurs sont formés** à leur utilisation.

- N'essayez pas d'éteindre l'incendie si cela présente des risques pour vous ou vos travailleurs.
- Appelez immédiatement les pompiers.
- N'entrez pas dans un bâtiment en feu.
- Ne vaporisez pas d'eau sur les installations ou tableaux électriques, sur de l'huile ou sur du carburant.
- N'essayez pas de traverser un lieu en feu.
- Si vos vêtements prennent feu, allongez-vous sur le sol et roulez-vous sur vous-même pour éteindre les flammes.
- S'il y a des bouteilles de gaz (y compris d'oxyacétylène) dans la zone incendiée, évacuez les lieux et avertissez les services d'urgence. En effet, ces produits peuvent provoquer une explosion d'une force considérable.

105. Les inondations et tempêtes

L'inondation soudaine et inattendue de zones ou de bâtiments en raison de glissements de terrain, de fortes précipitations ou même de conduites d'eau endommagées peut vous exposer, vous ou vos travailleurs, à un risque de noyade. En effet, les niveaux d'eau peuvent augmenter rapidement. Si le lieu de travail doit être évacué en raison d'une inondation, évacuez d'abord les personnes, et ensuite les animaux. Ne retardez pas l'évacuation pour prendre des effets personnels autres que des médicaments et vos moyens de communication (téléphone portable, GPS, etc.). Si possible, coupez le courant, à condition que les interrupteurs et vous-même soyez secs et que vous vous trouviez sur une surface sèche. Dans le cas contraire, N'ESSAYEZ PAS. De même, ne débranchez les appareils électriques que si les conditions de sécurité le permettent.

Si vous vous retrouvez soudainement au milieu d'un orage avec des éclairs, évitez de rester sous de grands arbres et enlevez tous les objets métalliques, car ceux-ci attirent la foudre. Si vous vous trouvez dans une voiture ou un autre véhicule, restez à l'intérieur. Cessez vos activités forestières. Dans tous les autres types de tempêtes (par exemple grands vents, fortes précipitations, tempêtes de neige), évaluez si la situation est suffisamment sûre pour poursuivre vos activités en cours.

106. Le contact de machines avec des lignes électriques aériennes

Si une machine ou ses accessoires entrent en contact avec une ligne électrique aérienne, ne touchez surtout pas la machine: cela pourrait vous être fatal. Ne comptez pas sur des pneus ou des bottes en caoutchouc pour vous protéger — ils ne vous protégeront pas contre un choc électrique à haute tension. Les pneus peuvent prendre feu et les bottes peuvent être détruites.

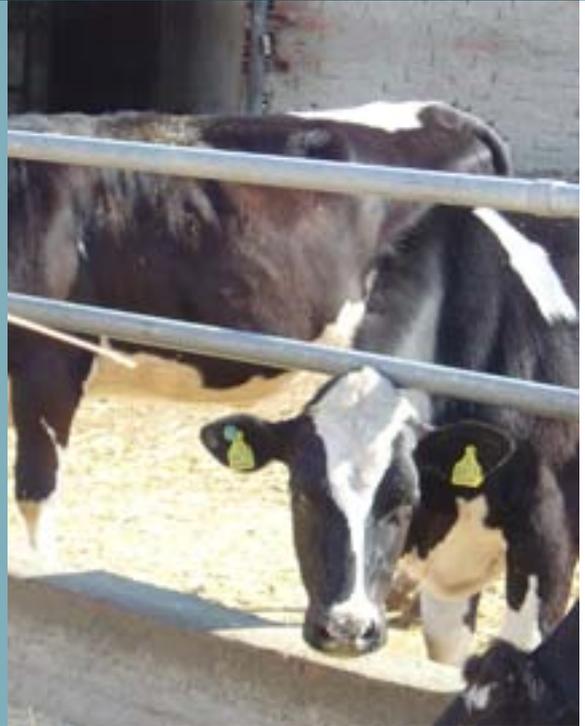
Étape 1: restez calme. Débrayez doucement. Reculez si possible. Appelez les services d'urgence et indiquez-leur exactement où vous vous trouvez. Restez dans la cabine.

Étape 2: si le risque augmente (par exemple, si les pneus fument ou prennent feu), sautez hors du véhicule et maintenez les autres personnes à distance. Attention: vous devez sauter de manière à ne pas toucher la machine et le sol en même temps.



Étude de cas

Un jeune travailleur est piétiné et écrasé par des animaux agités alors qu'il est acculé par de gros animaux dans un espace clôturé dont la seule issue est bouchée.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

L'agriculteur aurait dû procéder à une simple évaluation des risques liés à l'activité afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- le travailleur pris au piège peut être attaqué par les animaux et blessé;
- le travailleur peut se retrouver pris au piège ou se faire piétiner par des animaux agités.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Modérée, étant donné:

- le comportement imprévisible des animaux (bien que la plupart des animaux d'élevage soient relativement bien domestiqués);
- que les animaux peuvent attaquer lorsqu'ils sont stressés, se sentent menacés ou souffrent;
- l'impossibilité de sortir de l'espace clôturé par une autre issue.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessures, commotion, coma, décès.

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre, s'il avait évalué la situation au préalable?

L'agriculteur aurait dû:

- s'assurer que le travailleur disposait des compétences nécessaires pour ce travail;
- fournir un véhicule pouvant servir de refuge en cas d'attaque;
- faire en sorte qu'une **deuxième sortie** soit disponible et que le travailleur puisse y accéder facilement;
- encourager le travail par groupes de deux (plutôt que seul);
- prévoir un signal d'alarme ou tout autre dispositif d'alerte.

CHAPITRE 11

Enfants

Selon l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), deux tiers des enfants tués dans l'agriculture sont âgés de moins de 5 ans.

Les enfants vivant dans les zones rurales courent deux fois plus de risques de mourir dans un accident que ceux des zones urbaines (tous types d'accidents confondus). Les enfants victimes d'accidents mortels dans les exploitations sont le plus souvent les enfants des agriculteurs, pas ceux en visite.

Il est relativement fréquent que les conjoints, les enfants et d'autres membres de la famille de l'agriculteur travaillent dans l'exploitation, souvent indépendamment de leur âge, de leurs compétences, de leur formation ou de leur sécurité. Il n'est dès lors guère surprenant que ce soit dans l'agriculture qu'on enregistre le taux le plus élevé d'accidents mortels impliquant des enfants.

11.1. Quels sont les enfants les plus susceptibles de se trouver dans l'exploitation?

- Les enfants de l'agriculteur, qui vivent généralement sur le site.
- Les amis des enfants de l'agriculteur.
- Les petits-enfants de l'agriculteur, qui peuvent lui rendre visite régulièrement.
- Les enfants de la main-d'œuvre rémunérée vivant sur le site — souvent des immigrants.
- Les enfants en visite (y compris lors d'excursions éducatives organisées par des écoles, des associations, etc.).
- Les enfants de touristes (si l'agriculteur propose des hébergements en tant que source complémentaire de revenus ou si l'exploitation possède une boutique où elle vend ses produits).
- Des enfants qui s'introduisent dans l'exploitation.



Les enfants constituent le groupe le plus vulnérable, qu'ils vivent sur le site ou qu'ils soient de passage.

11.2. Les causes les plus fréquentes d'accidents

Les enfants de l'agriculteur ou des travailleurs peuvent sous-estimer les dangers étant donné que ceux-ci font partie de leur vie de tous les jours et qu'ils ne les connaissent donc que trop bien. Les enfants en visite, y compris les camarades de classe, les enfants des voisins, les enfants d'autres visiteurs, les enfants des touristes ou les enfants qui s'introduisent dans l'exploitation, ne connaissent pas le site et sont souvent peu conscients des nombreux dangers qu'il recèle. Dans tous les cas, les enfants sont en danger.



Clôturez les installations et les endroits dangereux pour assurer la sécurité des enfants.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Enfants les plus susceptibles de se trouver dans l'exploitation
- Causes les plus fréquentes d'accidents
- Facteurs conduisant aux accidents
- Quelques règles simples à respecter pour assurer la sécurité des enfants
- Étude de cas

Les causes les plus fréquentes d'accidents sont:

- les chutes de véhicules;
- la collision avec des véhicules ou des objets en mouvement;
- le contact avec des machines;
- la conduite de véhicules;
- les chutes de hauteur;
- la noyade et l'asphyxie;
- l'empoisonnement;
- les incendies;
- le contact avec les animaux.

11.3. Facteurs conduisant aux accidents

Les facteurs suivants peuvent malheureusement conduire à des accidents:

- la curiosité naturelle de l'enfant et son goût de l'aventure;
- l'attitude de l'agriculteur (qui est souvent le parent) à l'égard de la sécurité;
- il n'est pas rare que les agriculteurs autorisent leurs enfants à monter à leurs côtés sur le tracteur sans prendre les précautions nécessaires, comme l'installation d'un siège et d'une ceinture de sécurité;
- les enfants qui jouent sur le site sans surveillance adéquate;
- on attend des enfants qu'ils participent à la gestion quotidienne de l'exploitation, et ceux-ci se voient confier certaines tâches/responsabilités qui peuvent être inappropriées au regard de leur âge ou de leurs capacités (le travail des enfants est interdit dans toute l'Europe, l'âge limite variant d'un pays à l'autre. Informez-vous sur les règles en vigueur dans votre pays. Cependant, lorsque l'exploitation constitue à la fois le lieu de travail et la résidence familiale, il est difficile de faire la distinction entre les enfants qui travaillent, ceux qui apprennent en accompagnant leurs parents et ceux qui se sont vu confier certaines tâches);
- bien que cela soit illégal, les parents pensent souvent qu'il est acceptable de laisser un enfant de 7 ou 9 ans conduire un tracteur (vérifiez la limite d'âge auprès de l'autorité dont vous dépendez);
- les parents ne réalisent généralement pas que leur enfant court un risque en se trouvant à moins de 3 mètres d'une machine tournante. Ils doivent tenir compte du risque d'éjection de matériel et se demander en quoi leur comportement influence la manière dont les enfants perçoivent les risques;
- les agriculteurs omettent souvent de clôturer, de mettre des barrières ou de prendre toute autre mesure appropriée pour empêcher les enfants de s'introduire dans l'exploitation ou d'accéder à des zones dangereuses.



Enfant laissé sans surveillance.

Protégez la santé et la sécurité des enfants: tant qu'ils se trouvent dans votre exploitation, ils relèvent de votre responsabilité.

11.4. Quelques règles simples à respecter pour assurer la sécurité des enfants

- ✓ Veillez à ce que les dispositifs de protection des machines soient toujours en place.
- ✓ Tenez les enfants à l'écart lorsque des activités dangereuses sont réalisées.
- ✓ Clôturez les installations et les endroits dangereux.
- ✓ Placez des panneaux pour indiquer la présence d'un danger.
- ✓ Couvrez et sécurisez les puits, les citernes, les fossés et les tranchées.
- ✓ Rangez sous clé les échelles, les produits chimiques, les médicaments vétérinaires et les substances dangereuses (peintures, solvants, pesticides, etc.).
- ✓ Bloquez l'accès aux zones dangereuses (par exemple les ateliers, les silos, etc.).
- ✓ Retirez les clés des véhicules tout-terrain, bloquez les tracteurs ou autres véhicules.
- ✓ Verrouillez les tableaux électriques.
- ✓ Empilez les objets de manière sûre, en les disposant de façon que le centre de gravité soit le plus bas possible afin d'éviter qu'ils ne tombent et écrasent un enfant ou le prennent au piège.
- ✓ **Expliquez les dangers aux enfants et fixez-leur des règles de sécurité simples mais claires.**
- ✓ Veillez à ce que l'enfant ne reste jamais sans surveillance.



Veillez à ce que les enfants ne puissent pas accéder à des endroits dangereux.

Les enfants ne perçoivent pas les dangers de la même manière que les adultes, et il est impossible de prédire leur réaction.

Prenez le temps de sécuriser l'exploitation afin de rendre l'endroit plus sûr pour eux.

- ✗ Ne laissez jamais des enfants pénétrer dans des espaces clôturés avec des animaux.
- ✗ Ne laissez pas les enfants consommer des produits de la ferme sans contrôle (les produits laitiers non traités ou les fruits récemment pulvérisés peuvent être mortels).
- ✗ Ne laissez pas les enfants manipuler des machines ou des outils ni conduire des véhicules: conservez les clés dans un endroit verrouillé et coupez l'alimentation électrique.
- ✗ Ne laissez pas les enfants monter à bord de tracteurs ou de tout autre véhicule agricole.
- ✗ Ne confiez pas aux enfants des tâches qui pourraient les mettre en danger.
- ✗ Ne laissez jamais des enfants sans surveillance, en particulier les enfants en visite.

Étude de cas

Un agriculteur a autorisé sa fillette de 3 ans à l'accompagner dans la cabine de la moissonneuse, tandis qu'il travaille dans les champs. Celle-ci est assise sur les genoux de son père. Surprise par une abeille qui vient d'entrer par la fenêtre, la petite fille glisse et tombe contre la porte, qui s'ouvre aussitôt. Avant même que son père n'ait le temps de réagir, l'enfant tombe de la cabine et est écrasée par la roue arrière de la moissonneuse.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- l'enfant peut tomber de la cabine et se faire écraser par la machine;
- l'enfant peut distraire le conducteur et provoquer un accident.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné que:

- les enfants ont tendance à ne pas tenir en place;
- les machines et équipements agricoles ne sont généralement pas conçus pour transporter des enfants en tant que passagers;
- le conducteur/l'opérateur doit rester concentré pour éviter les accidents.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessures, commotion, coma, décès.

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre, s'il avait évalué les risques?

- Il **n'aurait pas dû laisser sa petite fille** l'accompagner.
- Il aurait dû la laisser à la maison, sous surveillance, où elle aurait été en sécurité.

CHAPITRE 12

Visiteurs et tiers

*Outre votre famille et vos travailleurs, votre site peut toujours accueillir des visiteurs. Même si vous ne recevez pas de visites tous les jours, **la sécurité des visiteurs doit rester une préoccupation permanente.***

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Types de visiteurs
- Entrepreneurs de travaux agricoles/représentants gouvernementaux/travailleurs des services publics/travailleurs de la construction et opérateurs de maintenance
- Information des tiers
- Mesures de prévention
- Touristes, écoliers et chambres d'hôtes dans l'exploitation
- Étude de cas

12.1. Les types de visiteurs

- Les **entrepreneurs de travaux agricoles** — qui effectuent des travaux pour votre compte (plantation, pulvérisation, récolte, chargement ou déchargement de produits ou d'animaux, transports, services vétérinaires).
- Les **entrepreneurs de la construction et opérateurs de maintenance** — qui doivent respecter la directive relative aux chantiers mobiles (construction).
- Les **représentants des agences gouvernementales** — inspecteurs de la santé et de la sécurité, inspecteurs de l'hygiène, inspecteurs agricoles, consultants ou conseillers agricoles, vétérinaires, etc.
- Les **travailleurs des services publics** — travailleurs chargés d'installer ou d'entretenir les réseaux ou les sous-stations des services publics (électricité, eau, télécommunications).
- Les **fournisseurs** d'aliments pour animaux, d'engrais, de pesticides, de machines, etc.
- Les **clients** — coopératives qui achètent du lait ou des produits que vous avez cultivés, particuliers si vous avez une boutique sur le site.
- Les **touristes** — si vous mettez à disposition des chambres d'hôtes dans votre exploitation.
- Les **écoliers/étudiants** — si votre exploitation accueille des visites éducatives ou des stagiaires.
- Les **autres** — par exemple les éboueurs.

Naturellement, chacune de ces catégories présente des besoins différents. Voici néanmoins quelques conseils qui pourraient vous être utiles.

12.2. Les entrepreneurs de travaux agricoles/ représentants gouvernementaux/travailleurs des services publics/travailleurs de la construction et opérateurs de maintenance

Accordez une attention toute particulière aux activités des entrepreneurs de travaux agricoles ou de la construction, dont le travail peut interférer avec les activités de votre exploitation ou les perturber sérieusement.

Ils peuvent être là pour démonter votre moissonneuse, vacciner des animaux (ce qui peut avoir pour effet de les exciter) ou effectuer des travaux sur le réseau électrique. Il est important que vous et tous vos



travailleurs soyez informés lorsque de telles activités sont en cours. Les accidents surviennent souvent parce que les travailleurs ne savent pas ce qui se passe ou que des activités conflictuelles sont effectuées en même temps:

- les travailleurs peuvent tenter d'utiliser des machines qui ne sont pas appropriées pour la tâche en question ou qui sont mal entretenues;
- les travailleurs peuvent être attaqués par des animaux calmes en temps normal, mais agités après la vaccination;
- les travailleurs peuvent penser, à tort, que le réseau électrique est déconnecté.

Il est recommandé de **tenir un journal de bord** contenant tous les types de contractants et de visiteurs qui fréquentent votre site et de procéder à une simple évaluation des risques. En évaluant les effets que ceux-ci peuvent avoir sur votre exploitation, vous pourrez:

- veiller à ce que des activités conflictuelles ne soient pas réalisées en même temps;
- vous rappeler d'informer vos travailleurs de ce qui est prévu et des mesures de contrôle requises;
- conserver une trace de toutes les activités réalisées dans l'exploitation (**qui a fait quoi, quand, où, comment**).

123. L'information des tiers

Vous devez également informer tous les contractants et tous les visiteurs des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur leur sécurité:

- les règles de sécurité fondamentales applicables sur le site et les zones d'exclusion;
- les éventuels problèmes relatifs aux services d'utilité publique (installation électrique défectueuse, travaux inachevés, etc.);
- les faiblesses structurelles (murs endommagés, toits fragiles ou verrières incapables de supporter leur poids, etc.);
- les animaux dangereux ou potentiellement agressifs;
- les zones dangereuses (fossés, puits, citernes, tranchées, silos, endroits où sont stockés des produits chimiques, atmosphères explosives).

Par ailleurs, **les contractants qui travaillent sur le site doivent connaître l'agencement du lieu de travail**. Aidez-les à prendre leurs marques en leur faisant visiter les lieux: indiquez-leur les risques et montrez-leur les zones à accès limité, les plans d'urgence, les équipements anti-incendie et le matériel de premiers soins, ainsi que les installations mises à leur disposition — les toilettes et les endroits où ils peuvent passer leurs pauses. Assurez-vous qu'ils savent quand ils doivent venir et quelles entrées et sorties ils doivent utiliser et qu'ils sont au courant des autres travaux en cours sur le site. Désignez le collègue de leur équipe qui sera chargé de coordonner les procédures d'urgence.

Surveillez toujours les travaux réalisés par les contractants. Avant le début des travaux, mettez-vous d'accord avec l'entrepreneur sur les obligations contractuelles, les procédures disciplinaires et les règles de sécurité à suivre. Si les travailleurs du contractant n'opèrent pas dans des conditions de sécurité adéquates, prenez des mesures immédiates, voire annulez le contrat. À la fin des travaux, vérifiez que la zone est sûre.

124. Les mesures de prévention

Si des machines ou des structures sont laissées sans surveillance pendant la nuit ou le week-end, informez-en toutes les personnes concernées et clôturez ces zones pour empêcher qu'on puisse y accéder par mégarde. Expliquez les risques aux personnes concernées et faites-leur savoir quand les travaux seront terminés et la situation sera redevenue sûre. Si nécessaire, **coupez l'alimentation électrique, isolez les machines et indiquez clairement (à l'aide de pancartes) qu'il est interdit de les utiliser**.



SORTIE

Si des véhicules circulent fréquemment sur votre site, définissez des voies de circulation et établissez un plan de gestion de la circulation. Indiquez clairement où se trouvent les entrées et les sorties. Mettez en place un système à sens unique ou placez de petits ronds-points pour éviter les marches arrière. Planifiez les horaires de livraison/collecte de manière que ces activités n'interfèrent pas entre elles et ne perturbent pas une autre activité.

125.

Les touristes, les écoliers et les chambres d'hôtes dans l'exploitation

Si il vous arrive de recevoir des groupes de visiteurs ou des écoles, il vous faut fixer quelques règles simples:

- les enfants doivent rester groupés et en rang;
- ils doivent être encadrés par des enseignants/adultes;
- le contact avec des animaux ou des machines doit se faire de manière contrôlée et sous surveillance;
- les visiteurs doivent demander l'autorisation avant de consommer tout produit de la ferme;
- les visiteurs doivent respecter certaines règles d'hygiène, surtout avant de manger ou de boire;
- personne ne doit s'écarter du groupe.

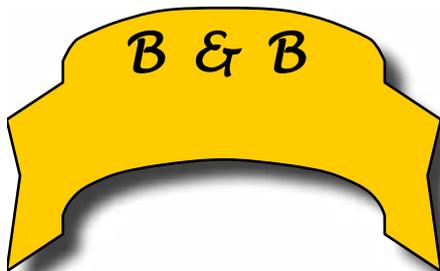
Le site doit être propre et ordonné. Gardez les animaux dans un enclos et isolez les animaux malades. Réfléchissez à un plan d'évacuation à mettre en œuvre en cas d'urgence.

Si votre ferme abrite des chambres d'hôtes ou une boutique pour vendre vos produits:

- aménagez un parking sécurisé et des voies d'accès et de sortie sûres;
- clôturez et signalez les zones à accès limité;
- garantisiez l'accès aisé à la boutique ou au bâtiment principal;
- étiquetez et rangez sous clé tous les produits chimiques, les médicaments vétérinaires et autres substances dangereuses;
- comblez les trous dans le sol;
- veillez à ce que le site reste en ordre;
- étiquetez les fruits récemment pulvérisés;
- limitez l'accès aux animaux;
- donnez des instructions claires;
- gardez toujours une trousse de premiers secours à portée de main.



Faites en sorte qu'il y ait toujours une personne ayant suivi une formation en secourisme sur le site.



Étude de cas

Une éleveuse de volaille qui utilise du gaz de pétrole liquéfié (GPL) pour chauffer ses poulaillers a fixé des bouteilles de GPL à l'extérieur de chacun d'entre eux. Elle a instauré une interdiction de fumer et a fait en sorte que cette interdiction soit connue de tous et respectée. Mais les signaux «Défense de fumer» qu'elle a apposés se décolorent rapidement. Un jour, un fournisseur circulant sur le site afin de livrer des aliments pour animaux jette son mégot par la fenêtre de sa cabine. La cigarette atterrit sur des mauvaises herbes, qui s'enflamment aussitôt. Le feu se propage jusqu'aux bouteilles de GPL, qui explosent. Personne n'est blessé, mais l'incendie cause des dégâts importants et la perte de 22 000 poulets.



Qu'aurait dû faire l'agricultrice?

L'agricultrice aurait dû procéder à une simple évaluation des risques dans les installations afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- une personne pourrait enfreindre l'interdiction de fumer et provoquer un incendie dans les installations;
- des visiteurs pourraient ne pas avoir connaissance de l'interdiction de fumer et ne pas être conscients des risques;
- sabotage ou vandalisme.



Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné que:

- les signaux «Défense de fumer» ne sont plus clairement visibles;
- les installations sont fréquemment visitées par des tiers;
- les mauvaises herbes n'ont pas été enlevées;
- une grande quantité de GPL est entreposée sur le site.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- incendie, dégâts matériels, brûlures, asphyxie, décès.

Quelles mesures de contrôle l'agricultrice aurait-elle dû prendre, si elle avait évalué la situation au préalable?

L'agricultrice aurait dû:

- réorganiser le site de manière à éviter que des tiers n'approchent ou ne passent à proximité de la zone où les bouteilles de GPL étaient entreposées;
- contrôler l'accès des tiers aux installations;
- informer tous les fournisseurs/contractants de l'interdiction de fumer;
- lutter contre les mauvaises herbes ou les enlever;
- remplacer les signaux décolorés.

CHAPITRE 13

Infrastructures

Il est important de pouvoir compter sur de bonnes infrastructures, aussi bien pour la productivité que pour la santé et la sécurité des personnes qui travaillent dans votre exploitation. Votre entreprise doit disposer des infrastructures essentielles pour votre activité, lesquelles doivent être adaptées à votre niveau d'activité. Celles-ci doivent répondre à des normes appropriées et être entretenues de manière à rester en bon état.

13.1.

La protection du périmètre et l'accès au site

Il est important de définir les limites de vos installations **au moyen de délimitations naturelles, de clôtures, de barrières et de murs.**

Il existe différents types de clôtures: en bois, en treillis métallique, en barbelés, électriques. Choisissez un type de clôtures adapté à vos besoins. Les clôtures empêchent à la fois les intrus et les animaux sauvages d'entrer et votre bétail de s'échapper. Sachez que:

- le revêtement utilisé sur certaines clôtures en bois peut être dangereux (vérifiez que ce produit est autorisé par l'autorité compétente de votre pays);
- si vous construisez vous-même votre clôture, prenez les précautions nécessaires pour vous protéger (surtout votre visage et vos yeux) contre les projections métalliques;
- si vous optez pour des fils barbelés, faites en sorte que ceux-ci soient bien visibles et placez des panneaux d'avertissement pour éviter que des personnes ne se blessent en s'y accrochant;
- de même, la présence d'électricité sur les clôtures doit être signalée clairement et à intervalles réguliers.



Les clôtures «naturelles», telles que les plantes et les arbustes, y compris les haies, sont une autre solution.

L'acquisition d'un **chien de garde** est une autre façon de protéger vos installations et votre bétail contre les intrus et les animaux sauvages. Le chien doit avoir été dressé de manière appropriée.

Si des véhicules circulent fréquemment sur votre site, vous devez:

- contrôler l'accès à votre site et programmer les arrivées autorisées;
- éloigner le plus possible les piétons des voies de circulation afin d'éviter les accidents;
- afficher des panneaux de sécurité facilement compréhensibles;
- indiquer les entrées et les sorties;
- mettre en place un système à sens unique ou placer un rond-point pour limiter les marches arrière;
- placer des miroirs ou des caméras pour améliorer la visibilité.

Si votre exploitation se trouve dans une zone sujette aux glissements de terrain ou à des chutes d'arbres, vous devrez peut-être creuser une **tranchée** au pied de vos clôtures ou équiper vos **véhicules de structures de protection contre les chutes d'objets**, en fonction du risque.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Protection du périmètre et accès au site
- Propreté et entretien
- Installation électrique
- Approvisionnement en eau et réservoirs d'eau
- Travaux en hauteur
- Travaux de terrassement
- Espaces confinés
- Réserves, entrepôts, empilements et ateliers
- Réserves de carburant et prévention des incendies
- Amiante
- Boutiques et chambres d'hôtes dans l'exploitation
- Étude de cas



Vous pouvez également envisager de construire une **zone de sécurité** autour de votre exploitation pour empêcher le feu de s'étendre à vos installations (**chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»**).

Les matériaux utilisés pour l'isolation sont souvent hautement inflammables. Par conséquent, vous devriez évaluer si leurs avantages contrebalancent les risques et les conséquences d'un incendie.

Dans le secteur de l'agriculture, il n'est pas rare que des personnes soient blessées lors de l'effondrement de murs ou de structures. **Si votre exploitation est ancienne** et présente des faiblesses structurelles, **demandez l'avis d'un spécialiste et prenez les mesures appropriées.**

Évitez d'utiliser des structures ou des abris temporaires, car ceux-ci peuvent s'effondrer et causer de graves blessures. Les structures des exploitations agricoles sont souvent anciennes. C'est pourquoi vous devez **faire preuve d'une extrême prudence lorsque vous travaillez sur les toitures**. Il est possible que le toit ou une partie de celui-ci s'effondre sous votre poids.



Pour cette même raison, il peut également être dangereux d'ajouter des annexes aux structures existantes.

Ne sous-estimez pas les risques que représentent un mur ou un bâtiment endommagé et ne tardez pas à effectuer les réparations, car ils peuvent rapidement se dégrader et entraîner de graves accidents.

132. La propreté et l'entretien

Votre site et votre équipement doivent être entretenus en permanence. Un site propre et ordonné risque moins de prendre feu et de subir une attaque de nuisibles. En outre, les personnes qui le fréquentent courent moins de risques de trébucher, de glisser et de chuter.



Ce que vous pouvez faire:

- entreposez les machines, les équipements, les pièces détachées et les outils dans un endroit propre et réservé à cet effet;
- débarrassez-vous des machines, équipements et véhicules hors d'usage;
- éliminez les déchets et les débris;
- enlevez les mauvaises herbes;
- nettoyez les déversements d'huile et de produits chimiques;
- clôturez ou couvrez les citernes, les étangs, les puits, les fossés et les fosses à lisier; verrouillez l'accès si besoin et mettez en œuvre un programme de lutte contre les nuisibles;
- installez une barrière ou une rampe dans tous les endroits présentant un risque de chute de hauteur;
- apposez des panneaux d'avertissement partout où cela se révèle nécessaire, surtout si vous accueillez fréquemment des visiteurs;
- prévoyez un nettoyage régulier;

- lavez régulièrement les toilettes; proposez du savon, de l'eau courante chaude et des serviettes jetables;
- prévoyez des douches et des vestiaires, si nécessaire;
- mettez à disposition une source d'eau potable, ainsi qu'un local propre où les travailleurs peuvent prendre leurs repas.



13.3. L'installation électrique

L'installation électrique constitue une composante essentielle de votre entreprise. Vous devez vous assurer que celle-ci est à la fois **sûre et fiable**.

Demandez à une personne compétente d'installer des **dispositifs différentiels résiduels (DDR)** sur toutes les installations électriques afin de réduire les risques de court-circuit.

La conception, l'installation, l'entretien et la réparation des installations électriques ne doivent être effectués que par des **électriciens qualifiés**. Dans le cas contraire, les travailleurs ou les utilisateurs courent le risque de mourir électrocutés.

Il est généralement recommandé de faire procéder à des **inspections par des tiers**. Dans certains pays, celles-ci sont d'ailleurs obligatoires.

Les tableaux électriques, les prises et les interrupteurs doivent être propres, exempts de poussière et rester secs. Ils doivent être protégés contre les intempéries et une utilisation impropre.

Sur le tableau de contrôle, étiquetez les fusibles de façon que vous, ou tout autre utilisateur, puissiez facilement repérer le fusible à couper pour effectuer des travaux de maintenance ou de réparation dans une zone ou sur un équipement spécifique. Affichez le numéro de téléphone de votre électricien. Surveillez les accès au tableau et à toutes les autres installations électriques.



Une coupure de courant peut avoir des effets désastreux sur vos activités, par exemple si vous utilisez un système électrique pour ventiler, rafraîchir ou chauffer les bâtiments abritant de la volaille, des porcelets ou d'autres animaux sensibles à la chaleur.

Si vous possédez un **générateur électrique**, veillez à le maintenir en bon état, demandez un entretien régulier et testez-le pour vérifier son bon fonctionnement. **Les réserves de carburant doivent être entreposées dans un endroit sûr.**



Maintenez les générateurs en bon état.

134. L'approvisionnement en eau et les réservoirs d'eau

La noyade dans des étangs ou des réservoirs est une cause fréquente de décès, surtout chez les enfants. Installez des **clôtures**, ou tout autre dispositif similaire, pour bloquer l'accès aux **réservoirs d'eau**, aux **citernes**, aux **tranchées** et aux **fossés**.



Installez des clôtures, ou tout autre dispositif similaire, pour bloquer l'accès aux réservoirs d'eau, aux tranchées et aux fossés.

Si **vous consommez l'eau de votre propre puits**, faites procéder chaque année à des **analyses** chimiques et microbiologiques pour vérifier que votre eau est effectivement potable. L'utilisation massive d'engrais, la présence de fumier, l'enfouissement de carcasses, les déversements accidentels de carburant, etc., sont autant d'éléments qui peuvent contaminer votre eau et la rendre impropre à la consommation.

La légionellose

La qualité de l'eau d'irrigation doit également être contrôlée, sans quoi des vies peuvent être mises en danger. La bactérie *Legionella*, par exemple, prolifère dans des eaux dont la température se situe entre 25 et 45 °C et peut être mortelle en cas d'inhalation. Vous pouvez inhaler des gouttelettes d'eau lorsque vous vous trouvez à proximité d'un pulvérisateur d'eau ou d'un dispositif de refroidissement utilisé pour rafraîchir la volaille, les fleurs ou les légumes dans une serre.



Si la bactérie se reproduit dans la plage de températures susmentionnée, les risques les plus élevés sont posés par les eaux avoisinant les 35 °C, surtout lorsque celles-ci sont dormantes ou stagnantes, non utilisées ou transitent par des tuyauteries sales.

Les équipements et les accessoires doivent être **compatibles** et être utilisés uniquement aux fins pour lesquelles ils sont prévus.

Que pouvez-vous faire?

- recyclez vos réserves d'eau;
- nettoyez fréquemment les réservoirs et la tuyauterie;
- laissez régulièrement de l'eau s'écouler librement à travers les installations et les équipements de rétention d'eau;
- en cas de doute, demandez l'avis d'un expert.

Vérifiez régulièrement les systèmes d'irrigation.

Par exemple, vous pouvez décider d'entreposer des réservoirs de stockage cylindriques sur une plateforme destinée à accueillir des réservoirs d'eau rectangulaires. Cependant, en procédant de la sorte, vous laissez des vides dans la plateforme, et les personnes devant accéder aux réservoirs courent le risque de faire une chute de hauteur.



13.5. Les travaux en hauteur

Environ 24 % des accidents mortels sur le lieu de travail sont liés à des chutes de hauteur. Une exploitation agricole est un lieu de travail où certains travaux en hauteur peuvent être effectués :

- des travaux de toiture occasionnels;
- l'installation ou l'entretien de bâtiments et de serres;
- l'accès aux silos, aux fenils et aux **granges à foin surélevées**;
- l'accès aux réservoirs d'eau surélevés.

Les chutes de hauteur sont souvent mortelles, étant donné qu'elles causent habituellement de graves blessures à la tête. N'hésitez pas à demander de l'aide en cas de besoin.



13.5.1. Les consignes de sécurité pour l'utilisation d'échelles

- N'utilisez des échelles que lorsque l'emploi d'un équipement plus sûr ne se justifie pas.
- Vérifiez que l'échelle est en bon état.
- Vérifiez que le poids total de l'utilisateur et de la charge n'excède pas le poids maximal pouvant être supporté par l'échelle.
- Placez l'échelle sur une surface plane, propre, non glissante, résistante et sèche, à l'écart des lieux de passage.
 - Les échelles doubles et les échelles à coulisse doivent être complètement ouvertes et bloquées de façon à éviter que les pans ne bougent les uns par rapport aux autres.
 - Inclinez l'échelle de manière qu'elle forme un angle de 75° ou appliquez la règle de 1 pour 4 (les pieds à 1 mètre du point d'appui pour une échelle de 4 mètres de haut).
 - Assurez-vous que l'échelle est suffisamment longue pour dépasser d'au moins 1 mètre le niveau du plan de travail.
 - Veillez à ce que les barreaux de l'échelle restent parfaitement horizontaux.
 - Fixez la partie supérieure ou inférieure des montants.
 - Montez en faisant face à l'échelle.



- Ne montez pas plus haut que le deuxième échelon en partant du haut.
- Maintenez toujours trois points de contact (deux pieds et une main) avec l'échelle.
- Ne vous étirez pas: si un objet est trop éloigné, il est plus prudent de descendre de l'échelle, de la déplacer et de recommencer.
- Utilisez une ceinture à outils pour libérer vos mains lors de l'ascension.
- Demandez à quelqu'un de tenir l'échelle ou de la bloquer avec les pieds ou utilisez tout autre moyen pour l'empêcher de bouger.

- N'utilisez pas d'échelle métallique pour effectuer des travaux à proximité de conducteurs électriques.
- Rangez les échelles sous clé ou fixez une tôle métallique sur les échelons inférieurs pour empêcher leur utilisation non contrôlée (en particulier par les enfants).

Pour des instructions concernant l'utilisation des échelles, consultez la directive relative aux équipements de travail (2001/45/CE).

13.5.2. Les consignes de sécurité pour les travaux en hauteur

Pour les travaux complexes ou dangereux, tels que le nettoyage ou la peinture de grands hangars, le remplacement d'un toit endommagé, le remplacement de la couche de nylon recouvrant une serre, etc., il est préférable de faire appel à des **entrepreneurs/techniciens qualifiés** plutôt que de recourir à vos travailleurs ou aux membres de votre famille.

En règle générale, lorsque vous devez effectuer des travaux en hauteur:

- veillez à porter des chaussures adaptées, munies de semelles antidérapantes;
- ne marchez que sur des surfaces solides, stables, résistantes, planes et sèches;
- recensez les zones fragiles du toit, y compris les verrières, qui peuvent être difficiles à distinguer en raison de la décoloration ou de la saleté, et veillez à ne pas marcher à ces endroits;
- utilisez un harnais à cinq ou sept points, fixé à un point d'ancrage situé à une hauteur adéquate et dont la résistance est suffisante;
- assurez-vous de suivre une formation sur l'utilisation des harnais;
- faites-vous toujours assister par un collègue au sol.



Utilisez des planches pour marcher sur les toits fragiles.

N'oubliez pas de:

- privilégier les mesures de protection collective aux équipements de protection individuelle;
- ne travailler en hauteur que lorsque les conditions météorologiques ne compromettent pas votre sécurité;
- maintenir une distance suffisante avec les câbles électriques aériens.

Le matériel d'escalade, tel que **les cordes et les sangles d'ancrage**, doit être **homologué** à la fréquence prévue par la législation nationale et **inspecté avant chaque utilisation**.

Il est généralement plus prudent d'utiliser un échafaudage, et cette solution devrait toujours être privilégiée en cas de tâches complexes ou de longue durée. **Si vous ne possédez pas les compétences requises, il est préférable de faire exécuter les travaux en hauteur et les travaux d'échafaudage par des entrepreneurs qualifiés.**

Pour de plus amples informations, consultez le guide non contraignant pour les travaux en hauteur publié par la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.

13.5.3. Le travail à proximité de lignes électriques aériennes

Si vous devez travailler à proximité de lignes électriques aériennes, tenez compte des aspects suivants:

- vous devez connaître la hauteur de vos machines et leur portée maximale lorsqu'elles sont complètement déployées;
- faites en sorte que les lignes électriques soient déplacées, si possible;
- maintenez une distance suffisante avec les lignes électriques; gardez à l'esprit que la distance de sécurité dépend de la tension de la ligne (par exemple 7 mètres pour une tension de 275 à 400 kilovolts);
- placez des panneaux pour avertir les opérateurs de machines et attirer leur attention;
- dressez un plan du tracé des lignes électriques aériennes qui traversent votre site et installez des barrières si cela se révèle nécessaire;
- transmettez ce plan à vos travailleurs et à vos contractants et informez-les des éventuelles mesures de sécurité mises en place.



136. Les travaux au sol — Les terrassements

S'il y a des conduites ou des câbles souterrains, marquez leur emplacement sur des plans (appropriés) et indiquez leur position exacte au moyen d'une signalisation souterraine. Celle-ci vous permettra de repérer les dangers souterrains à contourner si vous devez creuser dans le sol. Cette précaution est particulièrement importante si vous possédez des réseaux souterrains d'électricité, de gaz ou de combustible liquide. Si vous devez procéder à des travaux d'excavation, veillez à prendre les mesures qui s'imposent pour éviter l'effondrement des parois de la tranchée. Lorsque vous n'y travaillez pas, clôturez et couvrez le trou, si possible, et placez des panneaux d'avertissement. Rebouchez le trou et remettez le terrain en état dès que possible. N'oubliez pas que, remplis d'eau, ces trous peuvent également poser un risque de noyade.



137. Les espaces confinés

Sont considérés comme des espaces confinés: les silos, les puits de stockage du grain, les chambres froides et tout autre espace clos combiné à des conditions ou à des substances dangereuses. Les espaces confinés peuvent être dangereux car, une fois que vous êtes à l'intérieur:

- la quantité et la qualité de l'air peuvent ne pas être satisfaisantes;
- le niveau d'oxygène peut être bas;
- l'espace peut se remplir de fumées, de gaz toxiques, de vapeurs et de gaz ou de poussières explosibles;
- les températures et l'humidité peuvent atteindre des extrêmes (hauts ou bas);
- l'éclairage peut ne pas être adéquat;
- vous pouvez ne pas parvenir à en sortir.



Veillez à ce que les silos soient suffisamment ventilés après la fumigation.

Organisez vos installations et vos activités de manière à réduire au minimum le travail devant être réalisé dans des espaces confinés.

Les personnes souffrant de claustrophobie peuvent être prises d'une crise de panique lorsqu'elles se retrouvent dans un espace confiné. L'incapacité de sortir de cet espace peut provoquer l'asphyxie, un coup de chaleur, une hypothermie, une déshydratation ou une aggravation de ces états. Veillez à ce que:

- les personnes n'entrent pas souvent dans les espaces confinés, et n'y entrent que pour une bonne raison;
- les personnes n'y pénètrent qu'**après autorisation et sous surveillance**;
- les espaces confinés soient **ventilés** et testés au préalable (testez la qualité de l'air à l'aide d'un détecteur de gaz adapté avant d'entrer — n'utilisez jamais de flamme nue pour tester la qualité de l'air, au risque de provoquer une explosion);
- les espaces confinés soient munis d'un **éclairage** suffisant et approprié.

Utilisez des équipements de protection individuelle appropriés (par exemple un appareil respiratoire) lorsque vous pénétrez dans des fosses à purin, des silos ou tout autre endroit où l'atmosphère peut être irrespirable.



Sortie facile — fixez des poignées d'ouverture sur la porte des chambres froides, côté intérieur.

Travaillez toujours en équipe d'au moins deux personnes: en plus du travailleur chargé d'effectuer la tâche dans l'espace confiné, une autre personne doit rester à l'extérieur pour appliquer les mesures d'urgence si nécessaire.

Des plans d'urgence et d'évacuation, des moyens de communication et des alarmes doivent être mis en place et régulièrement testés. Prévoyez:

- des sorties alternatives;
- des moyens pour communiquer avec la personne qui vous assiste;
- comment donner l'alerte si vous avez besoin d'assistance ou en cas d'urgence.

N'oubliez pas que **les grains et les céréales** stockés dans les silos sont **hautement inflammables**. Le site devrait être conçu de manière que les silos se trouvent à l'écart de toute source d'ignition.



Entrée d'un espace confiné.

N'autorisez personne à fumer en dehors des zones prévues à cet effet.

13.8. Les réserves, entrepôts, empilements et ateliers

13.8.1. Les réserves et les entrepôts

- Conservez sous clé les produits chimiques et vétérinaires (**chapitre 16, «Substances dangereuses»**).
- Veillez à ce que les endroits où des substances chimiques sont entreposées soient suffisamment ventilés.
- Les matériaux incompatibles ou dangereux doivent être entreposés séparément.
- Ne stockez jamais des produits alimentaires avec des produits non comestibles afin d'exclure la possibilité d'une contamination croisée ou d'une consommation accidentelle.
- La température et l'humidité doivent être contrôlées, en particulier dans les entrepôts où se trouvent des produits chimiques.
- Stocker de grandes quantités de grains et de céréales entraîne un risque de créer une atmosphère explosive (**chapitre 16, «Substances dangereuses»**).

13.8.2. Les empilements

- Prenez garde lorsque vous empilez des produits, des boîtes ou des sacs: les piles peuvent s'effondrer et blesser quelqu'un grièvement.
- Assurez-vous que les piles sont stables et équilibrées et utilisez des grillages ou des barreaux afin de prévenir les chutes et les effondrements.
- Les machines mobiles, telles que les chargeurs télescopiques ou les tracteurs munis d'un chargeur frontal, doivent être équipées de structures de protection contre les chutes d'objets (FOPS) afin de protéger le conducteur.
- Vérifiez que les palettes en bois ne sont ni pourries ni cassées.
- Empilez les objets en suivant les recommandations du fabricant/fournisseur.
- Chaque palette doit avoir une base solide sur laquelle s'appuyer.



13.8.3. Les ateliers

Si vous possédez un atelier, gardez à l'esprit qu'il s'agit là d'une zone à hauts risques compte tenu du type d'activités qui s'y déroulent et de la grande variété de machines, d'équipements et d'outils qui s'y trouvent.

Veillez à prendre les précautions suivantes:

- l'atelier doit être propre et ordonné pour réduire le risque d'accidents;
- les machines doivent être munies de dispositifs de protection, et il convient de suivre les instructions du fabricant;
- nettoyez régulièrement les outils et les équipements et entreposez-les dans des lieux prévus à cet effet (**chapitre 14, «Machines et équipements»**);
- l'atelier doit être suffisamment éclairé;
- si vous réalisez des activités de soudure dans votre atelier, assurez-vous que celui-ci est bien ventilé;
- prévoyez des extincteurs adaptés (à poudre sèche) et prêts à l'emploi;
- contrôlez l'accès à l'atelier ou, si nécessaire, veillez à ce que celui-ci soit verrouillé en permanence.

13.9. Les réserves de carburant et la prévention des incendies

Si vous conservez du carburant (quel qu'il soit) sur votre site:

- veillez à ne stocker que la quantité minimale nécessaire;
- gardez-le à l'écart des principaux bâtiments et des zones fréquentées;
- respectez les instructions du fournisseur en ce qui concerne les distances de sécurité;
- contrôlez l'accès au lieu de stockage;
- vérifiez que l'installation est sûre;
- vérifiez que les conteneurs sont en bon état (inspectez-les régulièrement afin de déceler trous, corrosion et dégâts);
- faites en sorte que la zone soit exempte de mauvaises herbes et de débris;
- mettez en place un système de détection des fuites/déversements — y compris un avertisseur sonore;
- prenez des mesures pour détecter, contenir et lutter contre les incendies;
- conservez les réserves à l'écart de toute source d'ignition;
- instaurez une interdiction de fumer dans ou à proximité de la zone;
- veillez à ce que le contractant chargé de remplir vos réservoirs de carburant puisse accéder en toute sécurité à la zone et respecte les procédures de sécurité lors du remplissage.



Entreposez le carburant de manière sûre.

13.10. L'amiante

Les tôles en amiante étaient un matériau de construction autrefois très utilisé dans les toitures. On en trouve encore dans les exploitations plus anciennes dans de nombreux pays. **Les fibres présentes dans les produits contenant de l'amiante et dans les tôles en amiante sont dangereuses et cancérigènes lorsqu'elles sont libérées dans l'air.**

- Les toits en amiante ne constituent pas de risques majeurs tant qu'ils ne sont pas endommagés. Ne marchez pas sur des toits en amiante, car ceux-ci sont fragiles et céderont presque toujours sous le poids d'une personne.
- Si vous avez un toit en amiante, **n'essayez pas de l'enlever** vous-même. Contactez un **entrepreneur qualifié et autorisé** pour effectuer ce genre de travaux. Ces entrepreneurs sont tenus de **prévenir les autorités compétentes** chaque fois qu'ils prévoient d'enlever de l'amiante ou des matériaux en contenant, y compris des tôles.
- Tous les matériaux comportant de l'amiante doivent être éliminés par un **entrepreneur autorisé**.
- **Ne coupez ni ne percez jamais** des éléments contenant de l'amiante — si vous le faites, les fibres seront libérées dans l'air et deviendront beaucoup plus dangereuses.
- Les canalisations d'eau en amiante sont, elles aussi, relativement sûres tant qu'elles demeurent en place et restent intactes.



13.11

Les boutiques et chambres d'hôtes dans l'exploitation

Si vous proposez des chambres d'hôtes ou tenez une boutique au sein de votre exploitation, assurez-vous que vos hôtes et vos clients (**chapitre 12, «Visiteurs et tiers»**) ne sont pas exposés à des risques et ne peuvent pas accéder aux zones dangereuses. Verrouillez ces zones et **placez des panneaux ou des clôtures** pour empêcher vos visiteurs, et en particulier les enfants, de s'y aventurer.

Accompagnez les visiteurs près des enclos d'animaux et ne les laissez pas pénétrer dans des espaces clôturés où se trouve du bétail. Vos visiteurs ne sont pas forcément accoutumés au comportement et aux habitudes des animaux et peuvent donc ne pas voir lorsqu'un animal est anxieux ou agité.



Étude de cas

Le propriétaire d'une exploitation d'élevage tentait de soulever un ballot de foin avec son chariot élévateur. Mais la pile était trop haute et instable: les ballots se sont déplacés, se sont effondrés et sont tombés sur le chariot, qui n'était pas muni de structures de protection contre les chutes d'objets. Écrasé par le poids du foin, l'homme a dû être hospitalisé pendant trois mois et souffre encore aujourd'hui de graves problèmes de dos. Étant donné qu'il ne peut plus s'occuper seul de son exploitation, il a dû engager du personnel.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Lorsqu'il a empilé les ballots de foin, il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- la pile peut devenir instable;
- certains ballots de foin peuvent devenir difficiles d'accès, et il peut être dangereux de les déplacer;
- des ballots de foin peuvent tomber/rouler;
- les ballots de foin peuvent endommager les machines ou écraser quelqu'un.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- la forme, la taille et le poids des ballots de foin;
- la hauteur de la pile, dont l'équilibre risque d'être rompu si l'on enlève l'un des ballots qui la compose;
- l'absence de structures de protection contre les chutes d'objets sur le chariot élévateur.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- dégâts infligés aux machines, blessures graves, décès.

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre pour réduire les risques?

L'agriculteur aurait dû:

- entreposer les ballots de foin de façon qu'ils forment une pile moins haute et plus stable;
- disposer les ballots de manière plus sûre et contrôler leur stabilité;
- équiper le chariot élévateur de structures de protection contre les chutes d'objets.

CHAPITRE 14

Machines et équipements

Presque toutes les activités agricoles nécessitent l'utilisation de machines. Quel que soit son type d'activité ou son degré d'automatisation, votre entreprise dépend forcément de machines, dans une plus ou moins grande mesure. Il peut s'agir de **véhicules** munis d'une cabine d'où l'opérateur manie les commandes tout en conduisant (par exemple un **tracteur**, une **moissonneuse**, un **chariot élévateur**) ou d'une machine fixe entraînée par le dispositif de prise de force d'un tracteur ou actionnée à l'électricité, à l'eau ou manuellement.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Dangers liés aux machines
- Achat de machines
- Première utilisation des machines
- Consignes de sécurité pour l'utilisation de machines
- Enfants et machines
- Accessoires
- Entretien et réparations
- Élimination des machines et équipements
- Outils et ateliers
- Étude de cas

14.1. Les dangers liés aux machines

Bien qu'elles soient avant tout conçues pour nous faciliter la vie, les machines peuvent également représenter un risque pour la santé et la sécurité des personnes.

La manipulation d'une machine peut **exposer l'utilisateur à divers dangers**, liés à des **mouvements** ou à des **actions mécaniques**, comme la coupe ou la flexion, **notamment**:

- la rotation d'arbres, de roues ou de disques;
- la rotation de vis, de vis sans fin ou de vrilles dans des boîtiers;
- la rotation de tambours, de cylindres cloutés ou de batteurs;
- l'existence de points d'écrasement;
- les mouvements de va-et-vient, d'oscillation ou de glissement.

Une méthode simple pour évaluer les dangers liés aux machines consiste à se poser **cinq questions essentielles** valables pour toute machine et à évaluer la gravité d'une éventuelle blessure.

- 1) **Coincement:** puis-je être victime d'un coincement ou écrasement d'un membre lors d'un mouvement de fermeture ou du passage de la machine (par exemple godet désileur ou véhicule se déplaçant à faible vitesse)?
- 2) **Impact:** est-il possible que je me blesse en raison de la vitesse du mouvement de la machine (par exemple collision avec un véhicule en mouvement, enfonce-pieux)
- 3) **Contact:** est-il possible que je me blesse lors d'un contact avec une pièce tranchante, sous tension, chaude ou froide (par exemple lame de tronçonneuse ou scie circulaire)?
- 4) **Happement:** est-il possible que je me blesse à la suite d'un entraînement dans la machine ou dans ses pièces en mouvement (par exemple arbre de prise de force, faucheuse à fléau, moissonneuse-batteuse)?
- 5) **Éjection:** est-il possible que je me blesse parce que les matériaux traités sont éjectés ou projetés avec force hors de la machine (par exemple broyeur à bois ou scie circulaire)?



Il y a lieu de noter qu'**une seule machine peut présenter plusieurs des risques mentionnés** à la page précédente. Par exemple, une scie circulaire peut causer des blessures non seulement par **contact** avec la lame de coupe, mais aussi par **éjection** du bois. De même, une moissonneuse-batteuse comporte à la fois un risque d'**impact** et d'**empêchement**.

Pour pouvoir contrôler les risques liés aux machines, il est important de comprendre que les protections mécaniques, bien qu'elles soient essentielles et doivent être maintenues en place, ne sont pas suffisantes pour garantir votre sécurité. Il convient également d'**adopter un comportement approprié**, de suivre des règles simples et d'assurer un certain degré **de contrôle et de surveillance** (par exemple en vérifiant la vitesse des véhicules, en utilisant un bâton pour pousser le bois dans la scie circulaire ou encore en coupant l'alimentation électrique des machines avant de les débloquer).

Bon nombre des accidents causés par des machines surviennent lors de leur installation, de leur réparation ou de leur entretien. Ces tâches devraient toujours être exécutées par des personnes compétentes et avec la plus grande prudence.

Il existe également d'**autres risques** qui ne sont pas d'ordre purement mécanique: des risques électriques et hydrauliques, mais aussi des risques liés à la température, aux vibrations, au bruit, etc.

Dangers liés à l'électricité:

- choc électrique dû à un contact avec des éléments sous tension — ce contact peut être direct (contact accidentel avec des éléments habituellement sous tension) ou indirect (contact avec des parties devenues sous tension en raison d'une défaillance);
- brûlures;
- incendie ou explosion causé par des étincelles électriques ou par la surchauffe du matériel électrique.

Exemple: *Contact avec les câbles usés d'une machine de soudage*

Températures extrêmes:

- le contact ou la proximité avec des pièces chaudes peut entraîner des douleurs et des brûlures;
- le contact avec des parties extrêmement froides peut provoquer des engourdissements ou des engelures.

Exemple: *Contact avec les pièces mobiles d'une machine venant d'être utilisée*

Émissions sonores: l'exposition prolongée aux émissions sonores des machines est la cause principale des troubles auditifs liés au bruit. Il importe de noter que les dommages auditifs de cette nature ne peuvent pas être rectifiés à l'aide de prothèses auditives. Ces dommages sont cumulatifs et irréversibles mais, la plupart du temps, la personne exposée au bruit ne réalise pas les dégâts causés. L'exposition à une intensité sonore élevée peut conduire à une perte soudaine de l'audition. L'exposition au bruit est également associée à d'autres troubles auditifs tels que les acouphènes (perception d'un son en l'absence d'une source extérieure).

Exemple: *Utilisation d'une tronçonneuse*

Vibrations: l'exposition aux vibrations transmises par les pieds ou par le siège à l'ensemble du corps peut provoquer ou aggraver des troubles musculo-squelettiques tels que des maux de dos ou endommager la colonne vertébrale. L'exposition du système main-bras à des vibrations peut engendrer des lésions vasculaires au niveau des doigts et des mains (maladie de Raynaud) ainsi que des lésions du système nerveux périphérique, des tendons, des muscles, des os et des articulations des mains et des bras. Ces risques sont d'autant plus élevés chez les fumeurs, le tabagisme ayant pour effet de favoriser la constriction des vaisseaux sanguins.

Exemple: *Tracteur*

Glissades, faux pas et chutes: attachez une attention toute particulière aux parties de machines telles que les marchepieds, les plateformes de travail, les coursives, les passerelles, les rampes, les marches, les échelles, les escabeaux, les planchers, etc.

Coupures ou perforations: en particulier par des pièces métalliques corrodées (par exemple lors de l'utilisation d'un taille-haie).

14.2. L'achat de machines

Lorsque vous achetez une machine, un outil, un accessoire ou tout autre équipement, posez-vous toujours les questions suivantes:

- Cette machine est-elle celle qui convient le mieux pour effectuer le travail en question?
- Me permet-elle d'exécuter la tâche en toute sécurité, facilement, rapidement et avec commodité?
- La machine est-elle munie du marquage «CE» et accompagnée d'un certificat de conformité attestant qu'elle respecte les directives et les normes en vigueur?
- L'opérateur peut-il facilement accéder au siège/à la cabine (marches, échelles, portes)?
- Peut-il s'en extraire facilement et rapidement en cas de besoin?
- Le siège de l'opérateur est-il ergonomique, et les commandes sont-elles agencées de manière ergonomique? Sont-elles faciles à atteindre et à manipuler?
- Y a-t-il un dossier, des accoudoirs et un repose-pieds?
- Des mesures ont-elles été prises pour réduire l'exposition de l'opérateur aux vibrations?
- La machine est-elle munie d'un gyrophare?
- Est-elle équipée d'un système d'air conditionné et d'un filtre à poussières?
- Quel est le niveau d'émissions sonores produites par la machine? Des structures absorbant les sons ont-elles été installées? La cabine est-elle équipée d'une isolation acoustique?
- Le champ de vision de l'opérateur n'est-il pas obstrué?
- L'opérateur est-il protégé des fumées?
- Des ceintures de sécurité sont-elles nécessaires? Si oui, sont-elles fournies?
- La machine doit-elle être équipée de boutons d'arrêt d'urgence ou d'un interrupteur de prise de force?
- Le fabricant a-t-il prévu des dispositifs de sécurité pour offrir une protection de base contre les retournements, les chutes d'objets, la pénétration d'objets et les incendies?
- Qui peut effectuer les travaux de maintenance?
- Qui assurera la formation pour apprendre à utiliser la machine en toute sécurité?



Vous poser les bonnes questions au moment de l'achat vous permettra d'éviter bien des problèmes par la suite.

14.3. La première utilisation des machines

Avant de vous servir d'une machine pour la première fois, il est primordial que vous sachiez comment l'utiliser en toute sécurité. **N'essayez jamais de la faire fonctionner et n'autorisez personne d'autre à l'utiliser tant que vous ne savez pas comment vous en servir correctement et en toute sécurité.** Que le fournisseur organise une formation ou que vous lisiez vous-même les instructions, assurez-vous d'avoir parfaitement compris les fonctions de base et les précautions de sécurité à respecter. Une fois la machine mise en service, il est possible que vous éprouviez des difficultés à la contrôler, à la manœuvrer, à l'arrêter ou à modifier son mode de fonctionnement. **Formez plusieurs travailleurs** de façon qu'ils puissent s'entraider et se relayer en toute sécurité.



Les machines et les équipements doivent être utilisés conformément au manuel d'utilisation.

14.4. Les consignes de sécurité pour l'utilisation de machines

Utilisez toujours les machines conformément aux instructions du fabricant. Assurez-vous que les dispositifs de sécurité placés sur les pièces mobiles de la machine ou sur les arbres de transmission restent constamment en place. **N'enlevez pas les dispositifs de sécurité** et ne désactivez jamais les fonctions d'arrêt d'urgence.

Réduisez le risque de happement dans des pièces mobiles en évitant de porter des manteaux ou des vestes larges, des manches amples, des chaussures à lacets dénoués, des bijoux, des cols larges ou des cheveux longs. **N'utilisez jamais les machines après avoir consommé de l'alcool, de la drogue ou des médicaments susceptibles d'entraîner une somnolence. Ne vous servez pas de la machine si vous vous sentez fatigué, somnolent ou malade, si vous n'êtes pas suffisamment formé ou si les conditions météorologiques limitent votre visibilité ou rendent dangereuse l'utilisation de la machine.**



Certains engins roulants ne peuvent être conduits que moyennant un permis — assurez-vous que tous les utilisateurs possèdent les permis nécessaires.

L'utilisation prolongée de machines peut provoquer de la fatigue, du stress et de l'anxiété, une perte d'audition due au bruit, des **troubles musculo-squelettiques (TMS)**, des lésions résultant de l'exécution de gestes répétitifs (RSI) ainsi que d'autres troubles causés par les **vibrations transmises au système main-bras**, tels que la **maladie de Raynaud**, le **syndrome du doigt mort**, etc.

Inspectez la machine avant chaque utilisation. Contrôlez notamment l'intégrité des arbres de transmission amovibles, les dispositifs de protection de la machine, les freins, la pression des pneus, les rétroviseurs latéraux et arrière, les niveaux d'eau et d'huile, le niveau de carburant, les voyants d'alarme et les feux stop, ainsi que l'avertisseur sonore (par exemple pour la marche arrière). Veillez également à respecter les procédures de sécurité lors du ravitaillement en carburant: le moteur/la machine doit être à l'arrêt et les tuyaux de carburant bien en place. Surveillez le niveau du carburant, abstenez-vous de fumer et gardez toujours un extincteur à portée de main.

14.5. Les enfants et les machines

Bon nombre des décès d'enfants en milieu agricole sont imputables aux machines. Verrouillez les machines dont vous ne vous servez pas et conservez les clés hors de la portée des enfants. Ne laissez jamais des enfants jouer avec des machines. C'est illégal et dangereux (**chapitre 11, «Enfants»**).

Évitez d'utiliser certaines machines en présence d'enfants ou de visiteurs.

14.6. Les accessoires

Les accessoires fixés au corps de la machine doivent être attachés à la barre d'attelage et utilisés en suivant scrupuleusement les instructions. N'apportez pas de modifications «maison» aux machines, étant donné que celles-ci se révèlent généralement extrêmement dangereuses. En effet, elles n'ont pas été prévues par le fabricant et peuvent donc perturber le fonctionnement de la machine ou de ses fonctions de sécurité. Par conséquent, il se peut que l'équipement ne soit pas adapté aux fins auxquelles vous le destinez.



Relevez l'attelage arrière lorsque vous tournez. Les attelages doivent être levés et baissés doucement et sans à-coups.

Une prise de force (PDF) peut être utilisée pour transmettre la puissance d'une machine à moteur à un attelage ou à une autre machine. Les arbres de PDF comptent parmi les causes les plus fréquentes de blessures dans le secteur de l'agriculture. Les accidents surviennent le plus souvent à cause d'un vêtement, parfois un simple fil, happé par le mécanisme en rotation. En moins d'une seconde, le vêtement et la personne qui le porte sont entraînés vers l'arbre de transmission, souvent avec pour conséquence une amputation ou le décès.

Les arbres de PDF ne doivent JAMAIS être utilisés en l'absence d'un bouclier de protection autour de l'arbre en rotation, d'une protection en forme de U côté tracteur et d'une protection en forme de O là où la PDF est reliée à la machine attelée. Même lorsque tous les boucliers de protection sont en place, redoublez de prudence lorsque vous êtes à proximité d'un arbre de PDF entraîné par un tracteur. Par ailleurs, veillez à ce que les chaînes prévues de part et d'autre du bouclier soient attachées de façon que ce dernier ne puisse pas lui-même se mettre à tourner. Si le bouclier n'est pas fixé correctement ou est endommagé, il n'offrira probablement pas la protection requise, et même souvent pas de protection du tout. Les boucliers doivent être parfaitement adaptés et munis du marquage «CE». Installez-les en suivant scrupuleusement les instructions du fabricant.



Les dispositifs de protection des PDF se sont nettement améliorés ces dernières années. Cependant, vous pouvez encore allonger leur durée de vie grâce à une maintenance appropriée, notamment au moyen d'une lubrification et d'un graissage adéquats. Il est également important de les manipuler avec soin et d'éviter les chocs violents lorsque vous les utilisez avec un équipement mobile. Les boucliers peuvent en effet être endommagés pendant la conduite, notamment lorsque vous prenez des virages trop serrés ou effectuez une marche arrière.

14.7. L'entretien et les réparations

Les travaux de maintenance et de réparation devraient toujours être réalisés par des personnes compétentes/qualifiées. Dans le cas contraire, il est possible qu'un problème survienne lorsque vous vous y attendez le moins, et, au final, vous devrez payer beaucoup plus cher que ce que vous aurait demandé un technicien ou un mécanicien qualifié pour un entretien de routine. Par ailleurs, en réalisant vous-même les travaux de maintenance ou de réparation, vous courez le risque de vous blesser.

Prenez contact avec un technicien ou un mécanicien qualifié pour effectuer l'entretien de vos machines dans les délais préconisés par le fabricant. Inscrivez la date du prochain entretien sur une carte que vous collerez sur la machine ou dans la cabine. Ne négligez pas les réparations. Les protecteurs avec dispositif d'interverrouillage doivent être contrôlés et entretenus. Ne cédez pas à la tentation de les désactiver de manière à pouvoir utiliser la machine. Les problèmes mécaniques ne se résolvent jamais seuls: au contraire, ils peuvent s'aggraver et mettre en péril votre vie et celle de vos travailleurs. Assurez-vous de verrouiller ou d'étiqueter les machines hors service pour éviter qu'elles ne soient utilisées. Retirez les clés et placez une note ou un verrou sur l'interrupteur ou la serrure de contact.

Il est recommandé — et dans certains pays, c'est même obligatoire — de tenir un registre des travaux d'entretien et de réparation. Celui-ci peut prendre la forme d'un journal de bord énumérant les opérations effectuées sur la machine, mais il est parfois suffisant de conserver les factures des techniciens décrivant le travail effectué. Il est important de connaître l'historique de chaque machine. Qu'il s'agisse d'une obligation légale ou pas, la tenue d'un tel registre est toujours utile et ne vous prend que quelques minutes chaque fois qu'une machine fait l'objet d'un entretien ou d'une réparation.



Entretenez les machines avant qu'un problème ne survienne sur le terrain.

N'utilisez jamais d'équipement ou de machine n'ayant pas fait l'objet d'une maintenance appropriée.

14.8. L'élimination

Lorsqu'une machine est devenue trop usée et doit être remplacée, sa mise au rebut doit être effectuée de manière sûre et efficace. Laisser les équipements cassés ou devenus inutiles sur votre propriété n'est pas une solution, car les machines abandonnées se corrodent, attirent les nuisibles et peuvent présenter un danger pour les enfants, qui y voient un terrain de jeu attrayant et passionnant. Pour éviter qu'un enfant ne se blesse en jouant avec votre vieille machine abandonnée, demandez au fournisseur ou à une entreprise de recyclage de vous en débarrasser. Ceux-ci sont habituellement tenus par la loi de recycler les machines et refuseront rarement de le faire (surtout si vous achetez chez eux une nouvelle machine ou si un programme de recyclage est en place).

14.9. Les outils et ateliers

Les outils portatifs ou d'établi ne sont peut-être pas considérés comme machinerie lourde, mais ils peuvent être tout aussi dangereux. Lorsque vous achetez des outils, assurez-vous qu'ils sont conformes aux spécifications et équipés de protections adéquates. Veillez à toujours :

- respecter les instructions du fabricant;
- nettoyer et entretenir les outils et les garder en bon état;
- utiliser les outils aux fins pour lesquelles ils ont été conçus;
- porter les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires.



La tronçonneuse, par exemple, est l'un des outils portatifs les plus dangereux présents dans de nombreuses exploitations et dans le secteur de la sylviculture. Chaque année, des agriculteurs et même beaucoup de bûcherons professionnels se blessent ou meurent en utilisant une tronçonneuse. Pour plus d'informations sur les tronçonneuses, veuillez consulter le **chapitre 21, «Sylviculture»**.

Si vous possédez un atelier :

- ✓ faites en sorte que celui-ci soit toujours propre et ordonné (**chapitre 13, «Infrastructures»**);
- ✓ veillez à ce que l'installation électrique soit régulièrement contrôlée et à ce que le nom et le numéro de téléphone d'un technicien qualifié figure sur le tableau de contrôle;
- ✓ assurez-vous que l'atelier soit bien ventilé et suffisamment éclairé;
- ✓ ayez des extincteurs adaptés (à poudre sèche) à portée de main;
- ✓ débarrassez-vous des outils qui ne sont plus adaptés (usés, endommagés);
- ✓ évitez de saisir les outils en les tenant par la lame;
- ✓ ne laissez pas des enfants ou des personnes non qualifiées toucher les outils (**chapitre 11, «Enfants»**).



Étude de cas

Un agriculteur décide que sa machine à récolter le coton ne vaut plus la peine d'être réparée et s'en débarrasse dans un champ des environs. Le site devient rapidement le terrain de jeu des écoliers du village voisin. Rongée par l'usure et la corrosion, la cabine de la machine s'effondre alors que six jeunes garçons se trouvent à l'intérieur. Ceux-ci souffrent tous d'égratignures et d'hématomes. L'un d'entre eux doit être hospitalisé pour une infection au tétanos après qu'une pièce de métal rouillé lui a entaillé la jambe.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- des enfants peuvent se blesser en jouant dans la machine;
- quelqu'un peut se blesser en touchant l'équipement;
- une invasion de nuisibles.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné que:

- l'accès au site n'est pas contrôlé;
- les êtres humains, et encore plus les enfants, sont curieux;
- les équipements se corrodent progressivement;
- les machines abandonnées attirent les nuisibles.



Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessure, infection au tétanos (potentiellement mortel).

Quelles mesures de contrôle l'agriculteur aurait-il dû prendre, s'il avait évalué la situation au préalable?

L'agriculteur aurait dû:

- empêcher l'accès au site;
- se débarrasser de la machine en respectant certaines précautions;
- demander à un professionnel de déclasser/recycler l'équipement;
- vendre l'équipement sous forme de ferraille.

Ce n'est pas parce que vous jetez un équipement que vous n'en êtes plus responsable.

CHAPITRE 15

Transport et véhicules



Le transport, et l'utilisation de différents véhicules, fait partie de la quasi-totalité des activités agricoles, notamment le transport:

- de bétail;
- de cultures et d'autres produits;
- d'aliments pour animaux et de litière;
- de machines et d'équipements;
- de bois;
- de travailleurs.

Les véhicules et les machines à roues sont à l'origine de 50 % des accidents mortels dans le monde dans le secteur de l'agriculture.

Ces accidents sont notamment des renversements de véhicule (retourne-ments), la perte de contrôle du véhicule, des chutes, des écrasements ou renversements de personnes, des collisions et le coincement.

Le transport couvre deux environnements de travail différents: les activités non routières (chargement et déchargement) et la circulation sur le réseau routier public. Par conséquent, en ce qui concerne la sécurité du transport, il est nécessaire d'envisager aussi bien la sécurité sur le lieu de travail que la sécurité routière.

15.1. Les véhicules dans l'agriculture

Les véhicules les plus communément utilisés pour les activités agricoles sont les suivants:

- les tracteurs et les remorques;
- les chargeurs et les élévateurs télescopiques;
- les véhicules tout-terrain (VTT) et les jeeps;
- les machines automotrices à roues (par exemple moissonneuses, récolteuse de coton).

Le tracteur est le véhicule le plus important dans l'agriculture. L'agriculteur peut l'utiliser:

- comme moyen pour accéder à des endroits autrement inaccessibles;
- pour propulser et mouvoir des dispositifs fixés au tracteur et réaliser différentes activités agricoles, comme le labourage, la récolte, l'épandage de fumier et d'engrais et l'application de pesticides;
- pour transporter des marchandises et des produits dans des remorques.

15.2. L'utilisation sûre des tracteurs

- ✓ Équipez les tracteurs d'une cabine, d'une structure de protection contre le retournement (ROPS) et d'une ceinture de sécurité.
- ✓ Installez des panneaux et des réflecteurs sur les dispositifs remorqués.
- ✓ Formez tous les conducteurs de tracteurs à l'utilisation pratique sur route et hors route.



Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Véhicules dans l'agriculture
- Utilisation sûre des tracteurs
- Véhicules tout-terrain
- Machines automotrices à roues
- Chargement et déchargement
- Préparation du trajet
- Causes d'accidents de la route
- Compétences et comportement humains
- Urgences
- Entretien des véhicules
- Transport du bétail
- Conditions de circulation sur le site
- Animaux utilisés pour le transport
- Transport par eau
- Étude de cas

- ✓ Veillez à toujours pouvoir localiser tous les membres de votre famille et vos collègues lorsque vous manœuvrez le tracteur.
- ✓ Conservez une **trousse de premiers secours** et un **extincteur à poudre sèche** dans le tracteur.
- ✓ **Débrayez la prise de force (PDF)** en cas de non-utilisation.
- ✓ Conservez tous les **écrans de protection et dispositifs de sécurité** en place.
- ✗ Ne laissez pas la clé sur le contact.
- ✗ Ne laissez pas le tracteur en marche pendant que vous réalisez des activités au sol ou sur le tracteur.
- ✗ N'acceptez jamais de passagers à moins de disposer d'un siège et d'une ceinture de sécurité supplémentaires.
- ✗ **Ne ravitaillez jamais le tracteur en carburant** quand le moteur est allumé.



Contrôle rapide avant de commencer à travailler avec votre tracteur

Même si les tracteurs sont de plus en plus sûrs, ils restent à l'origine d'un grand nombre d'accidents agricoles. Avant de commencer à utiliser votre tracteur, il est important de vérifier:

- la pression des **pneus**, pour réduire le risque de renversement;
- que les **marchepieds** sont propres et secs, pour diminuer le risque de glissade et de chute;
- que l'**huile de transmission** est adaptée, pour protéger le système de transmission;
- que le **frein à main** fonctionne, pour éviter que le tracteur glisse/se retourne et écrase des personnes;
- que l'**huile** et les **tuyaux hydrauliques** sont en bon état, pour réduire le risque de défaillance de l'équipement;
- que le **sol de la cabine** est propre, pour limiter le risque que du matériel vienne bloquer les pédales;
- que toutes les **fenêtres** sont propres, pour avoir une bonne visibilité;
- que les **pédales de frein** fonctionnent, pour pouvoir arrêter brusquement le véhicule si nécessaire;
- que le niveau d'eau dans le **radiateur** est suffisant, pour éviter la surchauffe du moteur;
- que les **phares** et les **retroviseurs** fonctionnent correctement, pour permettre une conduite sûre;
- que le niveau d'**huile du moteur** est suffisant, pour protéger le moteur.



Garez votre tracteur en toute sécurité.

Assurez-vous que le tracteur est correctement entretenu et révisé.

La procédure d'«arrêt sécurisé»

- 1) Garez le tracteur sur un espace sûr.
- 2) Désengagez les vitesses et le levier de transmission.
- 3) Serrez le frein à main.
- 4) Abaissez les instruments au sol.
- 5) Éteignez le contact et retirez les clés.

Vous ne pouvez sortir du véhicule qu'après avoir effectué ces manœuvres.

15.3. Les véhicules tout-terrain

Les véhicules tout-terrain sont beaucoup utilisés dans l'agriculture et la sylviculture. Ils sont néanmoins à l'origine d'un grand nombre de décès et de blessures graves résultant de renversements, d'un mauvais état mécanique, de l'aptitude à la conduite et du comportement (vitesse) du conducteur, du transport de passagers et de mauvaises manipulations.

Avant d'acheter un VTT, analysez attentivement vos besoins (par exemple puissance et vitesse) et les caractéristiques de votre site (par exemple terrain accidenté, vallonné ou irrégulier).

Assurez-vous de la bonne pression générale des pneus et que tous les dispositifs de protection sont toujours en place, en particulier les marchepieds. Appliquez les bonnes charges à l'avant et à l'arrière. Suivez les instructions du fabricant pour installer et utiliser des accessoires. Ne personnalisez pas et ne transformez pas votre véhicule tout-terrain, cela pourrait le rendre instable et provoquer des renversements.

Pratiques sûres:

- Suivez une formation professionnelle sur l'utilisation sûre de votre VTT.
- Portez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié, y compris un casque et des chaussures de sécurité.
- Conduisez suffisamment doucement pour garder le contrôle du véhicule.
- Restez en première dans les pentes, les virages et lorsque vous tirez une remorque.
- N'acceptez jamais de passagers dans le VTT à moins qu'il n'ait été spécialement conçu pour transporter deux personnes.
- Ne laissez personne manœuvrer un VTT sans formation ou sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Gardez les enfants à l'écart du VTT et de ses accessoires.
- Réglez toutes les commandes de contrôle pour qu'elles puissent être utilisées facilement et en toute sécurité lorsque vous êtes assis — si ce n'est pas possible, coupez le moteur et assurez-vous que toutes les parties en mouvement sont arrêtées avant de réaliser tout réglage.



154. Les machines automotrices à roues

Les machines automotrices à roues (par exemple les moissonneuses, les chargeuses, les élévateurs télescopiques, les récolteuses de coton) présentent presque tous les dangers associés aux tracteurs et aux VTT ainsi que des dangers supplémentaires liés aux machines et aux équipements particuliers (**chapitre 14, «Machines et équipements»**).

155. Le chargement et le déchargement

La première phase du transport est le chargement du véhicule. Au moment de charger le véhicule, il convient notamment de tenir compte:

- de l'adéquation du véhicule à la tâche pour laquelle il est employé;
- de la disponibilité de moyens de chargement sûrs;
- de la répartition et de l'équilibre du chargement;
- de la hauteur et de la stabilité du chargement;
- de la couverture des produits ou des fournitures;
- de la sécurisation du chargement;
- de la visibilité du conducteur (le chargement ne doit pas obstruer le champ de vision du conducteur);
- de la sécurité du conducteur (le chargement ne doit pas heurter le conducteur en cas d'arrêt brusque ou de collision).



Déchargement

- Effectuez un contrôle visuel du chargement avant le déchargement.
- Vérifiez si le chargement a bougé ou est devenu instable.

- Demandez-vous si et comment le chargement bougera dans le cas où les chaînes, les câbles et les sangles de sécurité du chargement seront desserrés ou retirés.
- Si le matériel bouge ou commence à tomber, restez bien à l'écart.
- N'essayez pas d'empêcher le matériel de tomber si vous risquez de vous blesser.
- Assurez-vous de disposer des moyens appropriés pour le déchargement du véhicule.
- Une fois le véhicule déchargé, rangez de manière sûre les chaînes, les câbles, les sangles et les serre-charges ainsi que tout autre matériel desserré pour éviter qu'ils ne tombent accidentellement du véhicule.



La sécurité du chargement est essentielle pour tous les usagers de la route.

N'acceptez jamais de transporter des personnes avec des produits ou des animaux. Pour plus d'informations sur le chargement et le déchargement d'animaux, veuillez vous reporter au **chapitre 19, «Bétail»**.

15.6. La préparation du trajet

Même si le transport est une activité largement quotidienne et de routine, il peut avoir d'importantes conséquences sur le bon déroulement du travail journalier.

Pensez à toutes les activités de transport du point de vue:

- du moment de la journée ou de la nuit le mieux adapté à vos activités de transport, car les machines agricoles lentes peuvent vous exposer vous-même ainsi que les autres usagers de la route à de plus grands risques lorsque la circulation est dense;
- de l'itinéraire approprié (certains pays limitent l'accès aux autoroutes aux véhicules agricoles lents);
- des moyens de transport (tracteurs et remorques, poids lourds, camionnettes, jeeps, autres véhicules, train, bateau, etc.);
- de la durée du trajet (la durée du temps de conduite et les pauses exigées pour un seul conducteur sont généralement bien réglementées);
- du conducteur (compétences, disponibilité);
- du type de chargement et de ses spécificités (bois, animaux, personnes);
- de la préparation du véhicule (état mécanique);
- des risques pour les autres usagers de la route.

Préparer votre trajet vous aide à anticiper les décisions et les mesures pour éviter tout problème, retard excessif ou accident. Veillez à vous inscrire auprès d'un programme d'assistance routière.

15.7. Les causes d'accidents de la route

Les accidents de la route sont influencés par les facteurs suivants:

- les compétences et le comportement humains;
- l'état du véhicule;
- l'état du réseau routier;
- les conditions météorologiques.

Étant donné que vous ne pouvez en général presque pas intervenir sur l'état du réseau routier (autrement qu'en demandant la réparation ou l'entretien du réseau) et les conditions météorologiques, vous devez vous concentrer sur les compétences et le comportement du conducteur ainsi que sur l'entretien et l'état du véhicule. Au volant, évitez si possible les routes réputées dangereuses, ainsi que les zones dans lesquelles vous savez que le terrain est instable ou qu'il existe des risques d'éboulements ou de glissements de terrain, de même que les inclinaisons excessives. Veillez aussi à éviter les routes à proximité de falaises et de conduire sur des autoroutes ou de les traverser.

158.

Les compétences et le comportement humains

Assurez-vous que le conducteur:



- ✓ est titulaire d'un permis de conduire en cours de validité pour la catégorie de véhicule qu'il conduit;
- ✓ est capable de faire le trajet;
- ✗ ne prend pas de traitement médical provoquant des somnolences,
- ✗ n'a pas sommeil ou n'est pas souffrant,
- ✗ n'a pas consommé d'alcool;
- ✗ n'est pas soumis à des contraintes de temps (éviter les heures de pointe);
- ✓ a une attitude sûre au volant;
- ✓ respecte les règles de la circulation
- ✓ est concentré
- ✓ adapte sa conduite à l'état de la route
- ✓ fait attention aux autres usagers de la route
- ✗ n'est pas grossier, agressif ou impulsif;
- ✓ garde toujours sa ceinture de sécurité attachée;
- ✓ n'utilise que des kits mains libres pour téléphones mobiles ou autres systèmes de communication;
- ✓ conduit avec les phares allumés si nécessaire;
- ✓ garde les portes du véhicule fermées et verrouillées.

De plus:

- assurez-vous que de **mauvaises conditions météorologiques** ne diminuent pas la capacité à conduire — consultez les prévisions météorologiques;
- donnez à votre conducteur l'instruction de **s'arrêter sur l'accotement** et de **se reposer s'il a sommeil** ou s'il est fatigué plutôt que de se forcer à terminer le trajet;
- assurez-vous que **les chargements à transporter sont couverts** et qu'ils **ne peuvent pas tomber: ne remorquez pas de chargement excessif** en utilisant des équipements non munis de freins et **ne transportez jamais des personnes avec du bétail, des produits agricoles ou d'autres matériels.**

159.

Les urgences

En cas d'urgence, comme des pannes ou des collisions:

- essayez de vous arrêter dans un endroit sûr;
- en cas de collision, appelez votre numéro national d'urgence si des personnes sont blessées;
- contactez votre service d'assistance routière;
- le cas échéant, informez votre employeur;
- portez un gilet de haute visibilité, sécurisez la zone si possible et assurez-vous de vous placer dans un endroit sûr.

N'essayez pas de régler une situation par vous-même si ce type d'urgence est trop difficile et exigeant pour être réglé par une seule personne (par exemple un véhicule enlisé dans la boue).

15.10.

L'entretien des véhicules

Assurez-vous que le véhicule:

- est entretenu par une personne compétente;
- dispose de la licence adéquate;
- est entretenu conformément aux instructions du fabricant;
- est mis hors service si nécessaire et correctement réparé;
- n'est pas équipé d'accessoires artisanaux;
- est en bon état de fonctionnement;
- est équipé de structures de protection contre le retournement si nécessaire.

Avant le départ, vérifiez:

- le carburant;
- les phares et les ampoules de rechange;
- les lubrifiants;
- la pression des pneus;
- les bouchons des réservoirs d'huile et de carburant;
- les niveaux de liquide de refroidissement et d'eau;
- les freins;
- la batterie;
- la roue de secours;
- l'extincteur;
- la trousse de premiers secours;
- le gilet de haute visibilité;
- le triangle de présignalisation;
- la stabilité/sécurité du chargement.

**15.11 Le transport du bétail**

Le bétail peut être transporté sur de courtes ou de longues distances:

- d'une exploitation à une autre;
- à des fins d'élevage;
- à des fins commerciales ou d'abattage.

Les préoccupations concernant le transport de bétail commencent avec le chargement dans le véhicule et se terminent avec le déchargement du bétail hors du véhicule. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au **chapitre 19, «Bétail»**.

Pendant le transport:

- le véhicule peut devoir disposer d'une licence;
- utilisez des véhicules spéciaux pour garantir la sécurité des travailleurs (c'est-à-dire équipés d'une structure de protection contre le retournement, de sièges correctement fixés et de ceintures de sécurité);
- respectez les limitations de vitesse;
- utilisez des véhicules spécialisés pour garantir la sécurité du public et le bien-être des animaux transportés;
- laissez le bétail le moins de temps possible dans le véhicule;
- après chaque trajet, nettoyez et désinfectez les remorques, les sacs à foin et les seaux.

**15.12 Les conditions de circulation sur le site**

Si des véhicules doivent fréquemment circuler sur le site de votre exploitation, vous devez:

- mettre en place un plan de gestion de la circulation et l'adapter à l'activité en fonction des besoins;
- dans la mesure du possible, veiller à ce que les véhicules et les piétons circulent séparément pour éviter les accidents;
- tenir les groupes vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées, à l'écart du danger, en particulier pendant les périodes de grande activité;
- installer des panneaux de signalisation clairs;
- indiquer les entrées et les sorties du site;
- planifier la circulation pour éviter les embouteillages;
- utiliser un rond-point ou un système de circulation à sens unique pour limiter les marches arrière de véhicules (la pratique la plus mortelle);
- installer des miroirs dans les virages ou les angles morts pour améliorer la visibilité;
- équiper les élévateurs ou autres véhicules de signaux d'avertissement audibles pour la marche arrière.



15.13.

Les animaux utilisés pour le transport



En sylviculture, en particulier dans le sud de l'Europe, le transport de bois de la zone de coupe vers le dépôt serait impossible sans recourir à des animaux comme des mulets ou des chevaux, capables d'atteindre des zones inaccessibles par d'autres moyens.

Pour le bien-être des animaux, il est essentiel de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas maltraités. Assurez-vous:

- que le chargement est progressif et approprié;
- que le bois est sécurisé;
- qu'un sentier est dégagé pour le passage des animaux;
- que les pattes ou les pieds de l'animal ne sont pas blessés pendant le déchargement;
- que l'animal est nourri, abreuvé et reposé.

15.14.

Le transport par eau

Le transport par eau de produits agricoles ou de bois peut parfois se révéler l'option la plus simple.

Tenez compte:

- de la charge totale;
- de l'équilibre de la charge;
- de l'état du bateau;
- des compétences et de l'accréditation (le cas échéant) de l'opérateur;
- du matériel de communication et de sauvetage;
- des conditions météorologiques;
- de la connaissance des caractéristiques des cours d'eau (profondeur, caractéristiques comme les chutes d'eau, les rochers, les remous);
- du matériel de flottaison.



Étude de cas

Un tracteur est utilisé pour remorquer des ballots de foin. L'agriculteur ne s'est pas donné la peine d'attacher les ballots ou de les sécuriser pour les empêcher de tomber puisqu'il prévoyait de les transporter sur une courte distance. Il emprunte la route publique reliant le champ à son village. En prenant un virage sur la route, des ballots de foin tombent de la remorque. Il se range sur le bas-côté, mais la voiture derrière lui, conduite par un habitant du village, percute les ballots, se retourne et tombe de la falaise qui longe la route. Le conducteur de la voiture est tué.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- perte d'une partie ou de l'ensemble du chargement;
- accident de la route provoqué par la chute des ballots;
- contact avec des lignes électriques aériennes ou des arbres le long de la route;
- chargement excessif ayant des conséquences sur la capacité de l'agriculteur à maîtriser et à manœuvrer son véhicule.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- le chargement excessif et la remorque surchargée;
- le manque de précautions pour empêcher les ballots de tomber de la remorque.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessures, commotions, coma, décès.

Qu'aurait dû faire l'agriculteur s'il avait évalué la situation au préalable?

L'agriculteur aurait dû:

- empiler les ballots de foin de manière à garantir la stabilité du chargement;
- sécuriser le chargement en fixant des câbles ou des sangles sur la remorque;
- éviter d'empiler les ballots à une hauteur excessive ou de surcharger la remorque;
- emprunter une route tranquille/avec peu de circulation (où les véhicules ne peuvent pas rouler vite);
- emprunter une route qui n'est pas située au bord d'une falaise.

CHAPITRE 16

Substances dangereuses

Les substances dangereuses sont présentes sous de nombreuses formes dans les activités agricoles et sylvicoles. Il peut s'agir de pesticides, de carburants, de substances chimiques ou de peintures, de fumier, d'engrais ou de médicaments, de fluides sécrétés par les animaux ou même de matériaux de construction. Ces substances sont importantes pour vos activités, mais en les utilisant, vous pouvez accidentellement les inhaler, les ingérer ou entrer en contact avec elles.

16.1. Les substances dangereuses dans les exploitations agricoles

- Substances chimiques
- Pesticides et produits de fumigation
- Peintures/agents de conservation du bois
- Solvants
- Produits d'entretien/désinfectants
- Médicaments vétérinaires
- Engrais
- Fumier/lisier, humus
- Combustibles et carburants
- Amiante
- Poussière de bois
- Grandes quantités de grains

16.2. Quels dommages les substances dangereuses peuvent-elles causer?

- Empoisonnement
- Troubles gastriques
- Tératogenèse
- Cancer
- Maladie de Parkinson
- Maladies chroniques
- Décès

16.3. Les voies de contact

Les substances dangereuses peuvent:

- entrer en contact avec la peau;
- entrer en contact avec les yeux par des éclaboussures;
- être inhalées;
- être ingérées accidentellement;
- être injectées accidentellement.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Substances dangereuses dans les exploitations agricoles
- Dommages que les substances dangereuses peuvent occasionner
- Voies de contact
- Entreposage
- Fiches de données de sécurité
- Gestes à effectuer en cas de contact avec des substances dangereuses
- Utilisation de substances dangereuses
- Utilisation d'équipements de protection individuelle
- Étiquetage et signalisation
- Carburants
- Poussière de grains/de blé/ de céréales/d'aliments pour animaux
- Lisier et fluides sécrétés par les animaux
- Amiante
- Étude de cas



164. L'entreposage

Si vous entreposez des substances chimiques, des pesticides, des médicaments vétérinaires ou de l'engrais, assurez-vous:

- que ces substances sont **étiquetées**, de préférence dans l'emballage du fabricant, dans des récipients faciles à manipuler, ouvrir, fermer et rouvrir, ce qui réduit au minimum les risques de fuite ou d'éclaboussure;
- qu'elles sont accompagnées des **fiches de données de sécurité** pertinentes;
- qu'elles sont **entreposées à l'écart des produits alimentaires** pour éviter toute contamination croisée ou consommation accidentelle;
- qu'elles sont **conservées à l'écart des matériaux incompatibles**, étant donné que le contact ou le mélange peut causer des réactions chimiques, voire des incendies ou des explosions;
- qu'elles sont **entreposées à l'écart des équipements de protection individuelle** et de tout autre vêtement;
- qu'elles sont **équipées de réservoirs de retenue** ou placées dans une enceinte de protection pour éviter que les éventuelles fuites se propagent;
- qu'elles sont **conservées à l'écart des zones fumeur** et autres sources de combustion;
- que **la pièce est bien ventilée**.

Les entrepôts et les zones de stockage doivent être indiqués par des **panneaux de signalisation** et, le cas échéant, **verrouillés**.

Il peut se révéler nécessaire de contrôler la **température** et le **taux d'humidité**.

Les législations nationale et européenne fournissent des orientations claires sur le stockage et la manipulation des substances chimiques.



165. Les fiches de données de sécurité

Les fiches de données de sécurité (FDS) sont des documents élaborés par le fabricant afin d'indiquer:

- la composition chimique;
 - le mode d'emploi;
 - les instructions pour le stockage;
 - les spécifications de la substance (toxicité, abrasion, corrosion, inflammabilité, risque d'explosion, caractéristiques mutagènes ou tératogènes);
 - les mesures à prendre en cas d'accident, de déversement accidentel, d'explosion ou d'incendie liés à la substance;
 - les conséquences possibles en cas de mauvaise manipulation, de contact ou de consommation;
 - les dispositions à prendre.
- ✓ Demandez toujours à votre fournisseur des copies des fiches de données de sécurité (elles sont gratuites et fournissent des informations utiles).
 - ✓ Étudiez-les.
 - ✓ Conservez-les dans un endroit facilement accessible pour tous les travailleurs (par exemple sur le lieu de stockage).
 - ✓ Conservez un exemplaire de réserve de chaque fiche.

166. Que faire en cas de contact avec des substances dangereuses?

Vous pouvez entrer en contact avec des substances chimiques **lors de leur mélange, de leur chargement ou de leur application, ou lors de l'entretien du matériel d'application, pendant le transport, le stockage et même simplement en pénétrant dans les zones** où des produits ont été pulvérisés. Essayez d'**automatiser les procédures** afin d'éviter autant que possible tout contact direct avec des substances chimiques.

Lors d'une pulvérisation de pesticides, **utilisez des tracteurs ou des machines à pulvériser** équipés de cabines filtrantes homologuées.

167. L'utilisation de substances dangereuses

Lorsque vous utilisez des substances dangereuses:

- assurez-vous qu'elles sont **approuvées par les autorités nationales compétentes;**
- **lisez l'étiquette et suivez les instructions du fabricant;**
- utilisez des **équipements de protection individuelle** propres;
- **ne les mélangez pas avec d'autres substances dangereuses** (sauf indication contraire spécifique du fabricant) même si les produits sont compatibles;
- **ne pulvérisiez pas** en cas de vent ou contre le vent si vous utilisez un pulvérisateur à dos;
- **ne laissez pas les solutions sans étiquette ou sans surveillance.**



Il convient d'étiqueter les récipients vides, de les stocker et de les éliminer en les renvoyant au fournisseur ou par l'intermédiaire d'un recycleur autorisé. Ils ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres substances ou matériaux ni comme jouets.

168. L'utilisation d'équipements de protection individuelle

Lorsque vous manipulez des substances dangereuses, utilisez:

- des **gants** pour protéger vos mains de tout contact accidentel ou inévitable;
- des **lunettes de protection** pour protéger vos yeux des vapeurs et fumées ou des éclaboussures;
- un **masque de protection pour la bouche et le nez** si vous pensez être en contact avec des vapeurs et fumées ou si vous pulvérisiez des pesticides (masque au charbon actif);
- un **tablier** ou une **combinaison** si vous pulvérisiez des pesticides ou d'autres substances chimiques dangereuses pour la peau;
- des **bottes absorbantes et résistantes munies d'embouts en acier** (**chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»**).



169. L'étiquetage et la signalisation

- Tous les récipients doivent être étiquetés de manière appropriée pour garantir une utilisation sûre des substances dangereuses.
- Lorsque des substances dangereuses sont placées dans des récipients plus petits ou différents, les récipients doivent être réétiquetés.
- Toutes les installations de stockage de substances dangereuses doivent être indiquées par une signalisation de sécurité conformément à la directive concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail.
- Si votre exploitation accueille des visiteurs, **marquez les fruits récemment pulvérisés ou entourez-les d'une clôture;** prévenez les visiteurs qu'il ne faut pas manger ces fruits, car ils peuvent causer un empoisonnement: **placez des panneaux d'avertissement sur les surfaces qui ont été récemment peintes ou enduites d'agents de conservation,** tout contact pouvant entraîner des éruptions ou des irritations cutanées, des irritations oculaires ou pire.

16.10 Les carburants et les huiles

Le ravitaillement des réservoirs à carburant est particulièrement dangereux, étant donné les risques de déversement, de fuites ou de combustion.

- Demandez au fournisseur une déclaration de méthode de travail en sécurité pour le ravitaillement.
- Interdisez de fumer et placez des panneaux de signalisation à cet effet.
- Conservez des extincteurs et des sacs de sable à proximité.
- Envisagez d'installer des détecteurs de fuite, de chaleur ou de fumée.
- Installez des valves d'arrêt dans la tuyauterie de carburant.
- Les huiles et les lubrifiants sont également inflammables et doivent être manipulés avec prudence.



Utilisez des sites protégés pour le stockage du carburant.

16.11 La poussière de grains/de blé/de céréales/d'aliments pour animaux

En grande quantité, la poussière de grains, de blé, de céréales ou d'aliments pour animaux **peut créer une atmosphère explosive**. Conservez les sources de combustion à l'écart et assurez-vous que le matériel électrique utilisé est approprié et signalé conformément à la directive «ATEX» si nécessaire.

Lorsque les céréales ou autres aliments pour animaux sont mouillés ou commencent à se décomposer, ils génèrent des gaz de décomposition qui peuvent supprimer ou réduire le niveau d'oxygène dans une réserve ou un silo. Il convient de faire très attention aux valeurs de mesure du gaz avant de pénétrer dans les réserves et les silos afin de s'assurer que la qualité de l'air n'est pas nocive pour la santé, la formation de gaz de décomposition pouvant être mortelle.

En grande quantité, les aliments pour animaux peuvent émettre des gaz et de fortes odeurs et **entraîner des pertes de connaissance chez les travailleurs**. De l'oxyde d'azote peut être produit, ce qui peut provoquer la pneumonie.

16.12 Le lisier et les fluides sécrétés par les animaux

Les déjections des animaux et les fluides sécrétés pendant la mise bas sont des polluants biologiques étant donné qu'ils sont porteurs de virus et d'infections. Si vous soignez un animal malade ou intervenez lors d'une mise bas, utilisez des gants et une combinaison pour vous protéger de toute contamination possible. La présence d'un vétérinaire est recommandée pour se charger de l'exercice ou le superviser.

L'élimination sans précaution de carcasses d'animaux peut contaminer les êtres humains directement par le contact ou indirectement par la contamination du sol ou des réserves d'eau souterraines. Il y a lieu d'enterrer les carcasses à une distance très éloignée des cours d'eau, des puits ou des mares ou de les incinérer si les autorités locales l'autorisent.

Les engrais et le fumier sont tous deux inflammables et dangereux en cas d'inhalation ou de contact direct.

Sulfure d'hydrogène et méthane

- Lorsque les bovins ou d'autres animaux d'élevage sont abrités dans des étables munies d'un plancher latté, de grandes quantités de lisier sont stockées dans des réservoirs sous les lattes. Pendant les périodes où le lisier ne peut être répandu sur les sols, une croûte dure peut se former à la surface du lisier. Des gaz de décomposition, dont le méthane et le sulfure d'hydrogène, peuvent se former sous cette croûte et atteindre des niveaux mortels si la croûte est percée.
- Le moment le plus dangereux est l'agitation du lisier, afin de faciliter le pompage dans des tonnes à lisier pour l'épandage.
- Le compost épuisé de champignon et les autres matières organiques, si elles sont sujettes à la décomposition, peuvent aussi engendrer des niveaux mortels de sulfure d'hydrogène; il est donc nécessaire de faire preuve d'une grande prudence en cas de manipulation ou de chargement comme indiqué ci-après.



Avant l'agitation:

- agitez et épandez uniquement les jours venteux, car le vent dispersera rapidement les gaz;
- faites sortir tout le bétail (y compris les chiens et les autres animaux domestiques) de l'étable et de la zone en général;
- ouvrez autant de portes de l'étable ou de l'espace d'hébergement que possible pour aérer et interdisez l'accès à la zone, en particulier aux enfants et aux personnes âgées;
- placez-vous contre le vent quand vous insérez le matériel d'agitation et commencez l'agitation en vous assurant que l'ensemble du dispositif de sécurité de la prise de force est en marche;
- la plupart des gaz sont libérés au cours des 15 à 20 premières minutes de l'agitation, mais il faut rester vigilant à tout moment;
- le sulfure d'hydrogène est un gaz très toxique dont l'odeur rappelle celle de l'œuf pourri; il détruit votre sens de l'odorat à de faibles niveaux, créant un sentiment de sécurité erroné laissant penser que le gaz s'est dispersé alors qu'en fait, la concentration peut avoir augmenté;
- lorsque la croûte est percée, les concentrations libérées du lisier atteignent généralement des niveaux mortels et une inspiration peut être fatale;
- au moment de retirer l'agitateur pour procéder au pompage et à l'épandage, mettez en place un système pour vous assurer que le point d'agitation est recouvert ou protégé de tout accès accidentel.
- Remplacez toujours les protections du point d'agitation à la fin du procédé.



Pompage du lisier en toute sécurité.



Remplacez les protections une fois le travail terminé.

16.13. L'amiante

L'amiante est une substance extrêmement dangereuse et cancérigène. Dans le passé, il était largement utilisé comme élément structurel pour les toitures et la tuyauterie. Aujourd'hui, **l'amiante n'est plus utilisé** et la tendance est de le retirer, si nécessaire, des structures existantes. Néanmoins, étant donné que l'élément dangereux pour l'homme est la fibre d'amiante, il est important de garder à l'esprit que l'amiante est beaucoup plus sûr lorsqu'il est intact ou incorporé à un matériau hôte que lorsque le matériau est découpé ou tranché, ce qui libère les fibres d'amiante.

Si votre toit contient de l'amiante:

- laissez-le tel quel s'il est en bon état;
- s'il est endommagé ou cassé, faites appel à un contractant qualifié et agréé pour le retirer: votre inspection locale du travail devrait disposer d'une liste de contractants compétents;
- n'essayez pas de le remplacer vous-même;
- assurez-vous que personne n'est exposé à la poussière ou aux fibres provenant de tôles ou d'autres matériaux en amiante;
- vérifiez que le contractant enlève tout l'amiante et l'élimine de manière appropriée.

Si vous disposez d'autres éléments composés d'amiante sur le site, comme une chaudière, de la tuyauterie ou de la tôle, adressez-vous à un contractant ou à un recycleur agréé qui les éliminera pour vous. Souvenez-vous qu'il n'y a pas de limite d'exposition sûre.

Par conséquent, ne cassez, ne découpez ni ne percez jamais un matériau contenant de l'amiante.



Les toitures en bon état peuvent rester en place.

Étude de cas

Un agriculteur nettoie l'établi de son atelier avec un diluant. Une fois son travail terminé, il reste une petite quantité de solvant. Avant de pouvoir ranger le récipient contenant le liquide dans le meuble réservé aux produits chimiques, il est interrompu par un appel téléphonique qu'il doit prendre dans son bureau. Son petit garçon, qui est venu chercher son père, trouve la bouteille contenant la substance, boit une grande gorgée du liquide et tombe dans le coma. Si sa mère ne l'avait pas trouvé peu de temps après, il serait resté là sans aucune aide et aurait pu mourir.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- empoisonnement et brûlures internes causés par une consommation accidentelle;
- empoisonnement occasionné par une inhalation accidentelle;
- brûlures cutanées à la suite d'un contact accidentel avec la peau;
- irritation oculaire due à un contact accidentel ou à une exposition accidentelle aux vapeurs.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- que l'exploitation de l'agriculteur est également son foyer familial où vivent ses deux enfants;
- l'absence d'étiquetage;
- l'absence d'avertissement;
- le manque de surveillance de l'enfant;
- le récipient mal étiqueté.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- irritation oculaire, brûlures cutanées, empoisonnement, brûlures internes, coma, décès.

Qu'aurait dû faire l'agriculteur pour réduire les risques?

L'agriculteur aurait dû:

- entreposer le solvant dans l'armoire réservée aux produits chimiques immédiatement après utilisation;
- apposer une étiquette claire sur la bouteille/le récipient;
- interdire l'accès à l'atelier à ses enfants;
- parler à ses enfants de la sécurité dans l'exploitation et des dangers des produits chimiques.

CHAPITRE 17

Signalisation

*La signalisation sert à **fournir des informations à propos du lieu de travail, à avertir les gens des situations dangereuses, à exiger certaines mesures ou à interdire certaines activités. Elle ne doit pas être utilisée comme seul moyen de contrôler les risques et ne doit pas être ignorée quand elle existe.***

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Importance de la signalisation
- Considérations liées à la signalisation
- Signaux audio
- Panneaux d'avertissement
- Signaux gestuels
- Étude de cas



17.1. L'importance de la signalisation

La signalisation vise à:

- **interdire** une activité;
- **avertir** d'un danger;
- **imposer** une obligation;
- **fournir** des informations.

Distinguer les panneaux de signalisation en fonction de la forme et de la couleur:

- les panneaux d'**interdiction** sont ronds et rouges;
- les panneaux d'**avertissement** sont triangulaires et jaunes;
- les panneaux d'**obligation** sont ronds et bleus;
- les panneaux d'**évacuation** sont carrés et verts.



Si vous gérez une petite entreprise familiale, l'installation de panneaux de signalisation peut vous sembler inutile puisqu'il n'y a personne à mettre en garde. Cependant, de nombreuses personnes différentes, dont des conseillers, des fournisseurs, des évaluateurs de la qualité, des membres de la famille, des amis, etc., peuvent se rendre de temps en temps dans votre exploitation et être exposées à un danger dont elles auraient pu être averties à l'avance si la signalisation appropriée avait été mise en place.

Si vous employez des travailleurs, proposez des chambres d'hôtes, disposez d'une boutique sur place ou accueillez des visiteurs, la signalisation est essentielle.

Lorsque vous installez des panneaux de signalisation, assurez-vous qu'ils sont adaptés aux dangers et conformes à la directive relative à la signalisation et aux orientations fournies par l'autorité nationale compétente.

172.

Les considérations liées à la signalisation

Envisagez de placer un panneau d'information générale sur la sécurité à l'entrée de votre exploitation ou propriété pour donner des avertissements généraux concernant les dangers sur votre site. Ainsi, les personnes pénétrant sur votre site, les travailleurs, les contractants, les fournisseurs et tous types de visiteurs auront immédiatement conscience des dangers auxquels ils sont exposés.

Approchez-vous de votre site et promenez-vous-y comme si vous étiez un visiteur ou un nouveau travailleur et repérez tous les endroits où il serait utile de placer une signalisation de sécurité. Relevez les signes de sécurité qui paraissent indispensables et accordez-leur la priorité. Contrôlez régulièrement les panneaux installés, au moins une fois par an, ou en cas de changement de vos procédures de travail.

Lorsque vous donnez des conseils à des enfants, accueillez de nouveaux travailleurs ou donnez des conseils à de nouveaux contractants, attirez l'attention sur les messages importants fournis par ces panneaux concernant la sécurité sur le site et signalez-leur qu'il est indispensable de suivre ces recommandations.

Au moment de concevoir ou d'acheter des panneaux de sécurité, assurez-vous que ceux-ci sont conformes à la directive relative à la signalisation; consultez l'autorité nationale compétente ainsi que toutes les orientations qu'elle fournit en cas de besoin.

Vérifiez que la signalisation est adaptée aux dangers existants: vous devrez peut-être placer un signe d'avertissement signalant les opérations d'un chariot élévateur et mettant en garde contre un danger potentiel de chutes d'objets.

Il se peut que vous appliquiez une politique d'interdiction générale de fumer sur le site mais, même si tel est le cas, vous devrez peut-être envisager de placer des panneaux d'interdiction de fumer aux endroits comportant des risques supplémentaires. Placez des panneaux d'interdiction de fumer là où vous stockez du carburant, des produits chimiques, du foin, du lisier, de l'engrais et du fumier, à proximité des matériaux inflammables et dans les zones où il y a du bétail et des produits agricoles, préparés ou finis.

Si vous avez élaboré un plan d'urgence, placez des panneaux en hauteur pour indiquer les points de rassemblement, les issues, les sorties de secours et les extincteurs.

Prenez note des contenus et des dangers liés aux silos.



Placez des panneaux sur tous les silos pour avertir les travailleurs du contenu, des dangers encourus en y entrant et des précautions à prendre avant d'entrer. Si vous disposez de récipients contenant des liquides, assurez-vous qu'ils sont munis d'étiquettes appropriées quelle que soit la taille du récipient et placez des signaux d'avertissement afin d'éviter toute consommation accidentelle ou utilisation inappropriée des substances dangereuses.





Placez des signaux d'avertissement à l'entrée des salles de commande ou des installations électriques. Vous êtes tenu par la législation d'indiquer clairement l'emplacement de tous les appareils de commutation électrique. Marquez visiblement sur vos panneaux électriques quel appareil ou quelle zone est alimenté par chaque interrupteur. Vous pouvez risquer l'électrocution en coupant le courant du mauvais appareil. Renseignez précisément les zones à haute tension.

N'enlevez pas la signalisation des machines. Les tracteurs, les moissonneuses, les chariots élévateurs et les transpalette récemment achetés seront tous munis de signaux d'avertissement du fabricant pour mettre en garde contre les dangers liés à leur utilisation.

Les appareils de levage doivent aussi porter une étiquette mentionnant la capacité maximale de levage.

Utilisez une **signalisation mobile** pour avertir les travailleurs et le public des activités temporaires, comme le taillage de haies, un troupeau traversant une voie publique ou des travaux de construction temporaires.



17.3. Les signaux audio

Les **signaux audio** sont souvent utilisés sur les machines pour indiquer ou avertir des **manœuvres en marche arrière**, des **dysfonctionnements**, des **fuites** ou des **chutes de pression**.

Assurez-vous que:

- les signaux audio sont appropriés;
- le signal audio peut être entendu et distingué des bruits de fond généraux;
- les signaux audio ne prêtent pas à confusion lorsque plusieurs machines fonctionnent à proximité;
- les personnes présentes sur le site comprennent la signification de chaque signal;
- les signaux audio sont testés régulièrement.

17.4. Les panneaux d'avertissement

Utilisez des panneaux d'avertissement dans les cas suivants:

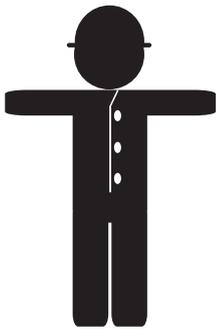
- des fruits ont récemment été pulvérisés;
- des pesticides ont récemment été pulvérisés dans des locaux;
- dangers liés aux animaux;
- stockage de produits chimiques/de carburant;
- présence d'agents contaminants;
- mouvements de véhicules;
- dangers liés au bruit;
- équipements ou véhicules hors service;
- surfaces chaudes ou froides;
- gaz ou liquides sous pression;
- risques de coincement;
- terrains ou structures instables;
- chute d'objets;
- trous dans le sol;
- sorties de secours;
- tuyauteries ou câbles souterrains.

175. Les signaux gestuels

Lorsqu'il manœuvre des engins de levage, l'opérateur se fie souvent à un «signaleur», qui lui donne des instructions et des indications, en particulier lorsque la visibilité est mauvaise. C'est généralement le cas dans les activités sylvicoles.

Dans de telles situations, il est essentiel:

- de **confirmer les signaux** ou d'**en convenir** à l'avance étant donné qu'il existe des différences entre les pays;
- que le **signaleur soit placé en hauteur**, à un endroit sûr et depuis lequel il peut être clairement vu par l'opérateur;
- qu'**un seul signaleur** à la fois donne des signaux;
- si le conducteur **n'est pas certain** de la signification d'un signal ou qu'il ne peut le voir clairement, qu'**aucune autre action ne soit entreprise** avant que l'incertitude ait été dissipée;
- lorsqu'il est impossible d'avoir une ligne de vue directe, de pouvoir utiliser des radios ou des systèmes similaires.



DÉBUT



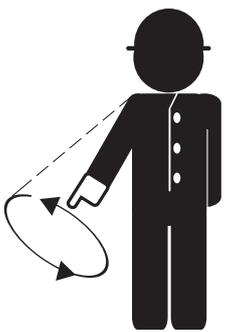
ARRÊT



FIN



MONTER



DESCENDRE



DISTANCE VERTICALE



AVANCER



RECULER



À DROITE



À GAUCHE



DISTANCE HORIZONTALE



DANGER

Étude de cas

Le propriétaire d'une exploitation d'herbes aromatiques vient d'acheter des appâts pour les rats qui posent un problème majeur pour son entreprise. Le détaillant lui a assuré que les appâts, en forme d'amande, étaient extrêmement efficaces et lui a conseillé d'indiquer l'emplacement de chaque appât avec les autocollants fournis. L'exploitant a placé les appâts dans son entrepôt de produits emballés et a demandé à son employé d'apposer les autocollants. L'employé, qui se rendait à sa pause déjeuner, a oublié de placer les autocollants. Plus tard dans la soirée, la femme de l'exploitant n'identifie pas les éléments en forme d'amande comme étant des appâts et balaie le tout avec la poussière et les ordures dans la cour. Une semaine plus tard, le chien de l'exploitant meurt après avoir mangé des appâts.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- les appâts peuvent être ingérés par un humain;
- les appâts peuvent être ingérés par un animal;
- les appâts peuvent être accidentellement transportés ailleurs.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- l'absence de signaux/d'autocollants d'avertissement;
- le manque d'informations à ses employés/sa femme/ses enfants;
- l'absence de moyens pour s'assurer que les appâts n'ont pas été déplacés.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- empoisonnement, décès.

Quelles mesures l'agriculteur aurait-il dû prendre s'il avait évalué les risques?

L'agriculteur aurait dû:

- placer les appâts de sorte à éviter toute utilisation ou consommation accidentelle;
- demander que des boîtes à appâts soient fournies et informer toutes les personnes concernées de leur emplacement;
- s'assurer que les autocollants d'avertissement étaient en place.

CHAPITRE 18

Culture de produits

La culture de produits est un domaine vaste et diversifié de l'économie agricole. Les différents types de produits ont des besoins propres et exigent une culture particulière et des méthodes de récolte spécifiques.

Les activités et les dangers varieront en fonction du type de produits concernés et de la phase du cycle de culture du produit.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Phases du cycle de culture des produits
- Types de produits
- Préparation du terrain et du sol
- Plantation/ensemencement
- Culture
- Taille
- Récolte
- Étude de cas

18.1. Les phases du cycle de culture des produits

La culture des produits comprend plusieurs **phases**:

- la **préparation du terrain et du sol**;
- la **plantation/l'ensemencement**;
- la **culture** — pulvérisation, désherbage, irrigation;
- la **fertilisation**;
- la **taille**;
- la **récolte**.



18.2. Les types de cultures

Pour chaque phase du cycle de culture des produits, vous devez tenir compte du **type** de produits:

- **plantes basses**: blé, avoine, orge, céréales, coton, maïs, tabac, riz, trèfle, tournesol;
- **légumes**: aubergines, tomates, concombres, poivrons, courgettes;
- **légumes-racines**: pommes de terre, betteraves, radis, carottes;
- **vignes**;
- **épices/herbes aromatiques**;
- **fruits** — **plantes basses**: melons, pastèques, fraises, baies;
- **arbres fruitiers**: oliviers, amandiers, pommiers, poiriers, cerisiers, pêchers, abricotiers, orangers, pruniers.

18.3. La préparation du terrain et du sol

La préparation du sol englobe l'analyse et l'amendement du sol, le labourage pour ameublir le sol, le hersage pour préparer l'ensemencement, l'ensemencement, la culture, l'utilisation d'engrais, la pulvérisation et le désherbage manuel ou mécanique.

Le labourage du champ est essentiel pour aérer le sol, incorporer les fertilisants, désherber et faciliter la croissance des graines. Le labourage manuel avec une binette (le binage) présente un risque élevé de tension musculo-squelettique et de troubles musculo-squelettiques et ne peut être réalisé sur de grandes superficies. L'utilisation d'une charrue à soc ou d'une charrue ciseau réduit considérablement ce problème, mais, pour ce qui est des inconvénients, cette pratique suppose des risques liés aux machines, comme le coincement dans les parties mobiles ou des blessures causées par les parties saillantes — en particulier en cas de corrosion du métal.



Les opérations d'accouplement et de désaccouplement et l'utilisation d'un arbre de prise de force pour mouvoir les accessoires sont d'importantes sources de dangers liés aux machines (**chapitre 14, «Machines et équipements»**).

Une autre solution consiste à désherber le sol en appliquant des substances chimiques qui peuvent exposer l'agriculteur à des dangers liés à ces produits (**chapitre 16, «Substances dangereuses»**).

Pour favoriser la croissance et améliorer la qualité des plantes, le sol est amendé avant la plantation en ajoutant des matières organiques qui se décomposent et enrichissent la terre en nutriments. L'application de fertilisants (en particulier à la main) entraîne un risque de contact avec des agents biologiques.



184. La plantation/l'ensemencement

Planter des graines dans un champ est très différent de planter de jeunes arbres ou plantes dans un verger.

Pour la plantation dans un champ, le travail manuel peut être remplacé par une planteuse à rangs ou un semoir automatiques, ce qui présente des avantages et des inconvénients.



La plantation d'arbres ou de plantes ne peut néanmoins être fortement automatisée. C'est donc un travail laborieux qui exige:

- d'utiliser une binette ou une vis sans fin agricole pour préparer le trou de plantation dans le sol;
- de transporter les plantes sur le site;
- de se pencher pour la plantation et le compactage du sol.

185. La culture

Lors de la culture à proprement parler, les plantes doivent être fréquemment irriguées, des pesticides et des fertilisants doivent être appliqués périodiquement et un désherbage occasionnel est nécessaire.

Le sol peut être irrigué au moyen d'un système permanent de tuyaux ou de conduits ou en utilisant des systèmes d'irrigation mobiles.

La mise en place d'un système permanent est un travail fastidieux et pénible, mais il ne faut le faire qu'une seule fois. Un système d'irrigation mobile donne lieu:

- à des tensions musculo-squelettiques répétées puisqu'il est nécessaire de déplacer fréquemment le pulvérisateur;
- à une exposition à des risques liés aux véhicules et aux machines pendant le remorquage.



À ce stade, seul le désherbage manuel est possible.

L'application de pesticides expose les agriculteurs à des risques liés aux substances chimiques. Le mélange et le chargement de pesticides libèrent des vapeurs, des odeurs et des fumées provoquant des irritations oculaires, cutanées, nasales et de la gorge. Une exposition à long terme aux produits chimiques peut provoquer de graves problèmes de santé et des maladies chroniques.

Lors du mélange des pesticides, assurez-vous qu'il y a une bonne aération et suivez les instructions du fabricant concernant le dosage et la compatibilité des produits chimiques.

À toutes les étapes de la manipulation de pesticides (mélange, chargement, application et entretien des appareils), vous devez au moins protéger votre visage (yeux, nez, bouche) et porter des gants et des chaussures de sécurité (**chapitre 16, «Substances dangereuses»**).



La pulvérisation de pesticides.

18.6. La taille

La taille suppose de couper des branches et d'éliminer des pousses, des bourgeons, des feuilles, etc. Si vous procédez à la taille au début du printemps, lorsque les tissus sont souples, vous réduisez le risque de vous blesser les mains et les doigts (coupures, ecchymoses, callosités) et améliorez la productivité et la longévité des plantes.

Choisissez les outils en fonction du diamètre des branches et de la quantité à tailler. Les outils peuvent aller des sécateurs à main et des cisailles à main aux scies à élaguer et aux tronçonneuses. Au cours de la taille, assurez-vous:

- que vous n'êtes pas à proximité de lignes électriques pour éviter tout contact;
- que les outils sont aiguisés et en bon état pour limiter la fatigue ainsi que la pression au niveau des mains et des poignets;
- que les outils sont propres et désinfectés pour limiter la propagation de maladies végétales.

18.7. La récolte

Dans les petites exploitations, où l'utilisation de machines est limitée, la récolte peut être l'activité du cycle de culture des produits la plus intense en main-d'œuvre. Cueillir les fruits sur les arbres ou les vignes, récolter les céréales ou ramasser les fruits des plantes basses ou les légumes sont autant d'activités épuisantes et répétitives qui supposent de s'étirer, de se pencher et de lever des charges.



Dans les grandes exploitations, des machines agricoles coûteuses et sophistiquées sont utilisées pour la récolte, comme la moissonneuse-batteuse ou la récolteuse de coton.

La récolte automatisée soulage l'agriculteur des pressions musculo-squelettiques, de la fatigue et du contact prolongé avec les produits, les matières organiques, les fertilisants et les pesticides. Cette pratique présente toutefois tous les risques liés aux machines et aux véhicules.

Les produits peuvent être commercialisés immédiatement ou entreposés par l'agriculteur ou une coopérative dans des silos ou des réfrigérateurs.



Certains produits peuvent devoir être séchés au soleil (par exemple le tabac).

Les résidus qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins sont collectés, et il convient de prendre des dispositions pour les éliminer de manière appropriée.



Après la récolte viennent les activités postrécolte.



Les résidus des récoltes sont collectés: la paille est mise en ballots et stockée pour nourrir et liter les animaux.

Étude de cas

Une agricultrice de 58 ans ramasse du tabac à la main sur un petit terrain dont elle est propriétaire, son employé étant tombé malade. Elle récoltait déjà du blé manuellement bien avant d'engager le travailleur. Au cours de la journée, la température augmente et le temps devient de plus en plus ensoleillé. Elle n'est pas habituée à ce travail et commence à se sentir fatiguée. Elle perd connaissance. Son mari la retrouve gisant sur le sol 5 heures plus tard.



Qu'aurait dû faire l'agricultrice?

Elle aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- déshydratation, coup de chaleur/insolation dus aux températures élevées;
- piqures et morsures de reptiles, d'insectes et de rongeurs;
- incapacité à communiquer avec d'autres personnes en cas d'accident.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- l'âge de l'agricultrice;
- qu'elle travaillait seule;
- l'exposition à une température extrêmement élevée;
- l'omission des pratiques de sécurité.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessure, perte de connaissance, décès.

Quelles mesures l'agricultrice aurait-elle dû prendre pour réduire les risques?

L'agricultrice aurait dû:

- ne pas travailler seule;
- choisir des heures de la journée où la température est plus fraîche et éviter de travailler vers le milieu de la journée;
- veiller à boire beaucoup pour éviter la déshydratation;
- être munie d'un moyen de communication et prévenir quelqu'un de l'heure prévue de son retour;
- attendre que le travailleur souffrant se rétablisse.

CHAPITRE 19

Bétail

*L'élevage de bétail contribue considérablement à l'industrie alimentaire, tout en étant une **source essentielle de revenu pour de nombreuses familles dans l'Europe rurale**. L'élevage de bétail peut se faire en plein air ou en étable.*

19.1. Des troupeaux en bonne santé

Maintenir un troupeau en bonne santé est le facteur le plus important pour faire fonctionner un élevage de manière rentable. **La sélection d'animaux en bonne santé, le maintien de normes sanitaires élevées ainsi que des vaccinations planifiées et rapides sont la principale caractéristique de la réussite d'un élevage.** L'élevage en étable exige une infrastructure conçue avec soin afin de prévoir l'aération, l'alimentation, l'approvisionnement en eau, les interventions vétérinaires et la gestion des déchets.

Les matériaux d'isolation généralement utilisés dans les élevages sont extrêmement inflammables. Vous devez toujours comparer les avantages et les risques potentiels de l'utilisation de ces matériaux.

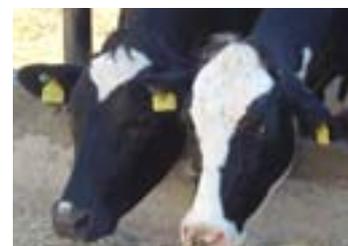
19.2. Le comportement des animaux

En tant qu'éleveur, vous devez avoir une bonne connaissance du comportement de vos animaux et savoir l'anticiper. Presque tous les animaux d'élevage auraient été des animaux de proie à l'état sauvage et auront donc un instinct de troupeau très marqué qui les fera réagir aux menaces et aux attaques. Le comportement des animaux est influencé par les facteurs suivants:

- **des facteurs génétiques** — vous pouvez améliorer la sécurité des troupeaux:
 - en sélectionnant les taureaux les plus dociles pour la reproduction sur la base des niveaux de docilité,
 - en ayant connaissance des changements de tempérament des animaux au fur et à mesure de leur vieillissement,
 - en n'oubliant pas que le comportement animal est imprévisible,
 - en gardant à l'esprit que chaque espèce a des caractéristiques comportementales différentes (par exemple, les taureaux donnent des coups avec leurs sabots arrière, tandis que les cervidés peuvent se lever sur leurs pattes arrière et frapper vers le bas avec leurs sabots avant);
- **les caractéristiques des animaux**, comme leur champ de vision ou leur sensibilité au bruit, à la lumière, aux ombres, etc. Les taureaux, en raison de leur champ de vision, peuvent devenir agités en cas de mouvements inattendus dans les «angles morts». Les animaux en général **sont sensibles aux bruits**, en particulier aux hautes fréquences, et peuvent aussi s'agiter lorsqu'ils entendent des bruits a priori normaux, comme des portes qui claquent, des voix élevées ou des cris;
- **la perception des animaux — les animaux réagissent en fonction de la façon dont ils perçoivent vos intentions. La plupart des femelles**, comme les vaches, les truies et les biches, attaqueront si elles pensent que leurs petits sont menacés;
- **les conditions de vie** — de longues périodes d'isolement rendent les animaux peu sociables et craintifs, et ceux-ci attaqueront souvent toute personne qui les approche. Il est possible d'apprendre aux animaux dès le plus jeune âge à être sociables et à s'habituer à la présence d'autres animaux et d'êtres humains. Le surpeuplement peut avoir des effets similaires puisqu'il provoque l'agitation des animaux. De bonnes conditions d'hébergement et de vie, y compris la propreté, les soins et des populations équilibrées, apaisent les animaux qui se sentent alors à l'aise;

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Troupeaux en bonne santé
- Comportement des animaux
- Contact avec les animaux
- Zoonoses
- Alimentation
- Traitement du fumier
- Transport des animaux
- Consommation de produits d'origine animale
- Nuisibles
- Risques de troubles musculo-squelettiques
- Problèmes respiratoires
- Produits chimiques
- Points supplémentaires à prendre en considération
- Animaux et public
- Étude de cas



- **Le contact et le comportement humains** — les animaux vous imiteront et réagiront en fonction de votre comportement envers eux. Si vous les poursuivez, les tapez, les frappez, criez sur eux ou les effrayez, ils apprendront à vous craindre, vous et les autres êtres humains, et deviendront agités et anxieux. En essayant de se défendre, ils peuvent vous attaquer et vous blesser, voire pire. Un comportement calme, doux et contrôlé réduira la perception de la menace et améliorera généralement l'efficacité et la sécurité.

En conséquence, **un bon éleveur**:

- **s'occupe** de son bétail avec calme et patience sans stresser les animaux;
- veille à maintenir des **conditions de vie adéquates** en tenant compte des bruits, des odeurs et de la lumière;
- est **observateur**, reconnaît les signes de maladie et prend conseil auprès d'un vétérinaire;
- **comprend** les changements de comportement;
- applique des programmes d'**alimentation** et de **vaccination**;
- maîtrise toujours ses animaux.

Mesures supplémentaires que vous pouvez prendre:

- **décorner** le bétail lorsqu'il est jeune, de préférence au cours des six premières semaines, avant que les animaux n'apprennent à utiliser leurs cornes de manière agressive;
- **mettre un anneau** au nez des taureaux (quand ils ont 10 mois) et examiner l'anneau régulièrement;
- **castrer** les taureaux qui ne sont pas destinés à la reproduction en plaçant un anneau en caoutchouc sur les jeunes veaux, de préférence quand ils sont âgés de moins de 1 mois;
- recourir à l'**insémination artificielle** pour éviter de garder un taureau dans l'élevage;
- ne faire appel qu'à des **personnes en bonne santé et agiles** (généralement âgées de 18 à 65 ans) pour manipuler le bétail en binôme;
- garder à l'esprit que les activités destinées à améliorer la sécurité du troupeau peuvent elles-mêmes être dangereuses.



Décorner les animaux de bétail et leur administrer des médicaments sont des activités qui peuvent entraîner de nombreuses blessures. **Plus l'animal est jeune, plus la pratique est sûre.** Les travailleurs doivent être formés, être en suffisamment bonne santé pour pouvoir manipuler un animal agité et porter un équipement de protection individuelle.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour vous charger vous-même de ces activités, demandez de l'aide ou envisagez de faire appel à un professionnel.

Dispositions d'urgence

Lorsque vous travaillez avec des animaux dans un espace isolé, veillez à toujours:

- prévoir un **moyen de sortie facile**;
- avoir un **téléphone mobile** à portée de main;
- **signaler** à votre **famille/vos collègues** où vous êtes, ce que vous faites et à quelle l'heure vous prévoyez de rentrer;
- disposer d'une **trousse de premiers secours**.

193. Le contact avec les animaux

Lorsque vous aidez des animaux à mettre bas, vous êtes exposés à un risque d'**infection par les fluides sécrétés pendant la mise bas** et aux mouvements brusques de la mère. Vous pouvez réduire le risque d'infection en portant des gants et un tablier. Vous placer correctement peut vous épargner des blessures en cas de

mouvements brusques de l'animal. L'utilisation de loges de vêlage bien conçues dotées de barrières adaptées à la mise bas réduira considérablement les risques de blessure.

Lorsque vous venez en aide à un animal malade, vous pouvez être blessé en cas de mouvements brusques ou de comportement imprévisible de l'animal. Les blessures causées par des **coups**, des **coups de tête**, des **morsures** ou des **écrasements** sont très communes lorsque vous aidez des animaux.

Les **blessures** causées par des mouvements brusques d'un animal peuvent être graves étant donné que l'animal est souvent bien plus grand et plus lourd que le travailleur. Manipuler des cerfs ou des sangliers, par exemple, exige le port d'un écran de protection pour le corps. **Les personnes âgées, les femmes et les enfants qui travaillent dans l'exploitation sont plus vulnérables** et plus exposés aux blessures, voire pire, quand ils travaillent avec le bétail.



Marquer les animaux et les décorner peut causer des **brûlures** ou d'autres blessures au travailleur en cas de mouvement brusque d'un animal agité.

Lorsque vous faites des **injections à des animaux**, vous risquez de vous injecter le traitement à vous-même en cas de mouvement inattendu de l'animal. Assurez-vous que l'animal est maîtrisé et que les travailleurs sont aptes à vous assister. Une fois le travail terminé, placez les aiguilles dans un récipient sûr pour éviter toute utilisation ou tout contact accidentels.

Les tranquillisants ne doivent être utilisés qu'en cas de nécessité absolue (par exemple pour transporter des cerfs hors de l'exploitation en toute sécurité).

Les activités comme la **collecte de la semence**, la **vaccination**, la **traite manuelle** et la **tonte** exigent un contact direct avec l'animal. L'outil aiguisé utilisé pour tondre les moutons et les chèvres peut glisser et causer des blessures si un animal devient agité et se débat. C'est pourquoi il est essentiel que le travailleur soit pleinement formé à ces activités et qu'il se place correctement.

Assurez-vous de disposer d'installations adéquates pour manipuler le bétail et adaptées aux animaux concernés.

Portez toujours des **chaussures de sécurité** pour éviter de vous faire écraser les pieds en cas de piétinement, de glissement, de faux pas et de chute.

194. Les zoonoses

De nombreuses zoonoses, comme la **maladie du charbon**, la **teigne** et la **dermatite pustuleuse contagieuse ovine**, sont associées à une infection cutanée. Des améliorations des pratiques d'élevage, une aération efficace, des vaccinations fréquentes des animaux, la mise en quarantaine des animaux malades et une bonne hygiène personnelle peuvent réduire le risque de contamination. Soigner des animaux malades présente le risque de contracter la **rage** et la **tularémie**.

Les animaux sont également associés à de nombreuses **allergies**, dont les symptômes sont généralement l'**urticaire**, les **gonflements**, l'**écoulement nasal**, les **démangeaisons** et l'**asthme**.

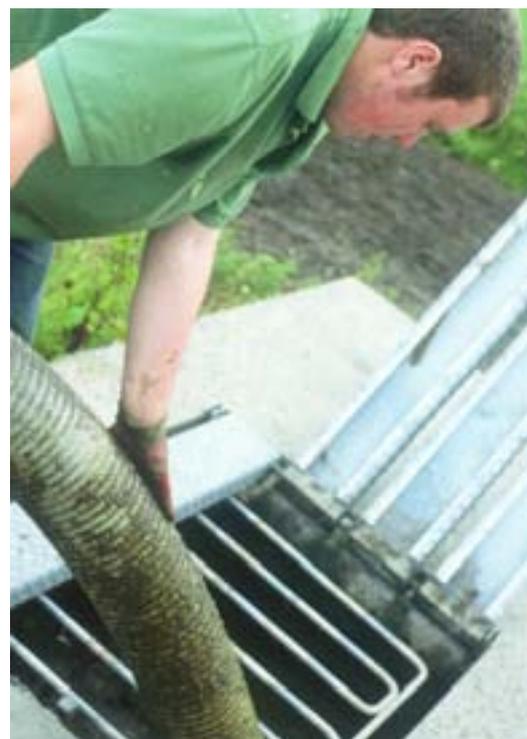
Travailler avec des animaux peut également vous exposer au risque de contracter un **virus pandémique** comme la **psittacose**, la **grippe porcine**, la **grippe aviaire**, etc. (**annexe 19.1, «Zoonoses»**).

195. L'alimentation

Le mélange d'aliments pour animaux et l'alimentation des animaux exposent les travailleurs à des poussières organiques et à la poussière des silos. **Les travailleurs agricoles peuvent développer le syndrome toxique des poussières organiques, la maladie du poumon de fermier, des bronchites chroniques et d'autres problèmes respiratoires pouvant survenir même après une seule exposition.** Le nettoyage des silos contenant les aliments pour animaux est une activité particulièrement dangereuse puisqu'elle combine le travail en espace confiné, le travail en hauteur et l'exposition aux poussières organiques. Assurez-vous de bien aérer tous les espaces clos. En pénétrant dans les silos, il est indispensable de suivre les procédures relatives à l'entrée dans un espace confiné (par exemple tester la qualité de l'air, la disponibilité d'appareils respiratoires et les procédures de secours d'urgence établies).

Il existe également un risque d'incendie en cas de stockage d'importantes quantités de grains, de céréales et de foin. Conservez des extincteurs à portée de main.

Si vous possédez des granges à foin situées en hauteur, vous devez installer des barrières pour éviter que les ballots ne tombent.



196. Le traitement du fumier

S'occuper du fumier dans une exploitation suppose de le collecter, le transférer et, le cas échéant, le traiter. La collecte du fumier, dans le cadre du nettoyage, **expose les travailleurs aux gaz de fumier et de lisier.** Les fosses à lisier (fumier) libèrent des gaz et, si elles ne sont pas correctement ventilées, peuvent tuer les animaux et les travailleurs. Pénétrer dans les cuves à lisier est un travail spécialisé qui exige d'analyser l'air avant d'y entrer. **Couvrez et verrouillez les fosses à lisier si nécessaire, mais prévoyez des points d'agitation extérieurs.** Les agriculteurs utilisent souvent le fumier comme fertilisant pour cultiver les champs. Toutefois, **l'utilisation directe du fumier comme fertilisant sans traitement préalable ni analyse de son contenu n'est pas une pratique sûre dans la mesure où le contenu du lisier n'est pas toujours adapté.**

Un moyen rentable de traiter le fumier consiste à poser un plancher à lattes dans les étables.

L'exposition à l'urine des animaux peut transmettre la cryptosporidiose. Le fumier liquide est toxique, et il convient de faire preuve de toute la prudence nécessaire lors du nettoyage, du stockage et du transfert de ce liquide.

Pour plus d'informations sur le traitement du lisier, reportez-vous au **chapitre 16, «Substances dangereuses».**

197. Le transport des animaux

Le bétail peut être transporté:

- d'une exploitation à une autre;
- à des fins de reproduction;
- à des fins commerciales ou d'abattage.

Charger des animaux à des fins de transport est une procédure dangereuse. Les animaux ne veulent généralement pas être chargés dans les véhicules, en particulier la première fois. Ils peuvent alors devenir agités, voire agressifs. **Il est important de se rappeler** que le bétail qui a été chargé au moins une fois dans un véhicule est généralement beaucoup plus docile les fois suivantes.



Le déchargement des vaches dans le calme.

Les préoccupations liées au transport sont généralement associées à l'utilisation de véhicules, ce qui suppose le chargement et le déchargement du bétail:

- créez un passage pour guider le bétail à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et empêcher les mouvements latéraux;
- utilisez des bâtons/tiges pour diriger les animaux, mais sans les frapper;
- protégez-vous des animaux pouvant être agités;
- ne vous tenez pas dans l'«angle mort» d'un animal;
- travaillez avec calme, mais faites clairement connaître vos intentions;
- portez des gants et des combinaisons lorsque vous mettez des volailles en cage pour le transport;
- portez des chaussures de sécurité.

Faites appel à des entreprises de transport agréées et respectez la législation relative au bien-être des animaux.

Pour les questions ayant trait à la sécurité routière, reportez-vous au **chapitre 15, «Transport et véhicules»**.

Questions relatives au chargement et au déchargement

Lorsque vous créez des couloirs de chargement, assurez-vous:

- que les rampes sont élevées et solides pour éviter que des animaux ne s'échappent;
- d'utiliser des bâches plutôt que des rampes;
- d'éviter les virages serrés et de privilégier les courbes si possible;
- d'éviter les pentes raides;
- que l'angle de charge ne dépasse pas 15 degrés.

Au moment du déchargement, n'autorisez pas les personnes qui doivent manipuler le bétail à se tenir dans le champ de vision de l'animal et ne vous mettez jamais sur son passage.

198. La consommation de produits d'origine animale

Les agriculteurs et les travailleurs agricoles doivent avoir conscience du fait que la consommation directe de **produits d'origine animale non traités ou insuffisamment traités** peut entraîner un risque de contracter des maladies comme le **campylobacter**, la **cryptosporidiose**, la **salmonellose** (par exemple, consommer des œufs avant une période de réfrigération de 48 heures), la **trichinellose**, la **tuberculose**, la **brucellose** ou la **leptospirose (annexe 19.1, «Zoonoses»)**. Les produits d'origine animale fabriqués à la ferme, par exemple le lait ou le fromage, doivent être régulièrement analysés par des laboratoires spécialisés agréés. Les animaux sous traitement médical ne doivent pas être abattus avant la fin de la période prescrite par la loi.

199. Les nuisibles

Dans les exploitations, les insectes parasites et les acariens peuvent transmettre des maladies par prélèvement de sang, par contact avec la nourriture ou par piqûre et injection de venin. La sensibilité aux allergies aux acariens peut entraîner des réactions allergiques générales comme l'asthme, les dermatites et des irritations nasales et oculaires. L'agriculteur y est exposé en permanence et durant toute sa vie, et de tels problèmes peuvent par conséquent devenir chroniques.

Veillez à mettre en place un programme de lutte contre les nuisibles utilisant des produits approuvés par les autorités nationales responsables. Pour les problèmes complexes de lutte contre les nuisibles, prenez contact avec un professionnel spécialisé dans ce domaine.

19.10 Les risques de troubles musculo-squelettiques

Le travail d'un agriculteur suppose souvent de soulever des charges excessives, de rester debout pendant de longues heures, de s'étirer, de se pencher et d'adopter d'autres postures épuisantes. Tout cela peut causer **des douleurs et des blessures aux articulations, au dos et aux hanches.**

Dans l'élevage laitier, la traite manuelle est considérée comme l'activité la plus dangereuse pour le système musculo-squelettique puisque l'agriculteur peut devoir se pencher et s'abaisser quatre à six fois par vache. Même la traite mécanique entraîne des risques majeurs de troubles musculo-squelettiques, et la conception de la salle de traite est cruciale.



Ces mouvements répétitifs peuvent provoquer de l'**arthrite**. Les salles de traite modernes et bien conçues réduisent ce problème dans la mesure où elles permettent de traire plusieurs vaches simultanément et où le travailleur ou l'agriculteur se tiennent à un niveau inférieur à celui de l'animal et n'ont pas besoin de se pencher. Le lait est pompé dans un grand conteneur, de sorte que le travailleur ne doit pas porter de seaux. Les autres activités agricoles nécessitant des mouvements de flexion et de torsion entraînent des risques semblables pour les travailleurs. **Capter les volailles pour le transport** peut entraîner des **troubles** musculo-squelettiques puisque le travailleur doit de manière répétée attraper les volatiles qui se débattent.

19.11 Les problèmes respiratoires

Les travailleurs souffrent de problèmes respiratoires (en raison de l'exposition à la poussière ou à l'ammoniac) principalement dus :

- à la manipulation d'aliments pour animaux;
- au traitement du fumier;
- au travail dans des poulaillers;
- au travail dans des espaces confinés et surpeuplés;
- au nettoyage de granges et de silos;
- au travail dans des granges couvertes de foin.

Vous pouvez réduire l'exposition des travailleurs aux poussières organiques en remplaçant la litière en foin de la grange ou de l'étable par de la sciure, en couvrant les silos contenant les aliments pour animaux et en aspergeant de l'eau pour fixer la poussière.



19.12 Les produits chimiques

- Les produits chimiques ont de nombreux usages dans l'agriculture et sont utilisés pour nettoyer des zones, du matériel et les animaux.
- Les déversements peuvent provoquer des brûlures cutanées et les éclaboussures peuvent irriter les yeux.
- Les jeunes enfants peuvent accidentellement avaler un produit chimique laissé sans surveillance ou stocké dans un récipient non étiqueté ou, pire encore, dans des bouteilles mal étiquetées.
- Étiquetez toujours clairement les verres gradués, rincez-les correctement après utilisation et ne les laissez jamais sans surveillance.
- Soyez prudent lorsque vous mélangez, stockez et appliquez tous les produits chimiques, des pesticides aux antibiotiques en passant par les agents nettoyants.
- Lorsque vous aspergez ou lavez des animaux avec des pesticides, vous êtes exposé à un contact direct avec des produits chimiques.
- Pour plus d'informations sur les produits chimiques, reportez-vous au **chapitre 16, «Substances dangereuses»**



19.13. Les points supplémentaires à prendre en considération

- **Les sols des exploitations sont généralement glissants, et il arrive souvent de glisser, de faire un faux pas et de tomber.** Veillez à :
 - maintenir les sols aussi plats que possible;
 - garder les marches d'escalier en bon état;
 - tenir les sites aussi propres et ordonnés que possible.
- **Le travail agricole suppose souvent de travailler tard le soir ou la nuit.** Il est particulièrement dangereux de charger/décharger du bétail la nuit ou de le déplacer le long d'une route publique. En travaillant durant les heures où la visibilité est faible, les agriculteurs risquent également de s'empêtrer dans des fils barbelés ou des câbles électriques ou de tomber dans des fossés.
- **Les agriculteurs et les travailleurs agricoles sont vulnérables à l'épuisement dû à la chaleur, et les coups de chaleur sont courants.**
- Dans certains pays, les anciennes structures agricoles abritant du bétail peuvent contenir de l'amiante. Ce dernier est une substance extrêmement dangereuse et cancérigène. **Si l'exploitation est en bon état, les risques sont minimes. Ne retirez jamais de l'amiante vous-même. Contactez toujours des spécialistes pour le retrait et l'élimination de l'amiante.** Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au **chapitre 13, «Infrastructures»**, et au **chapitre 16, «Substances dangereuses»**.
- **Les travailleurs peuvent être exposés à des niveaux sonores élevés provenant des tracteurs, des tronçonneuses et d'autres équipements** (par exemple la tuyauterie des machines de traite), **qui atteignent souvent 90 à 100 dB (chapitre 8, «Gestion de la santé»)**.

Les élevages peuvent attirer des animaux sauvages comme les loups et les renards. **L'installation de clôtures ou le recours à des chiens de garde sont généralement des mesures suffisantes.** Différents types de clôtures sont présentés au **chapitre 13, «Infrastructures»**. Les chiens de garde doivent être dressés de manière appropriée en fonction du bétail qu'ils gardent.

19.14. Les animaux et le public

Si votre exploitation accueille des touristes, des écoles ou des clients, vous devez être conscient que des dangers qui vous semblent tout à fait évidents ne le sont peut-être pas du tout pour ces personnes (par exemple le comportement ou les réactions des animaux). Vous ne devez **jamais laisser des visiteurs seuls** et vous devez **leur donner des instructions claires** concernant les dangers possibles, les zones soumises à restriction et le comportement sûr à adopter. **Ne les autorisez pas à entrer dans les enclos des animaux, à les toucher, à les caresser ou à les nourrir eux-mêmes (chapitre 12, «Visiteurs et tiers»)**.



Étude de cas

Dans un élevage porcin, un jeune travailleur essaie de vacciner un animal imposant. Il tient l'animal entre ses jambes, l'empoigne de la main gauche pour l'empêcher de bouger et tente de lui injecter le vaccin de la main droite. L'animal fait un mouvement brusque et le travailleur s'injecte le vaccin dans la jambe. Il est immédiatement transféré à l'hôpital pour recevoir un traitement.



Qu'aurait dû faire l'agriculteur?

Il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- les travailleurs peuvent s'injecter le vaccin accidentellement en cas de mouvement brusque d'un animal;
- les travailleurs peuvent être attaqués par un animal agité;
- les travailleurs peuvent se blesser en cas de mouvement brusque d'un animal.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- les mouvements brusques d'un animal lorsqu'il a mal ou a peur;
- le comportement imprévisible d'un animal lorsqu'il a mal ou a peur;
- le manque d'expérience des travailleurs;
- la taille et le poids de l'animal;
- les effets secondaires des vaccins injectés chez les humains.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessure, choc anaphylactique, décès.

Qu'aurait dû faire l'agriculteur pour réduire les risques s'il avait évalué la situation au préalable?

L'agriculteur aurait dû:

- demander à un vétérinaire de vacciner l'animal;
- mettre en place des structures bâties à cette fin pour confiner l'animal et limiter les mouvements;
- former ses travailleurs;
- équiper ses travailleurs de combinaisons pour les protéger des injections accidentelles.



CHAPITRE 20

Serres

Les serres constituent une méthode de culture très appréciée puisqu'elles permettent aux agriculteurs de cultiver des produits toute l'année, indépendamment des conditions météorologiques.

Les serres sont utilisées pour cultiver des légumes, des fruits de plantes basses, des fleurs, ainsi que des plantes rares et exotiques.

20.1.

Les dangers liés aux serres

Travailler dans une serre comporte des risques liés:

- au matériel;
- aux conditions ambiantes extrêmes;
- à la manutention manuelle,
- aux pesticides;
- au travail en hauteur.



Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Dangers liés aux serres
- Dangers liés au matériel
- Conditions de travail dans les serres
- Systèmes de conditionnement d'air
- Manutention manuelle et tensions musculaires
- Réduction des risques musculo-squelettiques
- Pesticides et engrais
- Activités d'entretien des serres
- Points supplémentaires à prendre en considération
- Étude de cas

202. Les dangers liés au matériel

Les serres sont notamment constituées de structures vitrées ou en plastique.

Elles peuvent représenter différents dangers en fonction du matériel utilisé pour leur construction:

- la suffocation due à l'effondrement de la couverture en plastique;
- des blessures (coupures et lacérations) dues à des bris de verre;
- le contact avec des pièces métalliques corrodées/rouillées;
- la propagation d'un incendie en raison de matériels inflammables.



203. Les conditions de travail dans les serres

Lorsque vous travaillez dans une serre, vos travailleurs et vous-même évoluez dans un **espace «clos»** dans lequel des facteurs ambiants comme la température, l'humidité, la qualité et la quantité d'air, ainsi que la concentration de poussière, peuvent influencer votre capacité à travailler efficacement en toute sécurité.

La combinaison d'une température élevée à un taux élevé d'humidité peut créer un **environnement de travail** extrêmement **inconfortable** qui peut provoquer des coups de chaleur, des problèmes respiratoires, de la fatigue et une perte de connaissance. Buvez beaucoup, notamment de l'eau fraîche, choisissez les moments de la journée les plus doux pour travailler et utilisez des systèmes d'aération et de refroidissement pour limiter tout effet nocif.

De telles conditions de travail combinées à l'**utilisation de pesticides et d'engrais** peuvent augmenter les risques de dommages et leur gravité. Choisissez les pesticides avec précaution, utilisez des équipements de protection individuelle appropriés (protection pour la bouche, le nez et les yeux) et portez des vêtements adéquats. N'utilisez les pesticides qu'aux fins, et dans les conditions, préconisées par le fabricant.

204. Les systèmes de conditionnement d'air

Dans les serres, l'air est contrôlé mécaniquement en utilisant **des sources de chaleur artificielles, des ventilateurs et des systèmes de ventilation, des mécanismes d'ombrage et de refroidissement, ainsi que du matériel d'humidification et de climatisation**. Si l'usage de ces systèmes limite votre exposition aux dangers liés au milieu, il peut vous exposer à des **dangers électriques et mécaniques, sonores et biologiques** (bactérie *Legionella*).

Gardez toujours à l'esprit que vous devez peser les avantages et les inconvénients des systèmes de conditionnement d'air et les concevoir en conséquence.

La **bactérie Legionella, qui se développe** dans une eau dont la température varie entre 25 et 45 °C, peut être mortelle si elle est inhalée. Vous pouvez inhaler des gouttelettes d'eau si vous vous tenez à proximité d'un pulvérisateur d'eau ou d'un système de refroidissement utilisé pour rafraîchir les fleurs ou les légumes (**chapitre 13, «Infrastructures»**).



205. La manutention manuelle et les tensions musculaires

Travailler dans une serre est un travail répétitif et épuisant qui doit être réalisé tout au long de l'année dans un environnement artificiel et qui exige souvent d'adopter des postures difficiles. Cela peut entraîner:

- des lésions résultant de l'exécution de gestes répétitifs (RSI) au niveau des bras, des poignets et des mains;
- des troubles musculo-squelettiques (des foulures et des tensions).

Cela suppose également de nombreuses activités manuelles répétitives comme:

- le remplissage de conteneurs avec de la terre;
- l'ensemencement;
- la fertilisation;
- la taille et l'éclaircissage des plantes;
- l'application d'agents de fumigation ou de pesticides;
- le ramassage, la mise en lots et le conditionnement;
- le transport de plantes ou de produits en dehors de la serre.



206. Comment réduire les risques musculo-squelettiques?



Adapter les sièges pour les travailleurs.

- Automatisez autant d'activités que possible.
- Limitez au minimum les tâches de manutention manuelle.
- Adaptez le siège aux tâches.
- Planifiez la rotation des tâches.
- Prévoyez des pauses fréquentes.
- Utilisez des outils adaptés et ergonomiques, surveillez les effets sur la santé.
- Formez la main-d'œuvre aux activités de manutention manuelle, en particulier au levage de charges.
- Organisez le travail de sorte que les travailleurs n'aient généralement à soulever des charges qu'entre la hauteur de la taille et celle des épaules.

207. Les pesticides et les engrais

Les dangers liés aux pesticides et aux engrais (**chapitre 16, «Substances dangereuses»**) peuvent être plus graves dans une serre. Le fait que ces produits sont utilisés dans des espaces clos avec des niveaux élevés de température et d'humidité rend leur utilisation potentiellement plus nocive, pouvant provoquer des irritations oculaires, des brûlures cutanées et des problèmes respiratoires.

Consultez les instructions du fabricant avant d'utiliser ces produits et mettez en place les mesures de contrôle recommandées:

- limitez l'accès à la serre après l'application de pesticides ou d'engrais et prévoyez une période suffisante avant d'en autoriser à nouveau l'accès;
- gardez les fiches de données de sécurité à disposition à tout moment;
- contactez votre fournisseur régulièrement et demandez à être tenu informé d'éventuels produits plus sûrs;

- le cas échéant, utilisez un appareil automatique pour l'application de pesticides au lieu d'un équipement pour l'application manuelle, ce qui réduira l'exposition aux substances chimiques.

Envisagez la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, une approche écologique de la lutte contre les nuisibles. Les programmes de lutte intégrée ont pour but de s'attaquer aux dommages causés par les nuisibles avec les moyens les plus économiques et en limitant au maximum les risques pour les personnes, les biens et l'environnement. La lutte intégrée se déroule principalement en trois phases: l'identification et la surveillance, la prévention, l'intervention et le contrôle.

Utilisez les pesticides fabriqués à partir de sources naturelles plutôt que chimiques.



208. Les activités d'entretien des serres

Dans les serres, les activités les plus dangereuses sont celles liées aux travaux de construction et d'entretien, qui concernent principalement les travaux sur toitures, ainsi que les travaux électriques et mécaniques.

- En ce qui concerne les **travaux sur toitures**, assurez-vous d'abord que votre serre est équipée de l'infrastructure de sécurité nécessaire, comme une passerelle et des points d'ancrage sur le toit. Vous devez ensuite envisager la méthode la plus sûre pour mener à bien les travaux spécifiques concernés: utilisez un échafaudage plutôt qu'une échelle.
- Ne travaillez jamais seul si vous utilisez un harnais: si vous tombez et restez suspendu, sans aide immédiate, vous pouvez mourir après 20 à 30 minutes.
- Si une tâche est trop difficile ou compliquée, demandez conseil à un expert ou sous-traitez l'activité auprès des professionnels.
- Pendant les travaux sur toitures, assurez-vous de ne pas toucher des lignes électriques aériennes.

Vous devez être formé et disposer des compétences nécessaires pour réaliser les travaux électriques ou mécaniques. Si ce n'est pas le cas, ne vous fiez pas uniquement à votre expérience. **Faites appel à une personne qualifiée pour ce travail.**

209. Les points supplémentaires à prendre en considération

- Portez des **chaussures fermées** dans la serre pour éviter d'être coupé par des bris de verre. Ne ramassez pas le verre cassé à mains nues.
- Maintenez la serre **en ordre** pour éviter de glisser, de trébucher et de chuter.
- Prévoyez un éclairage suffisant.
- Organisez la **lutte contre les nuisibles**.
- Prévoyez des **dispositions d'urgence**, y compris des sorties alternatives et du matériel de lutte contre les incendies.
- Si vous utilisez des moteurs à combustion dans la serre, vérifiez le **niveau de monoxyde de carbone** dans l'air et assurez-vous que l'espace est suffisamment aéré.
- En cas de **vent violent**, évitez de travailler dans la serre pour éviter toute blessure due à des bris de verre.



Étude de cas

Le fils aîné d'un agriculteur, âgé de 18 ans, est venu aider son père à effectuer des travaux sur le toit de leur serre avant de se rendre à un match de football. Les travaux consistent à remplacer le revêtement en nylon avant l'hiver. Le fils monte travailler sur le toit en sandalettes, son pied glisse et il tombe. Il souffre d'un grave traumatisme de la moelle épinière et est handicapé à vie.



Qu'auraient dû faire l'agriculteur et son fils?

Ils auraient dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- chutes de hauteur;
- chutes d'objets.



Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée pour les deux, étant donné:

- l'absence de déclaration de méthode de travail en sécurité;
- l'absence de formation et d'expérience;
- l'absence d'équipement adapté;
- les chaussures inadaptées;
- l'anticipation du match de football.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- blessures, handicap à vie, commotion, coma, décès.

S'ils avaient évalué le travail, qu'auraient-ils dû faire pour réduire les risques?

Ils auraient dû:

- faire appel à un professionnel pour se charger du travail;
- utiliser un échafaudage, une plateforme élévatrice mobile;
- utiliser un système d'échelle approprié, une structure spécialement adaptée;
- porter des chaussures de sécurité adaptée, un harnais et une ceinture à outils.

CHAPITRE 21

Sylviculture

La sylviculture peut être une activité dangereuse, surtout lorsque des travailleurs indépendants ou occasionnels sont employés plutôt que des contractants professionnels à temps plein.

Si la sylviculture est votre moyen de subsistance, ni vos travailleurs ni vous-même ne pouvez vous permettre de manquer un jour de travail à cause de blessures mineures.

Vous devriez vous assurer que les personnes qui travaillent avec vous et pour vous sont formées et compétentes pour ce travail. Rappelez-leur que leur négligence peut nuire à leur sécurité, à celle de leurs collègues, voire à celle de tiers (public).



21.1. La planification

La planification des opérations est l'un des facteurs les plus importants pour créer des conditions de travail sûres et saines dans les activités sylvicoles.

Le responsable du site doit s'assurer que:

- les **personnes** travaillant avec lui et pour lui sont **compétentes, responsables et raisonnables** et sont conscientes que leur négligence peut nuire à leur propre sécurité et à celle de leurs collègues;
- des **chefs d'équipe compétents** sont désignés pour superviser le travail. Si plusieurs contractants sont chargés des activités, le responsable du site doit établir clairement les relations hiérarchiques, les obligations et les responsabilités de chacun;
- **des dispositions sont prises pour prévoir des systèmes de transport et de communication appropriés** pour les travailleurs;
- le cas échéant, des dispositions sont prises pour prévoir des installations d'hébergement appropriées pour les travailleurs;
- **des machines, du matériel, des outils et des équipements de protection individuelle (EPI) sont disponibles et en bon état.** Il convient de prendre des dispositions pour le ravitaillement en carburant, le maintien de la sécurité et le transport, et, en cas d'utilisation d'armes à feu, celles-ci doivent disposer d'une licence adéquate et être utilisées et conservées de manière sûre;
- **les travaux sont planifiés;**
- **les membres de l'équipe connaissent la faune et la flore locale, y compris les animaux, les insectes et les reptiles** qu'ils pourraient rencontrer, et ils savent reconnaître les espèces dangereuses et comment réagir ou les éviter. Les infections et les maladies transmises par les animaux de la forêt varient d'une région à l'autre. Certaines ont peu de symptômes et sont difficiles à déceler, ce qui implique un plus grand risque de contamination des travailleurs. Certaines infections et maladies peuvent se révéler mortelles;
- **des plans d'urgence sont mis en place et les travailleurs en sont informés;**
- **les travailleurs sont formés** à la conduite tout-terrain et à la sécurité des véhicules, aux procédures en cas d'incendie, aux dangers en rapport avec leurs activités, à l'utilisation des machines, à l'abattage d'arbres, à la manutention manuelle et au chargement.

Le présent chapitre aborde les aspects suivants:

- Planification
- Gestion des ressources humaines
- Plantation d'arbres
- Campement
- Entretien des forêts
- Exploitation du bois
- Arbres à demi tombés, glissements d'arbres
- Transport du bois
- Tronçonneuse
- Signaux gestuels
- Câbles et matériel d'ascension
- Dispositions de premiers secours et d'urgence
- Feux de forêt
- Étude de cas



21.2. La gestion des ressources humaines

Les ressources humaines sont le facteur le plus précieux et le plus délicat de l'activité sylvicole. Les travailleurs sont exposés à des situations extrêmes et à des pressions physiques et psychologiques peu communes.

La fatigue et le surmenage **sont le résultat de journées de travail trop longues, de trajets longs entre le domicile et le lieu de travail, du campement sur le site et de cadences de travail élevées** (la plupart des travailleurs étant rémunérés à la pièce). En raison des **contraintes temporelles**, les activités sont réalisées avec précipitation et sans la sécurité nécessaire. Les **travailleurs fatigués** peuvent souffrir de léthargie, de faiblesses, d'épuisement, d'anémie du sportif ou du syndrome d'épuisement surrénal.

Les **jeunes travailleurs** et les **travailleurs plus âgés** sont particulièrement vulnérables: les premiers, en raison de leur manque d'expérience et du fait qu'ils surestiment leurs capacités, et les seconds, en raison de problèmes liés à leur âge et à leur état de fatigue.

Les travailleurs sont vulnérables notamment aux **coups de chaleur**, aux **coups de soleil**, à la **déshydratation** et à l'**exposition à des conditions météorologiques extrêmes**.

21.3. La plantation d'arbres

La plantation d'arbres est une activité épuisante et répétitive et est dès lors directement associée à des **problèmes musculo-squelettiques**.

Utilisez des outils à main spécifiquement conçus pour la sylviculture. **Les femmes représentent 10 à 15 % de la main-d'œuvre dans le domaine du boisement**. Si du personnel féminin est employé, des considérations particulières s'imposent (par exemple, prévoir des locaux d'hébergement séparés, tenir compte de la capacité à porter des charges).

Lorsque vous utilisez des outils coupants pour creuser, il est essentiel de porter des **bottes avec des embouts de protection**. Lorsque vous portez des plantes et des outils, **utilisez des ceintures à outils adaptées** pour réduire la pression due à la charge.

Que pouvez-vous faire?

- **Récompensez** vos travailleurs sur la base de critères autres que le rendement (cela peut réduire le rythme de travail, mais aussi les blessures et les accidents).
- **Alternez les tâches** pour soulager les travailleurs, même si cela exige une formation plus approfondie.
- **Planifiez les activités** pour éviter le travail isolé.
- **Encouragez les vaccinations** si les vaccins existent.
- **Fournissez des balises de détresse à votre personnel** si celui-ci travaille de manière isolée; ces dispositifs doivent transmettre un signal au personnel de secours pour détecter les situations d'urgence et mettre en œuvre des plans d'urgence.
- **Adaptez les horaires de travail** et les pauses en fonction des besoins et de la complexité du travail.
- **Instaurez la discipline** et une supervision effective par le chef d'équipe.
- **Formez vos travailleurs à éviter les blessures et les infections**, donnez-leur des instructions sur le port de vêtements adaptés et d'équipements de protection individuelle (par exemple, porter des bottes montant jusqu'au genou pour réduire les risques de **morsures de serpent** ou utiliser des **sprays** ou lotions **répulsifs anti-insectes** pour éviter les piqûres d'insectes).
- Formez vos travailleurs et sensibilisez-les **aux plantes et aux animaux nuisibles**, aux risques associés au travail, aux machines et aux systèmes de travail utilisés.
- **Sachez toujours** où se trouvent vos équipes pour pouvoir les évacuer en cas d'urgence.

Le responsable du site et les chefs d'équipe doivent veiller à être toujours au courant des allergies des membres de l'équipe aux piqûres et aux morsures et de leurs intolérances aux médicaments. Ils doivent conserver le dossier médical des travailleurs sur le site.

Protégez-vous de l'exposition au soleil, de la chaleur et de l'humidité au moyen de chapeaux et de lunettes de soleil, en appliquant de l'écran solaire et en buvant de l'eau régulièrement. En période humide et fraîche, portez des vêtements chauds coupe-vents et imperméables et des chaussures antidérapantes.

21.4. Le campement

Lorsqu'il est nécessaire d'établir un campement et que la législation nationale l'autorise, le **responsable du site** doit prévoir des **locaux d'hébergement adéquats**, des **installations séparées pour les hommes et les femmes**, des **installations sanitaires**, des **moyens de communication**, le **transport à destination et en provenance du site** et des **activités de loisir**.

Les travailleurs souffrent souvent de problèmes **liés au stress** causé par les longues périodes d'isolement loin de leur famille et de leurs amis, par le manque de vie privée et par l'absence de confort.

Une bonne organisation du campement et des installations adéquates réduisent le stress des travailleurs. Il convient d'indiquer aux travailleurs si l'eau de la rivière est potable et si les fruits des arbres sont comestibles. Informez les membres de l'équipe **des zones de chasse et de toute restriction existante**.

Établissez des zones de protection contre les incendies autour des campements et assurez-vous que tous les travailleurs comprennent les risques que représentent les feux de forêt.

Dans les zones où **le risque de foudroiement est élevé**, indiquez aux travailleurs quelles sont les mesures à prendre pour l'éviter.

En cas de **conditions météorologiques extrêmes**, il convient de **suspendre les activités** et de prévoir un abri adapté pour les travailleurs (**chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»**).

21.5. L'entretien des forêts

Lutter contre les maladies végétales suppose d'utiliser des pesticides, qui entraînent des risques liés aux substances chimiques. Établissez un protocole de sécurité et organisez votre travail en fonction (**chapitre 5, «Planification»**). Portez des équipements de protection individuelle adaptés, y compris une protection des yeux, du nez et de la bouche au moment de la pulvérisation et des gants adaptés lorsque vous manipulez des produits chimiques ou des plantes récemment pulvérisées. Il est recommandé de procéder à la pulvérisation durant les heures les plus fraîches de la journée, les EPI pouvant causer une transpiration excessive.

21.6. L'exploitation du bois

L'exploitation du bois est sans aucun doute l'activité la plus dangereuse de l'industrie sylvicole. Elle suppose l'abattage, l'écimage et l'ébranchage, l'écorçage, le déplacement de grumes vers un site accessible et leur empilement à des fins de stockage temporaire et, enfin, leur chargement sur des véhicules de transport. L'utilisation de machines sylvicoles modernes pour la récolte a considérablement réduit la fréquence des accidents mortels et graves dans l'exploitation du bois en sylviculture.

La récolte du bois suppose l'utilisation de machines mobiles lourdes qui doivent être équipées de structures de protection contre le retournement et de structures de protection contre les chutes d'objets. La formation des opérateurs et la mise en place de zones d'exclusion autour de ces machines sont essentielles pour la sécurité.

21.7. Les arbres à demi tombés, les glissements d'arbres

Après une tempête, seuls des travailleurs formés devraient être autorisés à travailler, car les conditions de travail peuvent être dangereuses en raison des branches cassées, d'arbres à demi déracinés et d'arbres qui roulent et glissent. Les arbres à demi déracinés peuvent être enlevés de manière sûre en utilisant des crochets pivotants et des treuils sécurisés — la «conduite» n'est pas une méthode sûre pour abattre ces arbres. L'équipement à terre pour le débusquage ne doit pas être utilisé sur des pentes de plus de 15 degrés. Les opérations de débusquage doivent être suspendues par temps exceptionnellement humide.



21.8. Le transport du bois

Lorsque les grumes sont empilées dans la zone de chargement, elles doivent être sécurisées pour empêcher les glissements et les roulements. Le chargement du bois en vue de son transport est une activité associée à des troubles musculo-squelettiques et à de la fatigue. **Les appareils de levage** (par exemple les grues et les grues sur porteurs) **et leurs accessoires de levage** (par exemple des câbles et des chaînes) **doivent faire l'objet de contrôles périodiques.**



Dans les pays du sud, des animaux comme les chevaux ou les mulets sont souvent utilisés pour transporter les grumes de lieux inaccessibles vers les zones de chargement. Faites preuve de prudence lorsque vous utilisez des plateformes de chargement de véhicules.

21.9. La tronçonneuse

La tronçonneuse est considérée comme la machine la plus dangereuse de l'industrie sylvicole. Le **recul** de la tronçonneuse est à l'origine de nombreuses blessures dans ce secteur. D'autres machines à l'origine d'accidents sont les déchiqueteuses et les fendeuses de bûches. Des machines mal conçues et l'absence de **dispositifs de protection** ou de **dispositifs de contrôle de la sécurité** accroissent le risque de blessures liées aux machines.

Les accidents dus aux tronçonneuses sont associés:

- à un manque de formation;
- au recul;
- à des tensions musculaires;
- à des coups de chaînes;
- à un moteur chaud;
- au carburant;
- au bruit et aux vibrations;
- aux débris et à la poussière;
- au monoxyde de carbone/aux fumées;
- à l'absence d'EPI adéquats.



Prenez des précautions:

- 1) assistez à une formation sur l'utilisation sécurisée des tronçonneuses et n'autorisez que des personnes compétentes et formées à utiliser la tronçonneuse;
- 2) choisissez une tronçonneuse adaptée à vos besoins en vous assurant que la longueur du guide-chaîne correspond au type de travail que vous comptez réaliser;
- 3) choisissez une tronçonneuse à faible vibration pour éviter que les **vibrations** se répercutent dans les bras;
- 4) vérifiez que la tronçonneuse est équilibrée;
- 5) lisez le manuel d'utilisation;
- 6) organisez des formations de remise à niveau pour les travailleurs sur les moyens d'éviter le recul et assurez-vous que votre tronçonneuse a un faible recul ou dispose d'une chaîne de sécurité;
- 7) vérifiez que la tronçonneuse est éteinte lorsque vous la ravitaillez en carburant ou la lubrifiez;
- 8) conservez un extincteur à proximité;
- 9) pendant le ravitaillement en carburant et la lubrification, portez des gants pour éviter tout contact avec la peau;
- 10) démarrez la tronçonneuse à terre;
- 11) assurez-vous que la chaîne est propre;
- 12) utilisez des EPI appropriés, y compris des protège-oreilles munis de bouchons d'oreilles, des bottes de sécurité, des lunettes de sécurité, des gants et des guêtres ou un pantalon de protection contre les coupures;
- 13) ne manœuvrez jamais une tronçonneuse à une hauteur supérieure à celle des épaules;
- 14) tenez toujours la tronçonneuse à deux mains.



Vérifiez votre tronçonneuse pour vous assurer qu'elle est munie:

- ✓ d'un **dispositif d'insonorisation** pour réduire le bruit et détourner les gaz d'échappement de l'opérateur;
- ✓ d'un **pare-étincelles** pour capturer les étincelles dans les gaz d'échappement;
- ✓ d'un **attrape-chaîne** pour retenir la chaîne en cas de bris et éviter qu'elle ne vienne frapper l'opérateur;
- ✓ d'un **interrupteur** pour éteindre rapidement la tronçonneuse avec le pouce tout en tenant la poignée arrière de la main droite;
- ✓ d'une **mitaine** pour que votre main gauche ne glisse pas de la poignée avant;
- ✓ d'un **frein de chaîne** pour arrêter la chaîne en cas de recul;
- ✓ d'un **verrouillage de l'accélérateur** pour vous assurer que l'accélérateur fonctionne uniquement lorsque la poignée arrière est maintenue de manière sûre;
- ✓ de **supports antivibratoires** pour réduire les vibrations ressenties dans les mains de l'opérateur;
- ✓ d'un **dispositif arrière de protection des mains** pour protéger la main droite des débris et des chaînes cassées.



Les personnes utilisant une tronçonneuse devraient porter les EPI et les accessoires suivants:

- un casque de haute visibilité;
- une visière ou des lunettes de sécurité;
- des protège-oreilles et des bouchons d'oreilles pour atténuer le bruit;
- une chemise, un gilet ou un autre vêtement de haute visibilité;
- des guêtres ou un pantalon résistant aux coupures de tronçonneuses;
- des bottes de sécurité munies d'un embout en acier;
- une ceinture à outils et une trousse de pièces de rechange contenant tous les outils et composants appropriés.

21.10. Les signaux gestuels

Des signaux gestuels pour les opérations d'abattage et de chargement doivent être convenus avant le démarrage des travaux, même si les signes à utiliser sont universels. Il convient également de déterminer qui sera le signaleur. Ce dernier doit se placer à un endroit sûr clairement visible pour l'opérateur. Les gestes ne doivent être faits que lorsque leur signification est claire (**chapitre 17, «Signalisation»**). L'abattage exige souvent l'utilisation de signaux gestuels.



Lors de l'abattage, contrôlez la direction de chute de l'arbre au moyen d'une séquence spéciale et la configuration des coupes.

21.11. Les câbles et le matériel d'ascension

Les câbles et le matériel d'ascension **utilisés pour hisser les personnes doivent être certifiés** par une autorité compétente indépendante à intervalles réguliers conformément à la législation nationale. En outre, ils doivent faire l'objet d'une inspection visuelle **avant toute utilisation** et à la suite de réparations importantes.

21.12. Les dispositions de premiers secours et d'urgence

Le responsable du site et le chef d'équipe doivent savoir où se trouve l'**établissement médical le plus proche** disposant d'antidotes et d'antisérum pour éviter les chocs anaphylactiques et l'empoisonnement.

Il est essentiel de disposer d'une trousse de premiers secours contenant des antibiotiques, des antihistaminiques, ainsi que des vaccins préventifs et de traitement (tétanos).

Les secouristes doivent être formés pour identifier et traiter les maladies, les pathologies et les blessures **liées à la flore, à la faune et aux aspects caractéristiques du site**. Il convient de tenir un registre des traitements administrés.

Il y a lieu de prévoir les situations d'urgence, de fournir le matériel nécessaire, de former le personnel à plusieurs scénarios possibles et d'organiser des exercices d'urgence, y compris, le cas échéant, un sauvetage par hélicoptère. Il convient d'établir les **modalités d'évacuation**, en particulier lorsque l'accès aux véhicules est limité. Un véhicule de transport d'urgence **équipé d'une radio par satellite** doit être à disposition (**chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»**).

21.13. Les feux de forêt

Les **feux de forêt** sont une situation d'urgence **fréquente** dans la sylviculture. **Plus de 90 % des feux de forêt sont dus à des facteurs humains.**

La cigarette, les fuites de carburant, les véhicules, les outils à main et les campements en forêt sont les causes habituelles. Les feux de forêt sont extrêmement dangereux en raison de l'abondance de matériel inflammable, des sautes de vent et des terrains inaccessibles. Ils sont imprévisibles: ils montent, se propagent rapidement et suivent la direction du vent.

Les feux de forêt entraînent souvent de graves blessures ou la mort et des dommages massifs pour la sylviculture. **Ils causent des brûlures, l'asphyxie, des problèmes respiratoires et des irritations oculaires.**

Si le feu est repéré suffisamment tôt, il peut être éteint plus facilement et de manière plus sûre.

Parmi les dangers liés à la lutte contre les incendies figurent un rayonnement thermique excessif et une mauvaise visibilité due à la fumée et à la poussière. Il peut être difficile pour les sapeurs-pompiers d'obtenir le matériel nécessaire et de secourir les personnes blessées.

Étude de cas

Un travailleur sylvicole ayant quinze ans d'expérience a été désigné chef d'équipe à la tête d'une équipe de neuf travailleurs sylvicoles employés par une coopérative sylvicole locale. Il coupe du bois avec sa tronçonneuse lorsque la chaîne vient heurter un rocher sur le sol, fait un mouvement de recul et entaille son genou. Il a beaucoup de chance de n'avoir qu'une profonde cicatrice.



Qu'aurait-il dû faire?

Avant d'utiliser la tronçonneuse, il aurait dû procéder à une simple évaluation des risques afin de déterminer:

Quels sont les problèmes susceptibles de survenir?

- des coupures dues à un contact avec la tronçonneuse lorsque celle-ci est en fonctionnement;
- des blessures dues au recul de la tronçonneuse;
- des blessures dues à des objets entrant en contact avec la chaîne en mouvement.

Quelle est la probabilité qu'un tel incident se produise?

Élevée, étant donné:

- le mouvement soudain de la tronçonneuse;
- le terrain rocailleux;
- la force du recul.

Quelles sont les conséquences possibles (gravité)?

- coupures, blessures, amputation.

Qu'aurait dû faire le travailleur sylvicole pour réduire le risque?

Le travailleur sylvicole aurait dû:

- s'assurer qu'il était bien formé et compétent pour le travail à réaliser;
- faire attention à ce que la chaîne ne touche pas le sol, des rochers ou d'autres objets;
- porter des bottes et un pantalon de protection contre les coupures.

ANNEXE 1.1

Glossaire

[↑ Retour au chapitre 1](#)

Terme	Explication
Accident	Événement indésirable entraînant la mort, une maladie, des blessures, des dégâts ou d'autres pertes (British Standards Institute)
Danger	Toute situation, substance, activité, tout événement ou environnement susceptible d'entraîner des blessures ou des maladies (OHSAS 18001:2007)
dB	Décibel
DDR	Dispositif différentiel résiduel
EPI	Équipement de protection individuelle
FDS	Fiche de données de sécurité
FOPS	Structure de protection contre les chutes d'objets
Incident	Événement donnant lieu à un accident ou susceptible de conduire à un accident
Lutte intégrée	Lutte intégrée contre les organismes nuisibles
PDF	Prise de force
Personne compétente	Personne disposant des connaissances, des compétences, de la vigilance et de l'attitude nécessaires pour entreprendre une tâche (British Standards Institute)
ROPS	Structure de protection contre le retournement
RSI	Lésions résultant de l'exécution de gestes répétitifs
Santé au travail	Fait de promouvoir et de maintenir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans toutes les professions (Organisation internationale du travail/ Organisation mondiale de la santé)
Sécurité	Absence de risque inacceptable de dommage (British Standards Institute)
TMS	Troubles musculo-squelettiques pouvant toucher les muscles, les articulations, les tendons, les ligaments et les nerfs (Organisation internationale du travail)
Urgence	Problème, événement ou incident menaçant le fonctionnement d'une entreprise, son personnel et ses actifs
VTT	Véhicule tout-terrain

ANNEXE 1.2

Références

↑ Retour au chapitre 1

- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Common errors in the risk assessment process*, E-FACTS 32.
- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Workplace exposure to vibration in Europe: an expert review*, Luxembourg, 2008.
- Animal Sciences Group, *Hazard identification and characterization of welfare aspects during transport of farm animals*, Lelystad, Pays-Bas, 2008.
- Ayers, P. D., *General Tractor Safety*, fiche technique n° 5.016, Colorado State University Colorado, États-Unis, 2010.
- Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales, unité D.5, *Manuel d'orientation sur le stress lié au travail*, Luxembourg, 2002.
- Commission européenne, Eurostat, *Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2007, module ad hoc sur les accidents au travail et les problèmes de santé liés au travail*, Luxembourg, 2009.
- Commission européenne, Eurostat, *Work and health in the EU — A statistical portrait*, Luxembourg, 2004.
- Commission européenne, Eurostat, Pocketbooks, *Forestry statistics*, Luxembourg, 2007.
- Danish Agriculture and Danish Agricultural Council, *Agriculture in Denmark: Facts and Figures 2008*, Danemark, 2008.
- Gyldendal Akademisk, *Loi n° 62 du 17 juin 2005 relative à l'environnement de travail, à la durée du travail et à la protection de l'emploi (loi sur l'environnement de travail)*, Oslo, Norvège, 2005.
- Health and Safety Authority, *Cattle Handling in Marts and Lairages*, Dublin, Irlande, 2010.
- Health and Safety Authority, *Code of Practice for Preventing Injury and Occupational Ill Health in Agriculture*, Dublin, Irlande, 2006.
- Health and Safety Authority, *Farm Safety Code of Practice Risk Assessment Document*, Dublin, Irlande, 2006.
- Health and Safety Authority, *Guidance on the Safe Handling of Livestock at Marts and Lairages*, Dublin, Irlande, 2010.
- Health and Safety Authority, *The Essential Health and Safety Guide for Horticulture*, Dublin, Irlande, 2005.
- Health and Safety Authority, *Tractor Safety and You*, Dublin, Irlande, 2010.
- Health and Safety Executive, *Avoiding ill health at open farms — Advice to Farmers*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 2000.
- Health and Safety Executive, *Controlling grain dust on farms*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 1996.
- Health and Safety Executive, *COSHH: A brief guide to the Regulations*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 2005.
- Health and Safety Executive, *Deer Farming*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 1996.
- Health and Safety Executive, *Fatal traction*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 2001.
- Health and Safety Executive, *Farmwise*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 1999.
- Health and Safety Executive, *LOLER: How the Regulations apply to agriculture*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 1998.
- Health and Safety Executive, *Manual handling solutions for farms*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 2006.
- Health and Safety Executive, *No second chances*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 1996.
- Health and Safety Executive, *Power take-offs and power take-off drive shafts*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 1997.
- Health and Safety Executive, *Safe cattle handling equipment*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 2008.
- Health and Safety Executive, *Shock horror*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 2003.
- Health and Safety Executive, *Tractor action*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 2003.
- Health and Safety Executive, *Why fall for it?*, Suffolk, Crown, Royaume-Uni, 2007.
- Jokiluoma, H., et Tapola, H., *Forest worker safety and health in Finland* (<http://www.fao.org/docrep/v1500E/v1500e0c.htm>).
- Jürgens, W. W., Mohr, D., et Skoruppa, H., *Health Risk in Agriculture in Germany*, présenté par M. Detlev Mohr lors de la conférence internationale «Environmental, Occupational Health and Safety in Agriculture on the Boundary of Two Millennia», Kiev, 7-11 septembre 1998.
- Laperche, Blandine, *CSR — Best Practices of France*, Dunkerque, France.
- Organisation internationale du travail, *Santé, sécurité et environnement: une série de manuels d'éducation des syndicats pour les travailleurs agricoles*, Genève, Suisse, 2004.
- Ridley, J. (éd.), BSc, CEng, MIMechE FIOSH DMS, *Safety at Work*, 2^e édition, 2001.
- SAC, *Recommendations for the design of new, safe and efficient cattle handling systems*, Édimbourg, Royaume-Uni, 2004.

Tye et Pearson (1974/75), «Accident investigation and reporting» (<http://home.freeuk.net/mike.everley/download/ac.pdf>).

United States Department of Labour, OSHA, *E-tool Youth in Agriculture* (<http://www.osha.gov/SLTC/youth/agriculture/index.html>).

Vaughan-Jones, H., et Barham, L., *Healthy Work Challenges and Opportunities to 2030*, Bupa London, Royaume-Uni, 2009.

ANNEXE 2.1

Organismes nationaux responsables de la santé et de la sécurité

[↑ Retour au chapitre 1](#)
[↑ Retour au chapitre 2](#)

BELGIQUE	Service public fédéral Emploi, travail et concertation sociale	http://www.meta.fgov.be http://www.emploi.belgique.be	Direction générale Contrôle du bien-être au travail Rue Ernest Blerot 1 1070 Bruxelles BELGIQUE
BULGARIE	Glavna inspekcija po truda	http://www.gli.government.bg/bg/en/	General Labour Inspectorate Executive Agency bul. Dondukov 3 1000 Sofia BULGARIE
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Státní úřad inspekce práce	http://www.suip.cz/	Horní náměstí 103/2 7461 01 Opava RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DANEMARK	Arbejdstilsynet	http://arbejdstilsynet.dk/da/	Landskronagade 33 2100 København Ø DANEMARK
ALLEMAGNE	Bundesministerium für Arbeit und Soziales	http://www.bmas.de/DE/Startseite/start.html	Wilhelmstraße 49 10117 Berlin ALLEMAGNE
ESTONIE	Labour Inspectorate of Estonia	http://www.ti.ee/	Töönspetsioon Gonsiori 29 10147 Tallinn ESTONIE
IRLANDE	Health and Safety Authority	http://www.hsa.ie/eng/	The Metropolitan Building James Joyce Street Dublin 1 IRLANDE
GRÈCE	SEPE — Labour Inspectorate	http://www.ypakp.gr/	Lolkou and Argonafton 2 380 01 Volos GRÈCE
ESPAGNE	Ministerio de Empleo y Seguridad social	http://www.mtin.es/itss/web/index.html (Labour Inspectorate) http://www.mtin.es/ (Ministry of Labour)	Inspección de Trabajo Dirección General de la Inspección de Trabajo y Seguridad Social C/Agustín de Bethencourt, 4 28071 Madrid ESPAGNE
FRANCE	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social	http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/	Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement 39-43 Quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 FRANCE
ITALIE	Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali	http://www.lavoro.gov.it	Via Cesare de Lollis 12 00185 Roma RM ITALIE

CHYPRE	Department of Labour Inspection	http://www.mlsi.gov.cy	Apelli Street 2 1493 Nicosia CHYPRE
LETTONIE	State Labour Inspectorate	http://www.vdi.gov.lv	Kr. Valdemara Street 38 k-1 Riga, LV-1010 LETTONIE
LITUANIE	State Labour Inspectorate of the Republic of Lithuania	http://www.vdi.lt/	Algirdo str. 19 LT-03607 Vilnius LITUANIE
LUXEMBOURG	Inspection du travail et des mines	http://www.itm.lu/	Boîte postale 27 2010 Luxembourg LUXEMBOURG 3, rue des Primeurs 2361 Strassen LUXEMBOURG
HONGRIE	Hungarian Labour Inspectorate	http://www.ommf.gov.hu	Budapest Margit krt. 85. 1024 HONGRIE Budapest Pf. 639. 62 1399 HONGRIE
MALTE	Occupational Health and Safety Authority	http://www.ohsa.org.mt/	17, Edgar Ferro Street Pietà PTA 1533 MALTE
PAYS-BAS	Dutch Labour Inspectorate	http://www.arbeidsinspectie.nl/	Postbox 90801 2509 LV Den Haag PAYS-BAS
AUTRICHE	Bundesministerium für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz	http://www.arbeitsinspektion.gv.at	Stubenring 1 1010 Wien AUTRICHE
POLOGNE	National Labour Inspectorate	http://www.pip.gov.pl	Chief Labour Inspectorate Krucza Street 38/42 00-962 Warszawa POLOGNE
PORTUGAL	ACT — Autoridade Para as Condições do Trabalho	http://www.act.gov.pt/	Av. Casal Ribeiro 18-A 1749-073 Lisboa PORTUGAL
ROUMANIE	Labour Inspection	http://www.inspectmun.ro/	Matei Voievod Street 29 Sector 2 21455 Bucureşti ROUMANIE
SLOVÉNIE	Ministry of Labour, Family and Social Affairs	http://www.id.gov.si/	Parmova 33 SI-1000 Ljubljana SLOVÉNIE
SLOVAQUIE	National Labour Inspectorate	http://www.safework.gov.sk/	Masarykova 10 040 01 Košice SLOVAQUIE
FINLANDE	Ministry of Social Affairs and Health	http://www.stm.fi/sivukartta	Kirkkokatu 14 PO Box 33 FI-00023 Helsinki FINLANDE
SUÈDE	Swedish Work Environment Authority	http://www.av.se/	Lindhagensgatan 133 SE-112 79 Stockholm SUÈDE
ROYAUME-UNI	Health and Safety Executive	http://www.hse.gov.uk/	Redgrave Court Merton Road Bootle Merseyside L20 7HS ROYAUME-UNI

ANNEXE 2.2

Directives européennes en matière de santé et de sécurité

[↑ Retour au chapitre 2](#)

N°	Thème	Titre	Référence
1	Équipements de travail	Directive 89/655/CEE du Conseil du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail	89/655/CEE
2	Équipements de travail	Directive 95/63/CE du Conseil du 5 décembre 1995 modifiant la directive 89/655/CEE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail	95/63/CE
3	Équipements de travail	Directive 2001/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 modifiant la directive 89/655/CEE du Conseil concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail	2001/45/CE
4	Écrans de visualisation	Directive 90/270/CEE du Conseil du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur des équipements à écran de visualisation	90/270/CEE
5	Vibrations	Directive 2002/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations)	2002/44/CE
6	Signalisation	Directive 92/58/CEE du Conseil du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail	92/58/CEE
7	Travailleuses enceintes	Directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail	92/85/CEE
8	Agents physiques	Directive 2006/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (rayonnements optiques artificiels)	2006/25/CE
9	Équipements de protection individuelle	Directive 89/656/CEE du Conseil du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle	86/656/CEE

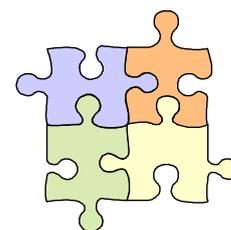
10	Bruit	Directive 2003/10/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 février 2003 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit)	2003/10/CE
11	Industries extractives — forage	Directive 92/91/CEE du 3 novembre 1992 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives par forage	92/91/CEE
12	Industries extractives	Directive 92/104/CEE du Conseil du 3 décembre 1992 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives à ciel ouvert ou souterraines	92/104/CEE
13	Manutention manuelle	Directive 90/269/CEE du Conseil du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs	90/269/CEE
14	Rayonnements ionisants	Directive 96/29/Euratom du Conseil du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants	96/29/ Euratom
15	Santé et sécurité — prescriptions minimales	Directive 89/654/CEE du Conseil du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail	89/654/CEE
16	Santé et sécurité	Directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail	89/391/CEE
17	Navires de pêche — assistance médicale à bord	Directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires	92/29/CEE
18	Navires de pêche	Directive 93/103/CE du Conseil du 23 novembre 1993 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé au travail à bord des navires de pêche	93/103/CE
19	Valeurs limites d'exposition — deuxième liste	Directive 2006/15/CE de la Commission du 7 février 2006 établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE	2006/15/CE
20	Valeurs limites d'exposition — première liste	Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail	2000/39/CE
21	Atmosphères explosives (ATEX)	Directive 1999/92/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1999 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives	1999/92/CE
22	Relation de travail	Directive 91/383/CEE du Conseil du 25 juin 1991 complétant les mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des travailleurs ayant une relation de travail à durée déterminée ou une relation de travail intérimaire	91/383/CEE
23	Champs électromagnétiques	Directive 2008/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 modifiant la directive 2004/40/CE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)	2008/46/CE

24	Champs électromagnétiques	Directive 2004/40/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)	2004/40/CE
25	Chantiers	Directive 92/57/CEE du Conseil du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles	92/57/CEE
26	Agents chimiques, physiques et biologiques	Directive 91/322/CEE de la Commission du 29 mai 1991 relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif par la mise en œuvre de la directive 80/1107/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail	91/322/CEE
27	Agents chimiques	Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail	98/24/CE
28	Agents cancérigènes et mutagènes	Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail	2004/37/CE
29	Agents cancérigènes	Directive 90/394/CEE du Conseil du 28 juin 1990 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes au travail	90/394/CEE
30	Agents biologiques	Directive 2000/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail	2000/54/CE
31	Amiante	Directive 83/477/CEE du Conseil du 19 septembre 1983 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail	83/477/CEE
32	Jeunes au travail	Directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail	94/33/CE

ANNEXE 4.1

Instructions pour la réalisation d'une évaluation des risques

[↑ Retour au chapitre 4](#)



Lorsque vous tentez de repérer les dangers dans le cadre de l'évaluation des risques, examinez en détail les aspects suivants:

Quelle est la source du danger?

- Une situation?
- Une machine ou un équipement?
- Un outil?
- Une substance chimique?
- Autre?

Quel est le danger?

- Une surface glissante?
- Un obstacle?
- Des températures extrêmes?
- Une différence de hauteur?
- Les spécifications (toxique, abrasive, corrosive, inflammable, explosive, mutagène, tératogène, destructrice d'une autre manière)?
- Un mouvement/une inertie?
- Des extrémités/bords coupant(e)s?
- La libération de particules?
- L'énergie dynamique?
- Le poids?
- Une pression élevée/du vide?
- Le bruit?
- Des rayonnements?
- Des émanations?
- Des agents biologiques?

Qui est concerné?

- Les travailleurs?
- Les habitants?
- Les sous-traitants?
- Les visiteurs?
- Les voisins?

Quelles sont les conséquences?

- Dommages à des biens, à des produits et au bétail?
- Blessure et rétablissement complet sans absence?
- Brève absence et rétablissement complet?
- Longue absence et rétablissement complet?
- Invalidité permanente mineure?
- Invalidité permanente importante?
- Invalidité permanente et totale?
- Décès?

Exemples

- La zone de traite
- Un site en désordre
- Des travaux dans les champs en hiver/été
- Des travaux sur toiture
- Des travaux de peinture
- Des mouvements/collisions de véhicules
- Un tournevis/un établi d'atelier
- Le soudage
- Un arbre à demi déraciné
- Une boîte ou une corbeille de fruits
- L'emmagasinage de gaz
- Une tronçonneuse
- Des mouvements de véhicules
- Les fluides d'animaux sécrétés pendant la mise bas

Groupes sensibles

- Les enfants
- Les personnes âgées
- D'autres membres de la famille
- Les personnes handicapées
- Les femmes enceintes

Questions supplémentaires que vous pouvez vous poser:

Pour une action humaine — pourrais-je:

- glisser dessus?
- trébucher dessus?
- tomber dessus?
- le heurter?
- le toucher?
- le respirer?
- le boire?
- y être exposé?

Pour un lieu — où pourrais-je:

- tomber?
- être pris au piège?

Pour une substance — pourrait-elle:

- gicler dans mes yeux?
- entraîner des brûlures?
- s'enflammer?
- exploser?
- m'irriter?

Pour une activité — pourrait-elle:

- m'épuiser?
- me blesser?
- me rendre malade?

Repérez les situations dangereuses:

- Les dispositifs de sécurité sont-ils enlevés?
- Les précautions de sécurité sont-elles insuffisantes?
- L'espace de travail est-il inadéquat?
- Y a-t-il des issues de secours?
- Les issues de secours sont-elles bloquées?
- Y a-t-il des sources d'inflammation?
- Y a-t-il des surfaces chaudes?
- Peut-il y avoir des mouvements imprévisibles?
- Y a-t-il des parties saillantes?
- Les charges sont-elles déséquilibrées?
- L'équipement est-il insuffisant/inapproprié?
- L'équipement est-il défectueux/endommagé/non entretenu?
- Y a-t-il une signalisation/des clôtures adéquates?
- Les substances sont-elles non étiquetées?
- Les vêtements sont-ils inappropriés?

Repérez les actions et les comportements dangereux:

- Incompétence pour la tâche
- Personnel non autorisé
- Personnel non informé
- Contournement des dispositifs de sécurité
- Ignorance de la signalisation
- Mauvaise utilisation des substances/du matériel
- Utilisation de matériel défectueux
- Utilisation incorrecte de l'équipement
- Non-utilisation d'EPI
- Utilisation d'EPI défectueux
- Mauvaise utilisation d'EPI
- Soulèvement de charges en adoptant une mauvaise posture
- Entretien de véhicules en mouvement
- Sous l'influence de drogues/d'alcool/de médicaments

Déterminez les raisons de tels comportements:

- Pour gagner du temps?
- Pour faire moins d'efforts?
- Pour plus de confort?
- Pour attirer l'attention?
- Pour faire des économies?
- Manque de connaissances?
- Manque de concentration?
- Danger devenu familier
- Manque de formation?
- Instructions insuffisantes?
- Manque de planification?
- Manque de supervision?
- Absence d'équipement adéquat, approprié et entretenu?

Exemples

- Exposition des parties mobiles de la moissonneuse
- Absence de bouton d'arrêt d'urgence
- Petit atelier
- Absence d'issue alternative pour sortir des espaces clôturés renfermant du bétail
- Portes verrouillées
- Cigarettes
- Chaleur causée par une friction
- Comportement des animaux
- Pièces métalliques corrodées sur d'anciens tracteurs
- Aliments pour animaux entassés dans des sacs
- Véhicules privés pour le transport d'animaux
- Équipement non entretenu
- Trous, fosses, fossés, réservoirs d'eau exposés
- Médicaments vétérinaires, solvants, peintures non étiquetés
- Manches amples, bijoux

Exemples

- Utilisation d'une machine sans formation
- Réparation d'une installation électrique
- Ignorance de travaux de construction sur le site
- Utilisation d'une PDF sans le dispositif de protection complet
- Ignorance de la signalisation d'interdiction/de danger
- Mélange de substances chimiques incompatibles
- Conduite de véhicules endommagés, non entretenus
- Utilisation d'un chargeur pour accéder à des points en hauteur
- Soudage sans protection faciale
- Casques percés par des forets
- Manipulation de substances chimiques sans gants
- Se pencher en avant au lieu de plier les genoux
- Retirer une obstruction sans couper le courant
- Conduire un véhicule/utiliser un élévateur sous l'influence de médicaments

ANNEXE 4.2

Formulaire d'évaluation des risques

[↑ Retour au chapitre 4](#)

		Gravité		
		ÉLEVÉE	MODÉRÉE	FAIBLE
Évaluation des dangers	ÉLEVÉE	Risque élevé	Risque important	Risque modéré
	MODÉRÉE	Risque important	Risque modéré	Risque minimal
	FAIBLE	Risque modéré	Risque minimal	Risque négligeable
Probabilité				

Interprétation des résultats	
Niveau de risque	Mesures correctives et délai de mise en œuvre
16-25 Élevé	CESSEZ l'activité jusqu'à ce que des mesures aient été prises et que le niveau de risque ait été réduit (consultez d'autres ressources spécialisées)
10-15 Important	Sécurisez la situation en une semaine — entre-temps, prenez des mesures temporaires
7-9 Modéré	Sécurisez la situation en un mois
4-6 Minimal	Sécurisez la situation en un an
1-3 Négligeable	Poursuivez la mise en œuvre des mesures de protection et de prévention existantes — surveillez la situation

ANNEXE 4.3

Exemples de danger

Vous pouvez utiliser ces exemples pour compléter l'annexe 4.2.

[↑ Retour au chapitre 1](#)

[↑ Retour au chapitre 4](#)

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Équipements et machines	1	Accident dû à la manipulation de machines ou d'équipements par un enfant	Fracture Commotion Décès	Interdiction et surveillance Ne pas laisser les clés sans surveillance	Chapitre 11, «Enfants»	
Équipements et machines	2	Contact avec du métal corrodé	Coupures Tétanos Infection Décès	Entretien Inspection Vaccin antitétanique	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 8, «Gestion de la santé»	
Équipements et machines	3	Contacts avec des huiles hydrauliques et chaudes sous pression	Brûlures cutanées Lésions oculaires Traumatismes exigeant des amputations	Sous-traitance de l'entretien Formation Installation de dispositifs de protection sur les conduites hydrauliques Éviter tout contact avec des fuites d'huiles Porter des gants et des lunettes de protection	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 17, «Signalisation»	
Équipements et machines	4	Contact ou proximité avec des pièces de machines ou du matériel à haute ou très basse température	Brûlures cutanées	Entretien Protection contre les surfaces chaudes ou froides Gants de protection	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Équipements et machines	5	Coincement dans des pièces mécaniques	Coupures Amputation Décès	Arrêter de conduire/éteindre la machine avant toute intervention Entretien Formation Couvrir les parties mobiles avec des dispositifs de sécurité Porter des vêtements proches du corps Éviter de porter des bijoux ou des bretelles tombantes	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 17, «Signalisation»	
Équipements et machines	6	Exposition à des vibrations — vibrations transmises au système main-bras — dues à l'utilisation de machines à main	Maladie de Raynaud Doigt mort causé par des vibrations Syndrome du canal carpien	Remplacer les anciennes machines par des nouvelles Entretien les machines pour éviter un déséquilibre des parties rotatives Placer des amortisseurs de vibrations sur les outils à main Rotation des tâches Interdiction de fumer Pauses fréquentes Porter des gants thermiques lors de l'utilisation de machines dans des environnements froids	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 8, «Gestion de la santé»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Équipements et machines	7	Exposition au feu lors du ravitaillement en carburant des machines ou en cas de surchauffe du moteur	Pertes matérielles Asphyxie Brûlures Décès	Protocole de sécurité Extinction du feu Ravitaillement en carburant une fois le moteur refroidi Interdiction de fumer Éviter les éclaboussures Veiller à avoir un équipement d'extinction adapté à portée de main	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Équipements et machines	8	Exposition à des tensions musculo-squelettiques dues à la manipulation de machines et à la réalisation de contrôles	Tension musculaire Pression sur la colonne vertébrale Mal de dos Tensions au niveau du cou et des épaules	Utilisation de machines et d'équipements ergonomiques Sièges ergonomiques Formation aux bonnes postures Rotation des tâches Éviter le stress Éviter les environnements froids	Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 8, «Gestion de la santé»	
Équipements et machines	9	Exposition au bruit en raison de l'utilisation de machines (par exemple débroussailleuses)	Perte d'audition due au bruit Acouphènes Maux de tête Fatigue Effets sur le fœtus	Remplacer les machines bruyantes par des nouvelles moins bruyantes Rotation des tâches Mesures de contrôle du bruit Bouchons d'oreilles et protège-oreilles	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 8, «Gestion de la santé»	
Équipements et machines	10	Exposition au bruit en raison de l'utilisation de machines — tronçonneuse	Perte d'audition due au bruit Acouphènes Maux de tête Fatigue Effets sur le fœtus	Remplacer les machines bruyantes par des nouvelles moins bruyantes Rotation des tâches Mesures de contrôle du bruit Combinaison de bouchons d'oreilles et protège-oreilles pour une bonne atténuation du bruit	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 8, «Gestion de la santé»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Équipements et machines	11	Exposition aux vibrations — ensemble du corps — dues à l'utilisation de machines et d'équipements lourds	Troubles de la colonne vertébrale Perturbation du système nerveux central TMS	Choisir minutieusement les équipements au moment de l'achat Utiliser des supports antivibratoires Installer des absorbeurs de chocs Remplacer les anciens sièges par des sièges ajustables (limite les vibrations) Rotation des tâches Entretien des machines et des équipements Gonflage optimal des pneus Entretien des chaussées	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 8, «Gestion de la santé»	
Équipements et machines	12	Chutes de plateformes en hauteur	Fracture Commotion Décès	Sous-traiter les travaux en hauteur Formation Utiliser un équipement de levage certifié Installer suffisamment de garde-corps Utiliser des harnais	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Équipements et machines	13	Chutes d'une échelle pendant la taille, la cueillette de fruits, les travaux de toiture, les réparations	Fracture Commotion Décès	Utiliser un échafaudage ou une plateforme élévatrice mobile Formation Utiliser l'échelle correctement — stabilisation de l'échelle Échelle en bon état Utiliser un harnais	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 6, «Formation»	
Équipements et machines	14	Blessures dues à une mauvaise manipulation de débroussailleuses	Coupures Amputation de doigts et d'orteils Coups dus à des projections d'objets	Formation Distances de sécurité Dispositifs de protection contre les projections d'objets Casque muni d'une visière Chaussures de sécurité Gants	Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 14, «Machines et équipements»	
Équipements et machines	15	Blessures lors de l'entretien d'une machine par une personne non formée	Coupures Brûlures Lésions oculaires Amputation Électrocution Décès	Sous-traiter l'entretien Formation Supervision par du personnel agréé	Chapitre 6, «Formation» Chapitre 14, «Machines et équipements»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Équipements et machines	16	Blessures dues à l'utilisation d'équipements mal ou pas entretenus	Coupures Brûlures Lésions oculaires Amputation Electrocution Décès	Sous-traiter l'entretien Formation Supervision par du personnel agréé	Chapitre 6, «Formation» Chapitre 14, «Machines et équipements»	
Travaux dans les champs	17	Accident causant des lésions oculaires dues à des branches (pendant la taille, la cueillette de fruits, des activités sylvicoles)	Lésions oculaires Perte de la vue	Formation Port d'une protection pour les yeux	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Travaux dans les champs	18	Attaque par des animaux sauvages	Perte du troupeau Blessures Décès	Éviter de travailler seul Mise en place de clôtures Chiens de garde dressés spécialement	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 19, «Bétail» Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Travaux dans les champs	19	Contact avec une flore hostile — peau, yeux, ingestion	Irritation Choc anaphylactique	Limiter au minimum le travail manuel Formation Assurer une bonne visibilité Gants et EPI Dossiers médicaux Conseils de médecins sur les allergies connues	Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Travaux dans les champs	20	Contact avec la végétation et des matières organiques	Brûlures dues à des frictions Cloques Allergie	Procédure automatisée Gants	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Travaux dans les champs	21	Écrasement par un glissement de terrain ou par le roulement de rochers/d'arbres, etc., sur des pentes raides	Biens endommagés Perte du troupeau Blessures Décès	Mise en place de clôtures Planification Creuser un fossé autour du site Prévoir un équipement mobile muni d'une FOPS Signalisation	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 17, «Signalisation» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Travaux dans les champs	22	Écrasement par un empilage excessif de ballots de foin, de boîtes ou d'autres objets	Fracture Commotion Décès	Sécuriser les ballots de foin, les boîtes et autres objets au moment de l'empilage Systèmes sécurisés d'empilage Formation Utiliser le même type de boîtes Prévoir un équipement mobile muni d'une FOPS	Chapitre 13, «Infrastructures»	
Travaux dans les champs	23	Électrocution par la foudre	Brûlures Défaillance cardiaque Décès	Planification d'urgence Cesser les activités en forêt en cas d'orage Rester dans la cabine du véhicule et ôter les antennes Paratonnerre et liaison équipotentielle des composants métalliques avec la terre Formation	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Travaux dans les champs	24	Exposition à des conditions météorologiques extrêmes	Irritation cutanée Engelures Hypothermie Déshydratation Stress thermique	Éviter les conditions météorologiques extrêmes Vêtements adaptés Cesser toute activité en cas de conditions météorologiques extrêmes Garder de l'eau potable à sa portée Rotation des tâches	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 20, «Serres»	
Travaux dans les champs	25	Exposition aux incendies	Pertes matérielles Asphyxie Brûlures Décès	Garder le site en ordre Supprimer les sources d'inflammation Formation Planification d'urgence Interdire de fumer Veiller à disposer de matériel de lutte contre les incendies	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Travaux dans les champs	26	Exposition à des niveaux élevés de rayonnement ultraviolet	Coup de soleil Insolation Cancer de la peau Décès	Éviter les heures de rayonnement solaire élevé Vêtements adaptés Cesser toute activité lorsque le niveau de rayonnement solaire est élevé Boire Lunettes de soleil, écran total	Chapitre 18, «Culture de produits» Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Travaux dans les champs	27	Exposition à une situation pénible due à l'absence de toilettes ou à des installations inappropriées	Désagrément Constipation Troubles rénaux	Prévoir des installations sanitaires appropriées et un nettoyage régulier Pauses régulières Prévoir le transport	Chapitre 13, «Infrastructures»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Travaux dans les champs	28	Blessures en éteignant un incendie	Asphyxie Brûlures Décès	Contacter les services de lutte contre les incendies Évaluer la situation Planification d'urgence Formation Utiliser un équipement adéquat de lutte contre les incendies	Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Travaux dans les champs	29	Mauvaise visibilité du travailleur la nuit ou en cas de mauvaises conditions de visibilité	Blessures Commotion Coma Mort de piétons	Limiter au minimum les travaux dans des conditions de mauvaise visibilité Installer un éclairage Éviter de travailler seul Éviter d'utiliser des machines la nuit Installer un éclairage indicateur Contrôler régulièrement l'éclairage des véhicules Porter un gilet fluorescent	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 13, «Infrastructures»	
Travaux dans les champs	30	Mauvaise visibilité des piétons la nuit ou en cas de mauvaises conditions de visibilité	Blessures Commotion Coma Mort de piétons	Limiter au minimum les travaux dans des conditions de mauvaise visibilité Installer un éclairage Éviter de travailler seul Éviter d'utiliser des machines la nuit Installer un éclairage indicateur Contrôler régulièrement l'éclairage des véhicules Porter un gilet fluorescent	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 13, «Infrastructures»	
Travaux dans les champs	31	Glissements, trébuchements et chutes dus à des chaussures inadaptées au terrain et au travail prévu	Fracture Hernie Décès	Formation Planification des activités Niveau du terrain Nettoyage des déversements d'huile Chaussures adaptées	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Travaux dans les champs	32	Trempe par l'humidité et la rosée matinale	Désagrément Grippe Pneumonie	Planification (choix des heures de travail) Se tenir informé des prévisions météorologiques Vêtements adaptés	Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Travaux dans les champs	33	Piqûres et morsures d'insectes et de reptiles pendant la plantation, la récolte, le désherbage et la manipulation d'animaux, de lisier et d'aliments pour animaux	Irritation cutanée Anaphylaxie Infection Empoisonnement Choc anaphylactique Décès	Limiter au minimum le travail manuel Prendre des dispositions pour l'injection d'un antidote Désensibilisation Planification d'urgence Porter des gants, des manches longues, un pantalon resserré au bas des jambes et des bottes en caoutchouc	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 8, «Gestion de la santé» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Sylviculture	34	Accident causé par une balle perdue ou des fragments de balle en pénétrant accidentellement sur un terrain de chasse	Blessures Coma Décès	Formation et sensibilisation Connaissance du site	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 5, «Planification»	
Sylviculture	35	Accident causé par une balle perdue ou des fragments de balle de chasseurs pendant la saison de la chasse	Blessures Coma Décès	Connaissance du site Formation Planification (connaissance des zones et des saisons de chasse)	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Sylviculture	36	Accident dû à des signaux de communication incompatibles entre l'opérateur d'une machine et la personne chargée des signaux gestuels	Blessures Coma Décès	Convenir des signaux Autres moyens de communication (par exemple téléphone mobile, radio)	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 6, «Formation»	
Sylviculture	37	Attaque d'animaux sauvages, piqûres et morsures d'insectes et de reptiles	Blessures Irritation cutanée Anaphylaxie Infection Empoisonnement Choc anaphylactique Décès	Planification et préparation Formation et connaissance Éviter de travailler seul Prévoir les premiers secours et des antidotes	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 5, «Planification»	
Sylviculture	38	Écrasement dû à des chutes d'arbres ou des bûches qui roulent	Blessures Décès	Respecter les distances de sécurité Sécuriser les arbres et les grumes pour éviter les roulements et les glissements Établir de bons canaux de communication avec les services de secours	Chapitre 21, «Sylviculture»	
Sylviculture	39	Écrasement par des arbres à demi tombés	Blessures Coma Décès	Utiliser un protocole de sécurité Formation à l'abattage Utiliser des machines spécialisées Éviter de flâner pendant l'abattage	Chapitre 21, «Sylviculture»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Sylviculture	40	Écrasement par des arbres fouettés par le vent pendant le défrichement	Blessures Commotion Décès	Utiliser un protocole de sécurité Formation à l'abattage Utiliser des machines spécialisées Éviter de flâner pendant l'abattage	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Sylviculture	41	Coïncement dans des pièges pour animaux	Fracture Amputation Décès	Connaissance du site Formation Planification Vêtements adaptés Bottes de protection	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 5, «Planification»	
Sylviculture	42	Exposition à des dangers naturels (terrain inégal ou boue, végétation dense)	Blessures Décès	Connaissance du site Formation Planification Équipement adapté Bottes de sécurité	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 5, «Planification»	
Sylviculture	43	Exposition à une situation pénible due à l'absence de toilettes ou à des installations inappropriées	Désagrément Constipation Troubles rénaux	Prévoir des installations sanitaires appropriées et un nettoyage régulier Pauses régulières Prévoir le transport	Chapitre 21, «Sylviculture»	
Sylviculture	44	Chutes de hauteur en raison de l'absence de câbles ou de matériel d'ascension	Blessures Coma Décès	Utiliser un protocole de sécurité Certification des câbles et de l'équipement Inspection avant les travaux Formation	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Sylviculture	45	Frappé par un morceau de bois qui a volé pendant l'abattage	Lésion oculaire Perte de la vue Contusions Coupures	Utiliser un protocole de sécurité Éviter de flâner pendant l'abattage Formation Porter une protection faciale	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 21, «Sylviculture»	
Sylviculture	46	Imposition de périodes d'isolement prolongées loin de la famille et des amis	Stress Manque de concentration Mal du pays Troubles psychologiques	Planification des périodes de travail Établir de bons canaux de communication	Chapitre 21, «Sylviculture»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Sylviculture	47	Blessures dues au recul d'une tronçonneuse	Contusions Blessures Commotion Décès	Formation à l'abattage Entretien Utilisation de tronçonneuses certifiées Casque et EPI	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 14, «Machines et équipements»	
Sylviculture	48	Tiers écrasés par la chute d'arbres ou des bûches qui roulent	Blessures Décès	Mise en place de clôtures Signaux d'avertissement Avertissement des autorités locales	Chapitre 21, «Sylviculture» Chapitre 17, «Signalisation» Chapitre 12, «Visiteurs et tiers»	
Sylviculture	49	Glissements, trébuchements et chutes en marchant sur des branches coupées	Contusions Fracture	Dégager le chemin Chaussures de sécurité	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Substances dangereuses	50	Contact avec des engrais (pendant la pulvérisation ou la récolte)	Irritation cutanée Dermatite Allergies Anaphylaxie	Procédures automatisées Utilisation d'engrais approuvés/contrôlés Formation Conservé les FDS EPI (protection de la bouche, du nez et des yeux)	Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Substances dangereuses	51	Contact avec des pesticides (peau, yeux) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et l'entretien de l'équipement d'application, le transport, le stockage, le retour, etc.	Brûlures cutanées Empoisonnement Perte de la vue	Procédures automatisées Utilisation de pesticides approuvés Utilisation de l'équipement de travail approprié muni de cabines filtrantes et pressurisées et de filtres à charbon actif Éviter les fuites et la pulvérisation dans la direction de l'opérateur Formation Conservé les FDS EPI (protection de la bouche, du nez, de la peau et des yeux)	Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 20, «Serres»	
Substances dangereuses	52	Eau contaminée en raison d'une mauvaise gestion des déchets ou de l'utilisation excessive d'engrais et de pesticides	Empoisonnement Décès	Améliorer la gestion des déchets Bonne utilisation des engrais et des pesticides Procéder à des analyses de la qualité de l'eau Approvisionnement en eau potable	Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 19, «Bétail» Chapitre 13, «Infrastructures»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Substances dangereuses	53	Explosion ou incendie dus aux poussières organiques dans les silos (atmosphère explosive)	Brûlures Asphyxie Infection pulmonaire Décès Pertes matérielles	Supprimer les sources d'inflammation Éviter de fumer	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Substances dangereuses	54	Exposition à des peintures, solvants, substances adhésives et agents d'entretien (peau, yeux, inhalation)	Inflammation du conduit nasal, de la gorge et des poumons Irritation cutanée Anaphylaxie	Procédures automatisées Utiliser des substances chimiques approuvées Formation Conservé les FDS Aération EPI (protection de la bouche, du nez et des yeux)	Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Substances dangereuses	55	Incendie causé par le stockage non sécurisé de carburant et de gaz	Pertes matérielles Brûlures Asphyxie Infection pulmonaire Décès	Stocker des quantités minimales à l'écart des bâtiments, du bétail et des véhicules Supprimer les sources d'inflammation Améliorer les conditions de stockage Détection des fuites Aération adéquate Signalisation de sécurité	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Substances dangereuses	56	Inhalation de poussières issues de la récolte, de la manipulation de céréales, du mélange d'aliments pour animaux ou de la manipulation de foin moisi	Asthme Problèmes respiratoires	Activités automatisées Utilisation de cabines filtrantes contre la poussière Réduire au minimum l'exposition Utiliser une protection faciale	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	
Substances dangereuses	57	Inhalation d'émanations d'engrais en raison d'une mauvaise ventilation de l'entrepôt	Empoisonnement Problèmes respiratoires	Utilisation d'engrais approuvés Aération Formation Conservé les FDS EPI (bouche, nez)	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Substances dangereuses	58	Inhalation de gaz provenant de matières organiques décomposées	Empoisonnement Problèmes respiratoires Décès	Organiser la manipulation en période venteuse Améliorer l'aération Zones d'exclusion Protection de la bouche et du nez	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Substances dangereuses	59	Inhalation de pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et l'entretien du matériel d'application, le transport, le stockage, le retour, etc.	Empoisonnement Problèmes respiratoires	Procédures automatisées Utilisation de pesticides approuvés Utilisation de l'équipement de travail approprié muni de cabines filtrantes pressurisées et de filtres à charbon actif Prévoir de travailler par temps non venteux Éviter les fuites et la pulvérisation dans la direction de l'opérateur Formation Conserver les FDS Ventilation EPI (protection de la bouche et du nez)	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	
Substances dangereuses	60	Inhalation d'émanations de lisier, de fumées de soudage et de désinfectants	Inflammation du conduit nasal, de la gorge et des poumons Aggravation de l'asthme Décès	Réduire au minimum l'exposition Organiser les opérations en période venteuse Améliorer la ventilation Zones d'exclusion Utiliser une protection faciale	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	
Substances dangereuses	61	Ingestion accidentelle de pesticides ou de médicaments vétérinaires par des enfants	Empoisonnement Décès	Étiquetage Stockage en dehors de la portée des enfants Mettre sous clé en local Ne jamais laisser décanter des substances dangereuses Ne jamais utiliser de bouteille ayant contenu des boissons/aliments pour des pesticides Mettre les enfants en garde	Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 11, «Enfants»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Substances dangereuses	62	Ingestion de pesticides ou injection de médicaments vétérinaires de manière accidentelle (en raison d'un étiquetage inadéquat ou au moment de faire l'injection aux animaux)	Empoisonnement Décès	Étiquetage Mettre sous clé en local Ne jamais laisser décanter de substances dangereuses Ne jamais utiliser de bouteille ayant contenu des boissons/aliments pour des pesticides Installation/équipements pour la manipulation du bétail Aide avec le bétail Vétérinaire professionnel EPI	Chapitre 16, «Substances dangereuses» Chapitre 19, «Bétail»	
Infrastructures	63	Travailler dans des espaces confinés (par exemple des silos ou des serres)	Asphyxie Perte de connaissance Crise de panique Décès	Planification Entrée/sortie aisées Analyse de l'atmosphère Formation EPI Éviter de faire appel à des travailleurs claustrophobes Faire des équipes de deux personnes Plan d'urgence	Chapitre 13, «Infrastructures»	
Infrastructures	64	Contact avec un agent de conservation destiné à protéger le bois de l'humidité pendant la mise en place de clôtures	Irritation cutanée	Utiliser des peintures et des agents de conservation approuvés Porter des gants	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	
Infrastructures	65	Contracter la légionellose au contact d'eau contaminée dans l'aérosol destiné à rafraîchir le bétail et les serres	Légionellose Décès	Contrôler la qualité de l'eau à la source et nettoyer l'équipement Utiliser d'autres méthodes de refroidissement Stockage Contrôle de la température Éviter l'eau stagnante EPI	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 20, «Serres»	
Infrastructures	66	Écrasement par l'effondrement de structures	Blessures Coma Décès	Inspection et entretien systématiques de l'exploitation Réparations dans les temps Éviter d'utiliser des structures et des abris temporaires	Chapitre 13, «Infrastructures»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Infrastructures	67	Étouffement dans des silos ou des trémies	Étouffement Décès	Sous-traiter à des experts les activités exigeant de pénétrer dans des silos Utiliser un protocole de sécurité Travailler par équipes de deux Utiliser des signaux d'avertissement S'assurer que des dispositions d'évacuation sont en place Plans d'urgence EPI	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence» Chapitre 13, «Infrastructures»	
Infrastructures	68	Noyade dans des réservoirs d'eau, des fosses et des puits	Noyade Décès	Mise en place de clôtures Signalisation Couvrir tous les réservoirs contenant des liquides Instructions et formation	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence» Chapitre 13, «Infrastructures»	
Infrastructures	69	Électrocution causée par un contact avec des lignes électriques aériennes pendant des activités en hauteur ou avec des lignes souterraines	Brûlures Défaillance cardiaque Décès	Demander aux autorités responsables de l'électricité de détourner, de déplacer ou d'enterrer les câbles électriques aériens Éviter de travailler sous des lignes électriques Conservé une distance de sécurité par rapport aux lignes électriques Éviter de travailler en dehors du véhicule Connaître la hauteur de son véhicule Formation Signalisation et barrières sous les lignes électriques	Chapitre 13, «Infrastructures»	
Infrastructures	70	Coincement dans du fil barbelé	Coupures Éraflures Amputation	Assurer une bonne visibilité Ne pas essayer de franchir la clôture Prévoir des portes ou des points de passage Signalisation	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 17, «Signalisation»	
Infrastructures	71	Blocage dans des espaces confinés (par exemple silos)	Asphyxie Perte de connaissance Décès	Vérifier la qualité de l'air et la présence de gaz avant d'entrer Prévoir des entrées et des sorties aisées Éviter de travailler seul Travailler par équipes de deux au minimum Formation Plan d'urgence	Chapitre 13, «Infrastructures»	
Infrastructures	72	Toilettes sales	Infection Hépatite	Prévoir un nettoyage régulier	Chapitre 13, «Infrastructures»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Infrastructures	73	Chutes de hauteur du toit d'une serre/ferme pendant l'entretien	Fracture Commotion Décès	Sous-traiter les travaux de toiture à des experts Prévoir des passerelles adéquates Formation de sensibilisation aux toitures fragiles Signalisation de sécurité Installer des points d'ancrage pour des dispositifs de protection contre les chutes Utiliser un protocole de sécurité Prendre les mesures nécessaires pour organiser votre sécurité pendant le travail en hauteur EPI	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 20, «Serres» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Infrastructures	74	Chute d'une échelle placée sur un sol inégal ou meuble/ glissement d'une échelle	Fracture Décès	Remplacer les échelles par des échafaudages Utiliser correctement l'échelle Échelle en bon état Chaussures adaptées	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Infrastructures	75	Manipulation de matériaux contenant de l'amiante (remplacement de toiture) et d'autres matériels cancérogènes	Cancer Décès	Sous-traiter le remplacement des éléments contenant de l'amiante	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	
Infrastructures	76	Coup de chaleur en travaillant dans une serre	Asphyxie Perte de connaissance	Éviter les longues heures de travail Éviter de travailler seul Prévoir de l'eau fraîche	Chapitre 20, «Serres»	
Infrastructures	77	Heurté par un grillage métallique pendant l'installation de la clôture	Éraflures Coupures Lésions oculaires	Sous-traiter à des experts Formation Gants appropriés Protection des yeux	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Infrastructures	78	Inhalation de bactéries du genre <i>Legionella</i> lors de la pulvérisation avec de l'eau contaminée	Maladie du légionnaire Décès	S'assurer de la qualité de l'eau Protection faciale couvrant le nez et la bouche	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle»	
Infrastructures	79	Contact accidentel avec du gaz d'une canalisation souterraine en creusant	Brûlures Asphyxie Lésions oculaires Décès	Signalisation Conserver les plans originaux et les consulter au préalable Dispositif de détection des canalisations Creuser manuellement à proximité des canalisations	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 17, «Signalisation»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Infrastructures	80	Glissement, trébuchement et chute en raison du désordre dans l'exploitation	Contusions Fracture	Tenir l'exploitation en ordre Chaussures de sécurité	Chapitre 13, «Infrastructures»	
Infrastructures	81	Accidents dans l'atelier	Électrocution Coupures Amputation Lésions oculaires Décès	Nettoyage de l'atelier Utilisation correcte des outils et de l'équipement Suivre les instructions du fabricant	Chapitre 14, «Machines et équipements»	
Bétail	82	Attaque d'animaux agités en période de reproduction	Blessures Décès	Recours à l'insémination artificielle Étables et installations de manipulation adéquates Éleveurs formés et en bonne santé Issues de secours Connaissance du comportement animal Utilisation d'un véhicule pour entrer dans le champ	Chapitre 19, «Bétail» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Bétail	83	Attaque due à un manque de compréhension du comportement de l'animal (par exemple oreilles levées ou collées en arrière, queue levée, coups de pattes sur le sol et mugissements)	Blessures Décès	Issues de secours Éleveurs formés et en bonne santé Approcher les animaux avec prudence pour ne pas les effrayer Connaître les animaux et faire preuve de patience avec eux Décerner les animaux dangereux	Chapitre 19, «Bétail»	
Bétail	84	Attaque d'animaux pendant un examen, l'administration des sabots, l'écornage et l'accouplement	Blessures Décès	Issues de secours Éleveurs formés et en bonne santé Approcher les animaux avec prudence pour ne pas les effrayer Connaître les animaux et faire preuve de patience avec eux Décerner les animaux dangereux Connaissance du comportement animal	Chapitre 19, «Bétail»	
Bétail	85	Contact avec des fluides d'animaux sécrétés pendant la mise bas	Infection	Utiliser une protection faciale, des gants, une combinaison et des bottes Bonne hygiène Couvrir les coupures avec des pansements imperméables	Chapitre 19, «Bétail» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	
Bétail	86	Contact avec des déchets d'animaux	Infection	Utiliser une protection faciale, des gants, une combinaison et des bottes Bonne hygiène Couvrir les coupures avec des pansements imperméables	Chapitre 19, «Bétail» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Bétail	87	Contact avec des nuisibles en travaillant avec des animaux	Anaphylaxie Infection Décès	Nettoyage de l'exploitation Lutte contre les nuisibles Mesures d'hygiène	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 19, «Bétail»	
Bétail	88	Contracter des virus pandémiques	Maladie Décès	Mise en quarantaine des animaux malades Se laver les mains après tout contact avec des animaux souffrant de diarrhée Utiliser une protection faciale, des gants, une combinaison et des bottes Couvrir les coupures avec des pansements imperméables	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 19, «Bétail»	
Bétail	89	Contracter des zoonoses à la suite de la manipulation d'animaux contaminés et de la consommation des produits issus de ces animaux (maladie du charbon, brucellose, rage, leptospirose, dermatite pustuleuse contagieuse ovine, dermatophytose)	Maladie Décès	Vacciner les animaux et placer les animaux malades en quarantaine Se laver les mains après tout contact avec des animaux souffrant de diarrhée Traitement rapide ou élimination adéquate des animaux contaminés Élimination adéquate des tissus contaminés Nettoyage adéquat des sites contaminés Porter des gants en caoutchouc pour traiter les animaux malades	Chapitre 9, «Équipements de protection individuelle» Chapitre 19, «Bétail»	
Bétail	90	Contracter des zoonoses en raison d'une mauvaise manipulation des carcasses	Maladie Décès	Élimination rapide des carcasses EPI Bonne hygiène Couvrir les coupures avec des pansements imperméables	Chapitre 19, «Bétail» Chapitre 8, «Gestion de la santé»	
Bétail	91	Écrasement par des animaux durant la collecte de semence à des fins de reproduction	Blessures Décès	Issues de secours Éleveurs formés et en bonne santé Approcher les animaux avec prudence pour ne pas les effrayer Connaître les animaux et faire preuve de patience avec eux Décorner les animaux dangereux Bottes et EPI	Chapitre 19, «Bétail» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence»	
Bétail	92	Écrasement dû à un mouvement involontaire d'un animal	Blessures Décès	Issues de secours Éleveurs formés et en bonne santé Approcher les animaux avec prudence pour ne pas les effrayer Connaître les animaux et faire preuve de patience avec eux Décorner les animaux dangereux	Chapitre 19, «Bétail»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Bétail	93	Écrasement par des animaux pendant le chargement à des fins de transport (coups de pattes, coups de tête, encoulement)	Fracture Commotion Décès	Utiliser un protocole de sécurité Issues de secours Éleveurs formés et en bonne santé Bottes et EPI Utiliser un bâton ou une tige Faire preuve de calme et de patience pendant le chargement Créer des chemins à sens unique pour les animaux Dispositifs de retenue	Chapitre 19, «Bétail»	
Bétail	94	Noyade dans la fosse à lisier	Asphyxie Noyade Décès	Signalisation Recouvrir les fosses Remettre en place toutes les couvertures des points d'agitation Formation de sensibilisation Surveillance	Chapitre 17, «Signalisation» Chapitre 19, «Bétail»	
Bétail	95	Litière et matériau isolant du mur et du plafond de l'étable en feu	Empoisonnement Dégâts matériels Décès	Interdire de fumer Planification d'urgence Formation Installer les locaux d'habitation à une distance de sécurité Équipement de prévention, de détection et de lutte contre les incendies	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 10, «Préparation et réaction aux situations d'urgence» Chapitre 19, «Bétail»	
Bétail	96	Empoisonnement au gaz provenant des citernes à lisier (sulfure d'hydrogène, méthane, CO ² , ammoniac)	Asphyxie Empoisonnement Décès	Sous-traiter à des experts Prévoir de réaliser ces travaux les journées venteuses Faire sortir tout le bétail et tous les animaux domestiques et établir une zone d'exclusion Assurer une bonne ventilation Se tenir contre le vent pendant l'agitation	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 19, «Bétail» Chapitre 16, «Substances dangereuses»	
Bétail	97	Infection par des chlamydia	Fausse couche chez les femelles enceintes	Les femelles enceintes ne devraient pas être en contact avec des animaux contaminés	Chapitre 19, «Bétail»	
Troubles musculo-squelettiques	98	Exposition à un travail répétitif et position penchée pendant la plantation, le désherbage, la cueillette de fruits sur des plantes et des branches basses	Pression sur la moelle épinière TMS Mal de dos RSI au niveau des mains	Automatiser le travail limiter au minimum les postures pénibles Pauses appropriées Éviter les conditions stressantes Rotation des tâches	Chapitre 8, «Gestion de la santé»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Troubles musculo-squelettiques	99	Exposition à une activité pénible parce qu'il faut porter la cuve du pulvérisateur sur le dos	Pression sur la moelle épinière TMS Mal de dos RSI au niveau des mains	Formation au levage de charges Ne pas dépasser sa capacité de levage Systèmes tractés Mécaniser les activités Rotation des tâches	Chapitre 8, «Gestion de la santé»	
Troubles musculo-squelettiques	100	Exposition à une activité pénible parce qu'il faut porter des charges (par exemple paniers de fruits, sacs d'engrais, sacs d'aliments pour animaux)	Pression sur la moelle épinière TMS Mal de dos RSI au niveau des mains	Formation au levage de charges Ne pas dépasser sa capacité de levage Remplacer la manutention manuelle par la manutention mécanique Remplacer les sacs lourds par des plus légers	Chapitre 8, «Gestion de la santé»	
Troubles musculo-squelettiques	101	Exposition à une activité pénible parce qu'il faut atteindre des objets (par exemple cueillir des fruits sur des arbres)	Pression sur la moelle épinière TMS Mal de dos RSI au niveau des mains	Limiter au minimum les postures pénibles Pauses appropriées Rotation des tâches Formation	Chapitre 8, «Gestion de la santé»	
Outils	102	Contact avec des outils tranchants ou défectueux	Coupures Cloques Éraflures Amputation	Rangement de l'atelier Formation de sensibilisation	Chapitre 14, «Machines et équipements»	
Outils	103	Électrocution due à des outils électriques défectueux ou mal utilisés	Brûlures Défaillance cardiaque Décès	Formation Installer des disjoncteurs Consulter les instructions du fabricant Entretien systématique	Chapitre 14, «Machines et équipements» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 13, «Infrastructures»	
Véhicules	104	Accident provoqué par un mauvais entretien du véhicule	Blessures Commotion Coma Décès	Entretien du véhicule	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Véhicules	105	Accident provoqué par des enfants au volant d'un véhicule	Blessures Commotion Coma Décès	Interdire aux enfants de conduire un véhicule	Chapitre 11, «Enfants»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Véhicules	106	Accident provoqué par l'excès de vitesse ou le retournement d'un véhicule	Blessures Commotion Coma Décès	Choix du conducteur Formation Conduite sûre Gestion de la circulation Systèmes à sens unique Casse-vitesse et ronds-points Installation de signaux d'avertissement pour la marche arrière	Chapitre 15, «Transport et véhicules» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation» Chapitre 17, «Signalisation»	
Véhicules	107	Accident causé à des tiers en conduisant des véhicules tout-terrain inadaptés/non immatriculés sur les routes publiques	Blessures Commotion Coma Décès	Formation Règles pour les véhicules Véhicules immatriculés Établir des itinéraires alternatifs pour éviter d'emprunter les routes publiques et les autoroutes	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Véhicules	108	Accidents dus à l'absence de séparation entre la circulation des piétons et celle des véhicules	Blessures Commotion Coma Décès	Gestion de la circulation Systèmes à sens unique Signalisation Formation Limiter au minimum les marches arrière Séparation des voies de circulation des piétons et des véhicules	Chapitre 15, «Transport et véhicules» Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 17, «Signalisation»	
Véhicules	109	Accidents dus à un conducteur non formé ou ne disposant pas d'un permis	Blessures Commotion Coma Décès	Assurer la formation des conducteurs et veiller à ce qu'ils possèdent un permis	Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Véhicules	110	Écrasement par la chute d'un chargement parce que celui-ci n'est pas suffisamment sécurisé	Blessures Commotion Coma Décès	Sous-traitance Formation Supervision Sécuriser les chargements sur les véhicules Se tenir à l'écart	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Véhicules	111	Chutes de véhicules en montant ou en descendant	Blessures Commotion Coma Décès	Bottes de sécurité Formation à la méthode des trois points de contact Entretien du véhicule Nettoyage des marchepieds	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Véhicules	112	Blessures causées par des accessoires artisanaux pour VTT	Blessures Commotion Coma Décès	Éviter les accessoires artisanaux pour les VTT	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Véhicules	113	Blessures causées par l'explosion de la batterie	Blessures Commotion Coma Décès	Entretien du véhicule Formation de sensibilisation	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Véhicules	114	Tensions musculaires-squelettiques en tentant de désembourber un véhicule	Pression sur la moelle épinière Hernie	Formation du conducteur Utilisation d'un équipement adapté	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Véhicules	115	Tensions musculaires-squelettiques pendant le chargement de bois sur un véhicule	Pression sur la moelle épinière Mal de dos Tensions musculaires	Mécanisation Formation au levage de charges EPI Ne pas dépasser sa capacité de levage	Chapitre 8, «Gestion de la santé» Chapitre 21, «Sylviculture»	
Véhicules	116	Renversement du véhicule en remorquant un chargement excessif avec un équipement non muni de freins	Blessures Commotion Coma Décès	Sélection et formation du conducteur Conduite et utilisation sûres des véhicules Utiliser les remorques avec des véhicules adaptés Systèmes de freinage adéquats Équiper les véhicules de structures de protection contre le retournement et d'une ceinture de sécurité Ne pas surcharger les véhicules	Chapitre 15, «Transport et véhicules» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Véhicules	117	Renversement du véhicule en raison d'un chargement déséquilibré/d'un passager sortant de la cabine	Blessures Commotion Coma Décès	Sélection et formation du conducteur Conduite et utilisation sûres des véhicules Équiper le véhicule de structures de protection contre le retournement et d'une ceinture de sécurité Instaurer la règle «pas de siège, pas de passager» Équilibrer les charges	Chapitre 15, «Transport et véhicules» Chapitre 5, «Planification» Chapitre 6, «Formation»	
Véhicules	118	Renversement du véhicule en raison d'une inclinaison	Blessures Commotion Coma Décès	Sélection et formation du conducteur Utiliser un véhicule adapté à la tâche Conduite sûre Équiper le véhicule de structures de protection contre le retournement	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Véhicules	119	Accident du véhicule dû à la fatigue du conducteur	Blessures Commotion Coma Décès	Sélection et formation du conducteur Conduite sûre Ne pas conduire si vous n'êtes pas en forme Pauses adéquates Réduire le temps de travail Rotation des tâches	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Véhicules	120	Véhicule tombant d'une falaise en raison du sol instable	Blessures Commotion Coma Décès	Sélection et formation du conducteur Conduite sûre Prévoir d'autres itinéraires Élargir les routes S'abstenir de conduire au bord de falaises Équiper le véhicule de structures de protection contre le retournement et de ceintures de sécurité	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Visiteurs	121	Accident causé par une méconnaissance du site, un mouvement de véhicules et l'utilisation de machines et d'équipements	Blessures Décès	Sélection et formation du conducteur Gestion de la circulation et réduction au minimum des marches arrière Séparation de la circulation des piétons et des véhicules Signalisation Escorte des visiteurs Éviter d'utiliser des machines en présence de visiteurs	Chapitre 12, «Visiteurs et tiers» Chapitre 17, «Signalisation»	
Visiteurs	122	Blessures d'enfants et d'autres personnes dues à une intrusion dans une zone interdite	Blessures Décès	Espaces de jeux adéquats et sécurisés Surveillance par des adultes Règles de sécurité simples pour les enfants Mise en place de clôtures	Chapitre 13, «Infrastructures» Chapitre 11, «Enfants» Chapitre 17, «Signalisation»	
Visiteurs	123	Empoisonnement dû à la consommation accidentelle de fruits récemment pulvérisés, en particulier par des enfants	Empoisonnement Décès	Signaux d'avertissement Escorte des visiteurs Surveillance par des adultes Règles de sécurité simples pour les enfants	Chapitre 11, «Enfants» Chapitre 12, «Visiteurs et tiers» Chapitre 17, «Signalisation»	
Visiteurs	124	Contact non contrôlé avec des animaux	Blessures Contraction de zoonoses Décès	Signaux d'avertissement Escorte des visiteurs Surveillance par des adultes Règles de sécurité simples pour les enfants	Chapitre 12, «Visiteurs et tiers» Chapitre 17, «Signalisation» Chapitre 19, «Bétail»	
Main-d'œuvre	125	Accident dû à des difficultés d'ordre linguistique	Blessures Décès	Amélioration de la communication Utilisation d'illustrations et de signalisation Traduction des informations essentielles	Chapitre 7, «Main-d'œuvre» Chapitre 17, «Signalisation»	

Source du danger	N°	Danger	Conséquences	Mesures de prévention recommandées	Chapitres	Mon exploitation
Main-d'œuvre	126	Accidents dus à un manque de coordination des sous-traitants travaillant sur le site	Blessures Commotion Coma Décès	Sélection des contractants Établir et coordonner les responsabilités Superviser les sous-traitants	Chapitre 12, «Visiteurs et tiers»	
Main-d'œuvre	127	Blessures dues au chargement ou au transport de personnes avec des produits, des animaux ou des équipements	Contusions Fracture	Sélection et formation du conducteur Adapter le véhicule à la tâche Fixer des règles de transport Ne jamais charger des personnes avec des produits ou des animaux	Chapitre 15, «Transport et véhicules»	
Main-d'œuvre	128	Violence entre travailleurs	Blessures Viol Décès	Sélection et formation minutieuses de la main-d'œuvre Connaissance des différences culturelles Procédure de règlement des différends Supervision	Chapitre 7, «Main-d'œuvre»	

ANNEXE 4.4

Modèles d'évaluation des risques

[↑ Retour au chapitre 4](#)

Après avoir détecté et répertorié les dangers, vous devez choisir un modèle pour réaliser votre propre évaluation des risques.

Deux modèles d'évaluation des risques permettant de **déterminer les risques** sont présentés:

- un modèle **qualitatif**;
- un modèle **quantitatif**.

Les étapes à suivre pour déterminer les risques sont les suivantes:

1. Sélectionnez les facteurs d'évaluation (paramètres)

Les risques dépendent de plusieurs facteurs. Pour des raisons pratiques, seuls **deux** de ces facteurs (paramètres d'évaluation) sont utilisés: la **probabilité** et la **gravité**.

2. Prédéterminez les niveaux et/ou les notes des facteurs d'évaluation (probabilité et gravité)

Dans le modèle **qualitatif**, décrivez la probabilité et la gravité avec des **mots**:

La **probabilité** peut être décrite comme:

- **invraisemblable**;
- **peu probable**;
- **possible**;
- **très probable**;
- **quasi certaine**.

La **gravité** peut être décrite comme:

- **insignifiante**;
- **modérée**;
- **grave**;
- **incident entraînant un handicap**;
- **incident mettant la vie en danger**.

Dans le modèle **quantitatif**, décrivez la probabilité et la gravité avec des **chiffres**:

La **probabilité** peut être décrite par:

- **1** pour invraisemblable;
- **2** pour peu probable;
- **3** pour possible;
- **4** pour très probable;
- **5** pour quasi certaine.

La **gravité** peut être décrite par:

- **1** pour insignifiante;
- **2** pour modérée;
- **3** pour grave;
- **4** pour un incident entraînant un handicap;
- **5** pour un incident mettant la vie en danger.

3. Évaluez les dangers et déterminez les risques

Notes pour le modèle qualitatif

La combinaison de la probabilité et de la gravité déterminera le niveau de risque:

Gravité	Probabilité				
	Invraisemblable	Peu probable	Possible	Très probable	Quasi certaine
Insignifiante	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Minimale	Minimale
Modérée	Négligeable	Minimale	Minimale	Modérée	Importante
Grave	Négligeable	Minimale	Modérée	Importante	Importante
Incident entraînant un handicap	Minimale	Modérée	Importante	Élevée	Élevée
Incident mettant la vie en danger	Minimale	Importante	Importante	Élevée	Élevée

Notes pour le modèle quantitatif

La multiplication de la probabilité par la gravité déterminera le niveau de risque:

Gravité	Probabilité				
	1	2	3	4	5
1	1-3	1-3	1-3	4-6	4-6
2	1-3	4-6	4-6	7-9	10-15
3	1-3	4-6	7-9	10-15	10-15
4	4-6	7-9	10-15	16-25	16-25
5	4-6	10-15	10-15	16-25	16-25

RISQUE (R)

=

PROBABILITÉ

X

GRAVITÉ (probabilité qu'un incident survienne)
(gravité de l'issue/de la perte/du dommage)

Mesures prises

Nature de l'activité

4. Déterminez les mesures correctives et préventives à prendre et fixez un calendrier en fonction de la classification du risque

Interprétation des résultats

Niveau de risque	Mesures correctives et délai de mise en œuvre
16-25 Élevé	CESSEZ immédiatement toute activité jusqu'à ce que des mesures de contrôle aient été prises et que le niveau de risque ait été réduit (d'autres ressources spécialisées peuvent se révéler nécessaires à cette fin)
10-15 Important	Sécurisez la situation en une semaine — entre-temps, prenez des mesures temporaires
7-9 Modéré	Sécurisez la situation en un mois
4-6 Minimal	Sécurisez la situation en un an
1-3 Négligeable	Poursuivez la mise en œuvre des mesures de protection et de prévention existantes — surveillez la situation

ANNEXE 4.5

Activités dangereuses

[↑ Retour au chapitre 4](#)

N°	Secteur	Activité	Danger n°
1	Général	Nettoyage des installations	1, 2, 3, 4, 12, 13, 22, 26, 27, 31, 33, 51, 55, 56, 57, 59, 60, 63, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 80, 81, 86, 90, 94, 96, 98, 100, 102, 125, 126, 128
2	Général	Entretien des installations	1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 12, 13, 15, 16, 22, 26, 27, 29, 30, 31, 36, 51, 54, 55, 57, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 94, 95, 96, 98, 100, 102, 103, 122, 125, 126, 128
3	Général	Mise en place, entretien, nettoyage, préparation et stockage de machines et d'équipements — petites et grosses machines	1, 2, 3, 4, 5, 7, 15, 16, 25, 27, 29, 31, 54, 60, 72, 81, 101, 102, 103, 125, 126, 128
4	Général	Accouplement et désaccouplement et conduite de tracteurs, de véhicules et de charges	2, 5, 7, 27, 29, 30, 31, 55, 72, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 127, 128
5	Général	Livraison et ramassage de fournitures par des tiers	22, 29, 30, 31, 70, 80, 100, 106, 108, 110, 116, 121, 124, 125, 126, 127, 128
6	Général	Ramassage de déchets par des tiers	29, 30, 31, 33, 58, 60, 63, 68, 71, 75, 80, 94, 96, 98, 100, 106, 108, 110, 116, 121, 124, 125, 126, 127, 128
7	Agriculture/ horticulture/ sylviculture	Préparation du terrain et des sols — manuelle (y compris désherbage et application d'engrais)	1, 2, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 35, 37, 50, 52, 53, 57, 58, 70, 72, 76, 98, 100, 101, 102, 125, 128
8	Agriculture/ horticulture/ sylviculture	Préparation du terrain et des sols — automatisée (y compris désherbage et application d'engrais)	1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 35, 52, 53, 57, 58, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 127, 128
9	Agriculture/ horticulture/ sylviculture	Ensemencement et plantation — manuelles	1, 2, 18, 20, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 35, 37, 65, 70, 72, 76, 98, 100, 101, 102, 125, 128
10	Agriculture/ horticulture/ sylviculture	Ensemencement et plantation — automatisées	1, 2, 5, 6, 7, 8, 11, 16, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 35, 72, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 127, 128
11	Agriculture/ horticulture/ sylviculture	Mélange, chargement et application de pesticides — manuels	1, 2, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 35, 37, 51, 52, 59, 61, 62, 65, 70, 72, 76, 78, 99, 100, 101, 123, 125, 128

N°	Secteur	Activité	Danger n°
12	Agriculture/ horticulture/ sylviculture	Mélange, chargement et application de pesticides — automatisés	1, 2, 5, 6, 7, 8, 16, 17, 18, 19, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 35, 51, 52, 59, 61, 62, 65, 69, 72, 78, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 125, 127, 128
13	Agriculture/ horticulture	Fumigation	1, 2, 17, 18, 19, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 35, 37, 51, 59, 65, 70, 72, 76, 99, 100, 125, 128
14	Agriculture/ horticulture	Irrigation — manuelle	1, 2, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 35, 37, 65, 68, 70, 72, 76, 78, 98, 100, 125, 128
15	Agriculture/ horticulture	Irrigation — automatisée	1, 2, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 65, 68, 70, 72, 76, 78, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 127, 128
16	Horticulture/ sylviculture	Taille — manuelle	1, 2, 8, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 44, 51, 65, 69, 72, 74, 76, 98, 100, 101, 102, 125, 127, 128
17	Horticulture/ sylviculture	Taille — automatisée	1, 2, 6, 7, 8, 10, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 35, 37, 44, 47, 51, 65, 69, 74, 98, 100, 101, 102, 103, 125, 127, 128
18	Horticulture	Éclaircissage manuel	1, 2, 8, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 44, 51, 65, 69, 72, 74, 76, 98, 100, 101, 102, 125, 127, 128
19	Horticulture	Éclaircissage chimique	1, 2, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 54, 60, 65, 70, 72, 76, 78, 98, 99, 100, 101, 123, 125, 128
20	Agriculture/ horticulture	Surveillance et contrôle des cultures	18, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 65, 70, 72, 76, 123, 128
21	Agriculture/ horticulture	Récolte — manuelle	13, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 50, 51, 56, 65, 67, 70, 72, 74, 76, 98, 100, 101, 102, 123, 125, 126, 127, 128
22	Agriculture/ horticulture	Récolte — automatisée	1, 2, 4, 5, 6, 7, 11, 16, 19, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 35, 37, 56, 72, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 126, 127, 128
23	Agriculture/ horticulture	Élimination des résidus de culture — manuelle	1, 2, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 50, 51, 53, 56, 58, 63, 65, 67, 70, 72, 74, 76, 98, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 125, 126, 127, 128

N°	Secteur	Activité	Danger n°
24	Agriculture/ horticulture	Élimination des résidus de culture — automatisée	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 19, 22, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 56, 58, 65, 67, 72, 76, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 126, 127
25	Agriculture/ horticulture	Stockage des produits agricoles	8, 12, 22, 31, 53, 54, 55, 57, 66, 67, 71, 78, 98, 99, 100, 110, 125, 128
26	Agriculture/ horticulture	Transport des produits agricoles	29, 30, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 123, 125, 127, 128
27	Sylviculture	Forage — manuel à l'aide d'outils à main	1, 2, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 42, 43, 46, 49, 98, 100, 102, 125, 126, 128
28	Sylviculture	Forage — automatisé à l'aide d'une foreuse	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 18, 21, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 42, 43, 46, 49, 72, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 126, 128
29	Sylviculture	Ébranchage — manuel à l'aide d'une hache	2, 17, 18, 19, 21, 24, 26, 27, 31, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 42, 43, 46, 49, 72, 98, 100, 101, 102, 125, 126, 128
30	Sylviculture	Ébranchage — automatisé à l'aide d'une tronçonneuse	1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 21, 24, 26, 27, 31, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 42, 43, 46, 47, 49, 72, 98, 100, 101, 102, 103, 125, 126, 128
31	Sylviculture/ agriculture	Abattage et fendage de bois — manuels à l'aide d'une hache	1, 2, 12, 13, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 26, 27, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 72, 98, 100, 101, 102, 125, 126, 128
32	Sylviculture/ agriculture	Abattage et fendage de bois — automatisés à l'aide d'une tronçonneuse	1, 2, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 26, 27, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 72, 98, 100, 101, 103, 126, 128
33	Sylviculture	Écorçage — broyage	1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 16, 18, 19, 21, 24, 26, 27, 31, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 42, 43, 46, 47, 49, 72, 78, 101, 102, 103, 125, 126, 128
34	Sylviculture	Collecte et débusquage	1, 2, 5, 8, 16, 18, 21, 24, 26, 27, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 46, 49, 72, 98, 100, 101, 125, 126, 127, 128
35	Sylviculture	Empilement — manuel	18, 19, 21, 24, 26, 27, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 46, 48, 49, 72, 98, 100, 101, 125, 126, 127, 128
36	Sylviculture	Empilement — automatisé	1, 2, 5, 16, 18, 19, 21, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 46, 48, 49, 72, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 125, 126, 128

N°	Secteur	Activité	Danger n°
37	Sylviculture	Transport et déchargement	5, 6, 7, 8, 11, 12, 16, 18, 19, 21, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 46, 48, 49, 59, 72, 98, 100, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 126, 127, 128
38	Sylviculture	Élimination des résidus	17, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 46, 48, 49, 72, 98, 100, 101, 123, 125, 126, 127, 128
39	Élevage de bétail	Mise en place de clôtures	1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 11, 16, 21, 24, 27, 31, 33, 64, 70, 72, 77, 79, 98, 100, 102, 103, 122, 124, 125, 126, 128
40	Élevage de bétail	Remplissage des silos	2, 12, 13, 20, 24, 26, 27, 31, 33, 53, 56, 63, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 100, 101, 125, 128
41	Élevage de bétail	Répartition et alimentation des animaux	20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 56, 58, 72, 83, 100, 101, 125, 128
42	Élevage de bétail	Traite — manuelle	1, 27, 31, 33, 66, 72, 83, 87, 88, 89, 92, 97, 98, 100, 101, 125, 128
43	Élevage de bétail	Traite — automatisée	1, 27, 31, 33, 66, 72, 83, 87, 88, 89, 92, 97, 125, 128
44	Élevage de bétail	Vaccination, tonte, marquage, écornage, pose d'un anneau, parage des sabots, castration, collecte de semence	1, 2, 4, 27, 31, 33, 62, 72, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 97, 102, 125, 128
45	Élevage de bétail	Assistance à la mise bas et aux animaux malades	27, 31, 33, 72, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 97, 98, 125, 128
46	Élevage de bétail	Manipulation de carcasses	27, 31, 33, 52, 58, 72, 87, 88, 89, 90, 97, 100, 125, 128
47	Élevage de bétail	Attraper la volaille et ramasser les œufs	27, 31, 33, 65, 66, 72, 86, 87, 88, 89, 96, 97, 98, 100, 101, 125, 128
48	Élevage de bétail	Chargement, déchargement et transport	27, 31, 33, 72, 83, 87, 88, 89, 92, 93, 97, 98, 101, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 126, 127, 128
49	Élevage de bétail	Surveillance et contrôle du bétail	18, 19, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 42, 43, 49, 82, 83, 87, 88, 89, 92, 97, 124, 125, 128
50	Élevage de bétail	Conduite de troupeaux et circulation du bétail le long d'une route	18, 19, 21, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 42, 43, 49, 82, 83, 87, 88, 89, 92, 97, 106, 124, 125, 128

ANNEXE 5.1

Formulaire d'établissement d'un protocole de sécurité

[↑ Retour au chapitre 5](#)

Description de l'activité:

Date d'émission:

Nom de l'émetteur:

Éléments à prendre en considération lors de la planification de l'activité

Aspects du travail	Paramètres du travail			Notes
Emplacement	Où?	Proche ou éloigné?	Accès facile ou difficile?	Terrain plat ou accidenté?
Délai	Quand?	Trop court, trop long?	Pression extrême?	Pauses obligatoires
Météo	Quel temps fait-il?	Chaud ou froid?	Conditions extrêmes?	Urgences?
Équipements et machines nécessaires	Quels sont-ils?	Achat ou location?	Entretenus ou non?	Doivent-ils être réparés?
Ressources humaines	Qui?	Effectif suffisant?	Formés, expérimentés ou non?	Supervision nécessaire ou non?

	Quels sont-ils?	Nombre suffisant?	Approprié pour l'usage?	Les travailleurs savent-ils comment les utiliser?
EPI			
			
			
			
			

Dangers définis

Quels sont les dangers de base?

Déterminer la méthode de travail — Donner des instructions

Définir qui fera quoi et quand

Contacts et dispositions d'urgence

Numéros d'urgence locaux

Hôpital

.....

Médecin

.....

Pompiers

.....

Police

.....

Services de secours

.....

Conseil municipal

.....

Que faire en cas d'urgence?

Définir l'urgence

Définir les mesures à prendre

Incendie

Blessures graves

Inondation

Accident mortel

ANNEXE 19.1

Zoonoses

[↑ Retour au chapitre 19](#)[↑ Retour au chapitre 8](#)

Maladie	Animaux concernés	Modes de transmission	Effets
<i>Escherichia coli</i> 0157	Bovins, ovins, cervidés, caprins	Voie orale	Diarrhée Insuffisance rénale Décès
Cryptosporidiose	Veaux, agneaux, cervidés, caprins	Contact avec des excréments d'animaux Eau contaminée par des excréments Contact main-bouche	Diarrhée Douleurs abdominales Symptômes grippaux
Leptospirose	Rats, bovins	Coupures et écorchures Contact d'urine contaminée avec les yeux, le nez ou la bouche Produits placentaires pénétrant dans le corps par une lésion cutanée Ingestion de gouttelettes d'urine	Fièvre Maux de tête Vomissements Douleurs musculaires Jaunisse Méningite Insuffisance rénale Décès
Tuberculose bovine	Bovins, blaireaux, cervidés	Inhalation Contact main-bouche	Douleurs thoraciques Toux avec sang Fièvre Frissons Sueurs nocturnes Perte d'appétit Perte de poids Pâleur
Salmonelles	Animaux de la ferme	Nourriture contaminée Contact avec des excréments d'animaux Contact main-bouche et main-main	Diarrhée Fièvre Douleurs abdominales
<i>Streptococcus suis</i>	Porcins	Coupures et écorchures Inhalation	Méningite Décès
Dermatite pustuleuse contagieuse ovine	Ovins, caprins, agneaux	Contact avec des lésions sur les animaux ou de la laine contaminée Clôtures ou haies	Ulcères au niveau du visage, des mains et des bras
Chlamydie ovine (<i>Chlamydia psittaci</i>)	Ovins, caprins	Manipulation ou contact avec du placenta contaminé	Symptômes grippaux Risque de fausse couche chez les femmes enceintes

Psittacose	Canards, volaille	Inhalation de poussières d'excréments	Symptômes grippaux Pneumonie Endocardite Hépatite Décès
Fièvre Q	Ovins, bovins	Inhalation de poussières contaminées par de l'urine, des excréments ou des produits sécrétés pendant la mise bas Consommation de lait non pasteurisé Piqûres de tiques Abrasions cutanées	Symptômes grippaux Pneumonie Endommagement du foie et de la valve cardiaque Décès
Dermatophytose	Bovins, porcins, ovins, équidés, chiens	Pénétration cutanée par des coupures et des écorchures	Inflammation et enflure Formation de croûtes Lésions cutanées au niveau des mains, des avant-bras, de la tête et du cou
Cryptosporidiose	Volaille, bovins, ovins, petits mammifères	Ingestion d'excréments d'animaux (contamination de l'eau ou des aliments)	Diarrhée Douleurs et crampes stomacales Légère fièvre
Campylobacter	Volaille, bovins	Ingestion d'aliments, d'eau ou de lait contaminé	Diarrhée sanglante Parodontite ou dysenterie Crampes Douleurs et fièvre
Brucellose (fièvre ondulante ou fièvre de Malte)	Bovins, porcins, caprins, ovins	Contact avec le placenta ou d'autres tissus contaminés Consommation de lait non pasteurisé et de fromages à pâte molle produits à partir de lait d'animaux contaminés	Fièvre intermittente Sueurs Faiblesse Anémie Maux de tête Dépression et douleurs musculaires et corporelles Septicémie
Rage	Carnivores sauvages, chiens, chats, bétail	Exposition de lésions cutanées à la salive d'un animal contaminé, morsure d'un animal contaminé	Symptômes grippaux Anxiété Insomnie Confusion Agitation Comportement anormal Paranoïa Hydrophobie Décès
Tularémie	Animaux sauvages, porcins, chiens	Inoculation par de l'eau ou de la chair contaminée	Ganglions lymphatiques enflés et douloureux Fièvre et frissons Maux de tête Épuisement Vomissements Diarrhée

Commission européenne

Guide de bonnes pratiques non contraignant visant à améliorer l'application des directives relatives à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture et de la sylviculture

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2012 — 172 p. — 21 × 29,7 cm

ISBN 978-92-79-22674-8

doi:10.2767/54034

Ce guide non contraignant fournit des informations et des exemples de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des directives relatives à la santé et à la sécurité, ainsi que d'autres éléments nécessaires, comme des explications et des exemples concrets des dangers et des risques au cours de toutes les phases de travail dans les secteurs de l'exploitation agricole, de l'horticulture et de la sylviculture.

Ce guide est conçu pour aider toutes les personnes concernées, en particulier les agriculteurs, les superviseurs (surtout dans les petites et moyennes entreprises), les employeurs, les travailleurs et leurs représentants, entre autres, à mettre en œuvre les directives et à gérer de manière adéquate la prévention des risques liés au travail.

Ce guide contient également un résumé des diverses directives européennes, des références et une bibliographie des ouvrages pertinents, un glossaire, une liste de questions essentielles et un index par sujet, un tableau contenant des exemples concrets et un formulaire d'évaluation des risques.

Il contient divers exemples de bonnes pratiques tirés de guides existants dans les États membres de l'Union ou spécialement conçus pour cet ouvrage.

Cette publication est disponible en version imprimée et en format électronique en allemand, en anglais et en français.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site <http://ec.europa.eu>
ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
(http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

Les **publications** de la direction générale de l'emploi,
des affaires sociales et de l'inclusion vous intéressent?

Vous pouvez les télécharger ou vous abonner gratuitement:

<http://ec.europa.eu/social/publications>

Vous pouvez également vous abonner gratuitement
au bulletin d'information électronique *L'Europe sociale*
de la Commission européenne:

<http://ec.europa.eu/social/e-newsletter>

<http://ec.europa.eu/social>



www.facebook.com/socialeurope



Office des publications

